

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 27 FÉVRIER 2014

VOLUME 177

DANIELLE BERGERON et ROSA FANIZZI
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec

Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec

Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR pour le Fonds de solidarité

Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec

Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec

Me ROBERT LAURIN et Me JULIE BOYER pour la FTQ Construction

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
BERNARD GAUTHIER	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	63
MARCEL POULIOT	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	91
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	230
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN	234

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
125P-1465 : Formule de soumission pour le chantier de la Romaine-3 par Construction Couillard ltée	123
125P-1466 : Salaire par corps de métier lors du contrat de construction de la route d'accès principale la Romaine-3 pour Construction Couillard ltée	152
125P-1467 : Liste des heures payées aux employés de la Côte-Nord et hors région pour Construction Couillard ltée	153
125P-1468 : Liste des employés, par corps de métier, à embaucher pour le local 791	169
125P-1469 : Photographie de matériel endommagé du 7 février 2014	200

VOLUME 177
Le 27 février 2014

- 5 -

125P-1470 : Extrait Clauses particulières sur le
projet de la Romaine page 41 et 41 -
Appel de soumission 14164453, en liasse

209

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-septième
2 (27e) jour du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour. Bonjour à tous. Est-ce que les avocats
8 peuvent s'identifier, je vous prie?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Alors, bon matin, Madame la Présidente. Paul
11 Crépeau pour la Commission.

12 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

13 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
14 général du Québec.

15 Me MÉLISSA CHARLES :

16 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
17 construction du Québec.

18 Me LUCIE JONCAS :

19 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial
20 (International).

21 Me DENIS HOULE :

22 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
23 constructeurs de routes et grands travaux du
24 Québec.

25

1 Me SIMON LAPLANTE :

2 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
3 constructeurs de routes et grands travaux du
4 Québec.

5 Me MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR :

6 Bon matin. Marie-Christine Levasseur pour le Fonds
7 de solidarité.

8 Me GASTON GAUTHIER :

9 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

10 Me FÉLIX RHÉAUME :

11 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
12 Québec.

13 Me ROBERT LAURIN :

14 Robert Laurin pour la FTQ Construction.

15 Me JULIE BOYER :

16 Julie Boyer, bonjour.

17 Me PIERRE POULIN :

18 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
19 criminelles et pénales. Bonjour.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Voudriez-vous vous lever pour l'assermentation.

22

23

24

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-septième
2 (27e) jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 BERNARD GAUTHIER, agent d'affaires, local 791,
7 Côte-Nord

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 (09:35:35)

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Et, Madame la Présidente, pendant que mon confrère
14 s'installe, maître Tremblay fait le message qu'il
15 n'a plus de questions à poser au témoin et il est
16 absent ce matin, je prendrai sa place.

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN :

18 C'est le spécialiste pour me surveiller, Madame la
19 Présidente et Monsieur le Commissaire.

20 Q. **[1]** Bon. Blague à part, débutons, Monsieur
21 Gauthier. Robert Laurin, FTQ Construction, vous me
22 connaissez. Je vais commencer avec un sujet qui est
23 court, mais qui a fait l'objet de diffusion dans
24 les journaux, c'est la fameuse soupe chaude. Et
25 j'aimerais savoir de vous : est-ce que c'est vous

1 qui avez demandé qu'une soupe soit servie dans les
2 circonstances qui ont été ici relatées?

3 R. Non.

4 Q. **[2]** Ça vient d'où cette idée-là?

5 R. Historiquement, j'ai fait des recherches, j'ai
6 parlé avec des... des doyens. Historiquement, ça
7 partirait de Manic, Manic-5. À l'époque, les
8 travailleurs étaient obligés de partir du...
9 d'où... parce que les travaux étaient exécutés sur
10 le barrage, le campement et la cafétéria étaient au
11 pied du barrage. C'était pas tellement loin, mais
12 quand tu vérifies, c'est à peu près un kilomètre,
13 un kilomètre et demi. Les travailleurs, à tous les
14 midi, partaient de la job, descendaient manger à la
15 cafétéria et remontaient travailler. Ça prenait à
16 peu près une heure et quart. Ça fait que, bon an
17 mal an, ça a été négocié. Ils ont dit :
18 « Regarde... » parce que normalement le commun des
19 mortels prend une heure, une heure et quart pour
20 dîner. La plupart du monde qui travaille, ça prend
21 une heure, une heure et quart pour dîner. Ça fait
22 qu'ils ont transférés ça. Parce qu'il faut savoir
23 que dans la construction, on a juste une demi-heure
24 pour dîner. Puis, je sais pas si vous savez, mais
25 quand t'es dans une roulotte, dans un chemin de

1 pénétration, il y a deux micro-ondes puis t'as
2 vingt (20) travailleurs là-dedans, dix (10) par
3 micro-ondes. Le dixième quand que... à coup de
4 deux, trois minutes, là, on s'entend qu'il lui
5 reste dix (10) minutes à manger, là. Ça fait que la
6 soupe chaude, je pense qu'elle est bénéfique, elle
7 est très très très appréciée.

8 Quand tu manges des sandwichs ça fait deux,
9 trois mois, là. Ça fait que la soupe, c'est pas un
10 bonus, puis c'est pas vrai qu'ils engagent du monde
11 spécialement pour la soupe, là. C'est la femme de
12 ménage ou le gars qui est occupé pour faire le
13 ménage des roulottes qui, normalement, à partir de
14 dix heures et demie (10 h 30), descend, va chercher
15 la soupe puis la monte. C'est réconfortant une
16 bonne soupe après deux, trois mois dans le bois,
17 là.

18 Q. **[3]** Mais, cette... Oui?

19 R. Il faut comprendre qu'on a juste une demi-heure
20 pour dîner, on n'a pas une heure pour les...

21 Q. **[4]** Cette pratique-là, est-ce qu'elle est
22 généralisée ou si c'est...

23 R. Généralisée, c'est...

24 Q. **[5]** ... juste à certains endroits?

25 R. Généralisée sur les chantiers d'Hydro-Québec, ça,

1 c'est depuis la Manic.

2 Q. **[6]** Depuis la Manic.

3 R. Puis c'est pas la FTQ qui l'a instaurée. À
4 l'époque, c'était la CSN qui était à la Manic, on
5 devrait les remercier.

6 Q. **[7]** Deuxième sujet, j'y vais un peu en vrac parce
7 que je prendrai pas le temps de tout revoir votre
8 témoignage et poser des questions sur des détails.
9 Vous avez déjà témoigné assez longuement, mais il y
10 a certains... il y a certains sujets. Le second
11 sujet que je veux aborder avec vous, c'est la
12 question des délégués sociaux. Les délégués
13 sociaux, vous avez expliqué brièvement ce qu'ils
14 font, on ne reprendra pas ça, mais il y en a
15 combien? Deux, trois des délégués sociaux? Est-ce
16 qu'il y en a...

17 R. On en a, juste sur la Côte-Nord, on en a une
18 vingtaine.

19 Q. **[8]** Vous en avez une vingtaine.

20 R. Oui.

21 Q. **[9]** Et ce sont tous des gens qui travaillent sur
22 une base...

23 R. Volontaire.

24 Q. **[10]** Volontaire. Est-ce qu'ils ont tous une
25 formation?

1 R. Oui.

2 Q. **[11]** Ils ont tous une formation.

3 R. Tous une formation. Je pense c'est trois jours.

4 Q. **[12]** O.K. Ensuite, je vais vous faire aborder
5 les... la situation particulière des autochtones
6 sur les chantiers de construction sur la Côte-Nord.
7 Je vais parler ensuite des anglophones, mais on va
8 commencer par les autochtones. Les autochtones, il
9 y avait une problématique...

10 R. Oui.

11 Q. **[13]** ... à ce que les autochtones travaillent sur
12 les chantiers?

13 R. Puis je pense que c'est pas unique à la Côte-Nord,
14 c'est un peu partout. Les autochtones... en tout
15 cas, quand je suis arrivé dans le décor sur la
16 Côte-Nord, les autochtones étaient carrément
17 oubliés puis laissés de côté. Moi, j'en suis... en
18 étant... moi, j'en suis un autochtone, je suis un
19 Innu de Pessamit puis pas... je suis fier de
20 l'être. Les Innus...

21 Q. **[14]** D'où votre caractère.

22 R. Hein?

23 Q. **[15]** Votre caractère, ça vient de là. Non?

24 R. Je le sais pas. Ce serait à vérifier. Mais, c'est
25 sûr que les Innus par chez nous travaillaient pas,

1 puis pourtant c'est des gens qui ont autant de
2 talents que les Blancs. Nous autres, on a essayé
3 avec... c'est surtout avec le Lac Bloom qu'on a...
4 on a vraiment changé la façon de faire. Parce que
5 le Lac Bloom, si vous vous rappelez, hier, je...
6 Consolidated Thompson nous avait demandé d'essayer
7 de penser aux Innus, mais comme Hydro-Québec ou
8 tous les chantiers, même industriels se font
9 souvent dire... il y a des promesses qui se font
10 avec les conseils de bande puis les multinationales
11 ou les donneurs d'ouvrage, puis c'était jamais
12 respecté.

13 Ça fait qu'on l'a... on l'a essayé pour
14 surtout casser la glace. Parce qu'il faut
15 comprendre qu'un Innu qui part d'une réserve,
16 genre, exemple, Pakuashipi ou Romaine ou même
17 Mingan, ces gens-là étaient pas habitués de
18 travailler dans un milieu de Blancs. Puis ça fait
19 pas tellement longtemps que ça communique assez
20 bien les Blancs avec les Innus. Va savoir pourquoi,
21 là. Peut-être à cause du racisme à l'époque, c'est
22 plus le cas chez nous. Sauf quand qu'on a monté au
23 Lac Bloom, il y avait cinquante pour cent (50 %) de
24 la main-d'oeuvre était innu. Puis je peux vous dire
25 que le chantier s'est très très bien déroulé.

1 Q. **[16]** Vous avez fait quoi de particulier pour que ça
2 fonctionne? Si vous avez fait quelque chose de
3 particulier.

4 R. Puis en plus, bien, c'est parce que ce qui était
5 surtout innovateur puis même nouveau pour eux
6 autres aussi, c'est parce que quand... Je vais vous
7 donner comme, par exemple, SM-3, c'étaient les
8 Innus de Sept-Îles directement de Uashat Mak
9 Mani-Utenam qui étaient impliqués. Ils voulaient
10 pas tellement voir les Innus des autres réserves.
11 Quand ça a été la Touloustouc, c'étaient les Innus
12 de Betsiamit... Pessamit, puis eux autres pareil
13 voulaient pas trop. Mais avec le Lac Bloom, là on a
14 décidé, quand c'est terminé on va... parce qu'il y
15 avait pas des ententes avec Sept-Îles, on est allé
16 discuter avec les gens de Sept-Îles. On a dit :
17 « Écoutez, un Innu, qu'il vienne de Uashat Mak
18 Mani-Utenam ou qu'il vienne de Pakuashipi ou de
19 Mingan, c'est un Innu pareil de la Côte-Nord. » Ça
20 fait qu'on a mixé ça. Quand on avait des « calls »,
21 exemple... dans mon métier, en tout cas, puis même
22 dans les autres métiers aussi, on essayait d'en
23 prendre... ça en prenait six ou huit, on en prenait
24 deux dans une extrémité, deux de l'autre. Puis je
25 peux vous dire que ça a été un superbe de beau

1 chantier, c'était folklorique, c'était le fun,
2 quand on se rencontrait le soir, les gars faisaient
3 des feux, ça chantait. Il y a beaucoup de musiciens
4 là-dedans, je sais pas comment ça se fait, mais...
5 puis des bons musiciens. Les Blancs, les Innus, ça
6 se réunissait autour du feu puis on avait du fun
7 puis... Ça a parti le bal un peu. Après ça, bien,
8 là on a été à la Romaine, après ça on avait eu
9 Pointe-Noire. Puis depuis ce temps-là c'est « mix
10 up », c'est tout le monde est mélangé ensemble,
11 tout le monde a du fun ensemble. Ça a brisé les
12 barrières, si vous voulez.

13 Q. **[17]** Avez-vous... excusez-moi, avez-vous rencontré
14 les chefs de bande? Parce que vous savez
15 probablement que les Innus ou les autochtones
16 n'avaient pas nécessairement bonne réputation sur
17 les chantiers de construction, c'est à votre
18 connaissance?

19 R. Oui, c'est à ma connaissance, oui.

20 Q. **[18]** Et vous avez fait quoi relativement à ça?

21 R. Bien, on a fait...

22 Q. **[19]** C'était quoi la réputation, premièrement, ou
23 la mauvaise réputation?

24 R. C'est une mauvaise réputation. Parce que...

25 Q. **[20]** Et c'était quoi la mauvaise réputation?

1 R. Parce que j'ai pu constater qu'autant... autant...
2 C'était une légende urbaine. Parce que, autant dans
3 les Blancs que dans les Innus, t'en as des gars qui
4 ont des problèmes de boisson ou de drogue ou quoi
5 que ce soit. Dans ce cas-là j'ai fait la même
6 affaire qu'on avait faite avec nos hommes à nous
7 autres. On est allés les rencontrer puis je leur ai
8 expliqué : « Les gars, il va falloir... », parce
9 que souvent, eux autres, ils ont des... on a des
10 coutumes qui sont pas les mêmes que les Blancs. Le
11 « goose party », qu'ils appellent, pour la chasse à
12 l'outarde, la chasse à l'orignal, est pas pareille,
13 est pas en même temps, le caribou. Là il fallait
14 aller leur expliquer qu'un contrat c'est un
15 contrat, il y a des échéanciers, il faut respecter
16 ça. Le « goose party », on peut pas... on peut
17 peut-être faire quelques exceptions quand c'est...
18 on peut l'appliquer, la job est en avance, quelque
19 chose de même, mais il va falloir respecter ça.
20 Puis tout le monde a adhéré, il y a pas de problème
21 avec ça.

22 Q. [21] Vous avez expliqué ça à qui?

23 R. Aux Innus.

24 Q. [22] Aux Innus?

25 R. Oui.

1 Q. **[23]** Quand vous dites, « aux Innus », c'est quoi
2 les...

3 R. Bien, j'allais dans chaque conseil puis j'allais
4 rencontrer les gens puis je leur expliquais. J'ai
5 fait des conférences à Natashquan, je pense,
6 puis...

7 Q. **[24]** Pour les anglophones, est-ce qu'il y avait un
8 problème particulier...

9 R. Oui, ça c'était...

10 Q. **[25]** ... concernant les anglophones sur la Côte-
11 Nord?

12 R. Ça c'était vraiment particulier parce que... Moé,
13 j'ai déjà été travailler sur la Basse-Côte-Nord, à
14 Saint-Augustin, près de Blanc-Sablon, c'est
15 vraiment... c'est loin, c'est un méchant bouté puis
16 c'est vraiment coupé du monde, c'est coupé de la
17 province de Québec. Il y a beaucoup de monde
18 anglophone à l'autre bouté. Puis je savais... quand
19 j'avais été là-bas, j'avais fraternisé avec des
20 gens là-bas, j'avais été quand même un mois ou
21 deux, puis, eux autres, ils nous disaient que...
22 Parce qu'il y avait beaucoup de gens là-bas qui
23 avaient des cartes de construction puis à peu près
24 dans tous les métiers, puis des méchants bons
25 opérateurs, des vrais bons opérateurs. Bon an mal

1 an... parce que, moé, je parle... je me débrouille
2 bien en anglais, ça fait que je parlais avec eux
3 autres. Puis ils m'expliquaient... je disais : « Où
4 c'est... On vous voit pas, comment ça se fait qu'on
5 vous voit pas? » Il m'expliquait qu'eux autres, ils
6 allaient travailler pour USL en Ontario, mais à
7 quinze (15), seize piastres (16 \$) de l'heure. Ça
8 fait qu'ils étaient sur la Côte-Nord mais ils
9 passaient par-dessus la Côte-Nord puis ils allaient
10 travailler en Ontario. Parce qu'il y avait une
11 barrière linguistique, c'est pas tout le monde qui
12 parle très bien l'anglais dans notre coin, là... en
13 tout cas, dans le milieu de la construction. Ça
14 fait que, quand on a débuté Lac Bloom, j'ai
15 commencé là aussi. Lac Bloom ça a été pas mal, là,
16 avec ça que j'ai réussi à... à tout mélanger les
17 affaires puis à essayer d'organiser ça que ça
18 (inaudible).

19 Q. **[26]** Et aujourd'hui c'est comment?

20 R. Super. Bien, on a eu de la misère un peu au début
21 avec Hydro-Québec parce que là ils la voyaient pas
22 venir, ils l'avaient pas vu venir eux autres, là,
23 parce que ça implique des frais. L'avion pour aller
24 à Blanc-Sablon, ouf! tu vas deux fois en Europe
25 puis tu reviens. Je parle monétairement parlant, ça

1 coûte cher. Ça fait que là tout le monde était
2 « stiff » un peu : « Eille! c'est quoi... » Encore
3 une fois, c'est l'Hydro-Québec, c'est nous autres
4 qui a payé, mais il reste que c'est des Nord-
5 Côtiers pareil. Ça fait que là on avait grossi un
6 peu notre... Ils l'avaient pas vu venir, ça a été
7 une surprise pour tout le monde, mais on a dit :
8 « Écoutez, si vous regardez sur la carte, c'est des
9 gens de la Côte-Nord, c'est des gens de la Basse-
10 Côte-Nord, ça fait qu'astheure ils peuvent venir
11 travailler avec nous autres », puis c'est super le
12 fun. De savoir que tout le monde de la Côte-Nord
13 peut... Parce que c'était vraiment fermé. On n'en
14 voyait pas de gars de la Basse-Côte-Nord venir
15 travailler chez nous. Ils allaient tous travailler
16 en Ontario, il y en a qui venaient travailler à
17 Montréal aussi. Mais, sur la Côte-Nord, tu les
18 voyais jamais, SM3, Toulnustouc, j'en ai pas vu.

19 Q. [27] Prochain item, Toulnustouc. On reprendra pas
20 l'histoire, vous l'avez contée ou expliquée. Il y a
21 certains détails, par ailleurs. Par exemple, vous
22 avez dit : « À un moment donné, il y a des
23 problèmes de sécurité. À un moment donné, il y a un
24 accident, il y a mort d'homme. » Vous avez dit que
25 le rapport... parce qu'il y a eu un rapport de la

1 CSST, qui a conclu à une culpabilité ou à une
2 responsabilité, vous avez dit, « de l'Hydro ». Est-
3 ce que c'est pas plutôt une responsabilité d'Aecon
4 que le rapport a... a conclu?

5 R. Oui, bien, je savais qu'il y avait... Hydro était
6 impliquée...

7 Q. **[28]** C'est juste un détail...

8 R. Aecon aussi parce que la bisbille a pogné entre
9 Aecon puis le... le chargé de projet, oui.

10 Q. **[29]** Mais savez-vous, la responsabilité, si elle a
11 été imputée à Aecon ou à l'Hydro?

12 R. De mémoire, je peux pas vous dire.

13 Q. **[30]** Vous le savez pas. O.K. Deuxièmement,
14 Toulnustouc, à l'époque, il est à votre
15 connaissance que... Est-ce que le conseil conjoint
16 était en place?

17 R. Oui.

18 Q. **[31]** Le conseil... Parce qu'à un moment donné,
19 indépendamment de la question de sécurité, sur
20 laquelle je reviens pas, il est question, à un
21 moment donné, d'une espèce de... appelons ça une
22 discrimination syndicale ou une chicane syndicale
23 avec... entre le 905, semble-t-il, et votre local?

24 R. Oui.

25 Q. **[32]** Mais, à cette époque, le conseil conjoint est

1 sur place. Alors, le conseil conjoint, en deux
2 mots, c'était quoi, ça, à l'époque, le conseil
3 conjoint?

4 R. C'est une ramification de la FTQ et de
5 l'International. Je pense qu'avec ça, on
6 représentait, je pense, une affaire comme soixante-
7 quinze (75), soixante-dix-huit mille (78 000)
8 membres.

9 Q. **[33]** Et à l'interne, maintenant... Le conseil
10 conjoint regroupe les deux. À l'interne, ça
11 fonctionne comment entre les syndicats qui étaient
12 tantôt du conseil provincial, tantôt de la FTQ,
13 dans votre exemple il y a le 791 puis il y a le
14 905, ça fonctionnait... est-ce qu'il y avait des
15 arrangements particuliers ou il y en avait pas?

16 R. Non, chacun gardait son entité. Moé, je pense que
17 c'était surtout pour les négociations puis la
18 convention.

19 Q. **[34]** Vous pouviez rester en compétition même à
20 l'intérieur du conseil?

21 R. Oui, bien, on l'a vécu à SM3, on était conseil
22 conjoint aussi, puis je me rappelle que, pour les
23 opérateurs, t'avais un délégué... t'avais un
24 représentant pour le 905 et pour le 791 dans la
25 même région.

1 Q. **[35]** Mais vous faisiez-vous une compétition...

2 R. Non.

3 Q. **[36]** ... quant au choix de la main-d'oeuvre puis le
4 placement syndical puis tout ça?

5 R. Non, on avait une entente, là, cinquante-cinquante
6 (50-50), on montait avec ça.

7 Q. **[37]** O.K. Autre aspect, on a beaucoup parlé de
8 monsieur Girard, monsieur Bernard Girard, qui est
9 votre... votre employeur ou votre directeur,
10 plutôt. Et on parle, évidemment, abondamment du
11 problème de la mobilité de la main-d'oeuvre. Est-ce
12 que monsieur Girard était impliqué dans le
13 processus pour essayer de solutionner le problème
14 de la mobilité de main-d'oeuvre?

15 R. Oui, il siège sur la table de concertation.

16 Q. **[38]** Et expliquez à la Commission c'est quoi ça, la
17 table... Il y a une table de concertation
18 actuellement?

19 R. Oui, on a réussi à avoir... comme j'expliquais
20 hier, à force de picocher puis de gratter, là, on a
21 réussi à avoir... bien, suite à ce que ma députée
22 m'avait demandé, là, d'aller chercher des
23 résolutions, c'est sûr que ça prend un peu de
24 viande pour que les politiciens peuvent embarquer.
25 Sans manifestation, ils auraient jamais été à

1 l'écoute. On a fait des manifestations, ça m'a pris
2 presque un an et demi à réussir à aller chercher
3 des résolutions des Chambres de commerce, des
4 Développements économiques, des MRC, des conseils
5 de bande, c'est pas facile...

6 Q. **[39]** Mais...

7 R. ... surtout avec l'image que j'avais, là.

8 Q. **[40]** Je m'excuse de vous interrompre.

9 R. Il fallait... je vas vendre ma salade à toutes les
10 fois. Bien, il y en avait qui me connaissaient, il
11 y avait pas de problème. Mais ceux qui me
12 connaissaient pas, des maires, des affaires là,
13 t'sais, t'arrives, puis... Comme la mairesse de
14 Forestville, c'était tripant, elle est venue
15 assister à une de mes réunions, puis elle a très
16 bien collaboré, je lui lève mon chapeau.

17 Q. **[41]** Mais qui est sur la table de concertation?

18 R. Si je me trompe pas, ils sont vingt et un (21) ou
19 vingt-quatre (24), Emploi Québec, tu as des...
20 ministère des Transports, la CCQ, je peux... les
21 minières aussi sont impliquées parce qu'ils vont
22 parler en même temps du « fly in, fly out » c'est
23 un problème là aussi, c'est hors construction, mais
24 c'est un problème pareil pour la région de la Côte-
25 Nord. Il y a plusieurs intervenants comme ça,

1 gouvernemental, socio-économique, socio-politique
2 puis ainsi de suite. C'est gros, c'est une grosse
3 table.

4 Q. **[42]** Ça débute avec la région de la Côte-Nord?

5 R. Oui.

6 Q. **[43]** Actuellement...

7 R. Oui, puis je pense...

8 Q. **[44]** ... c'est la région de la Côte-Nord?

9 R. ... que tout dernièrement il vient de se greffer la
10 Gaspésie avec nous autres, parce qu'eux autres
11 aussi ils vivent le même problème que nous autres,
12 l'envahissement des...

13 Q. **[45]** Et cette table de concertation, elle est en
14 fonction actuellement?

15 R. Oui, là, elle est partie, je pense qu'il y a une
16 rencontre, là, le onze (11) de mars, on devrait
17 avoir une réponse le onze (11) de mars pour comment
18 ça va se dérouler, parce que le gouvernement a
19 besoin d'une... comment que je dirais bien ça?
20 D'un... d'un... chose, ils vont pondre quelque
21 chose avec ça, des solutions, puis comment qu'on
22 devrait procéder tout ça, là.

23 Q. **[46]** Et le rôle de monsieur Girard sur cette table
24 de concertation, quel est-il?

25 R. Lui, il se trouve à représenter la construction.

1 Q. **[47]** Il représente la construction sur la table de
2 concertation?

3 R. C'est ça.

4 Q. **[48]** Est-ce qu'il a eu un rôle dans les
5 négociations qui sont terminées plus ou moins, il y
6 a eu une loi spéciale, il y a eu une entente de
7 principe?

8 R. Oui.

9 Q. **[49]** Dans les négociations récentes...

10 R. Oui.

11 Q. **[50]** ... est-ce qu'il avait un rôle?

12 R. Oui, il vient tout juste, en plus il était en
13 vacances. Il faut comprendre que c'est moi qui
14 étais supposé d'être là. Mais avec l'image que
15 j'avais j'étais peut-être mieux de me tasser de là.
16 Le ménage était pas fait encore, j'avais pas
17 expliqué à personne comment est-ce qu'on
18 fonctionnait. Ça fait qu'il était en vacances, puis
19 lui il a décidé de le faire pareil, tu sais. Le
20 gars il est impliqué dans toute, il vient chez
21 nous, Bernard Girard, je parle de mon directeur,
22 là. Il suit toute la région, il est collé après la
23 région. Il descend, c'est un des rares directeurs
24 qui vient se promener par chez nous, puis qui vient
25 constater qu'est-ce qui se passe, qui vient

1 rencontrer les travailleurs, puis ainsi de suite.

2 Q. **[51]** Maintenant il y a ce volet-là, on voit qu'il
3 est impliqué, parce que vous avez fait reproche
4 hier, je reprends pas vos paroles exactes, mais
5 vous avez fait reproche qu'au niveau de la
6 structure syndicale...

7 R. Bien, je parlais surtout quand on était dans la
8 tourmente, là.

9 Q. **[52]** Oui?

10 R. Astheure, ça semble être stabilisé, là.

11 Q. **[53]** Il y a des efforts qui sont faits?

12 R. Il reste des choses à faire encore, puis on va...
13 on va régler ça au congrès.

14 Q. **[54]** O.K. Maintenant l'autre volet, c'est qu'on se
15 questionne ou certains se sont questionnés sur le
16 fait que monsieur Girard vous a pas serré la vis ou
17 même utilisé des mesures disciplinaires ou... ça a
18 été quoi votre relation avec monsieur Girard?

19 R. Ah, c'est... c'est super, cet homme-là, tu sais,
20 c'est sûr son nom a sorti souvent, mais c'est un
21 gars qui s'implique, j'ai jamais vu ça. Ce gars-là
22 fait qu'on se sent comme obligé de performer, parce
23 qu'il travaille, il travaille, ça se peut pas. Les
24 heures qu'il met là-dedans. Juste un exemple, la
25 plate-forme, la nouvelle plate-forme pour la

1 référence de la main-d'oeuvre, on peut l'appeler
2 n'importe quel temps la fin de semaine, samedi,
3 dimanche, écoutez, là, à un moment donné il
4 faudrait qui...

5 Q. [55] Mais par rapport à vous, là...

6 R. Oui.

7 Q. [56] ... est-ce qu'il vous chicane de temps en
8 temps, vous avez pas eu d'avis disciplinaire...

9 R. Oui, oui.

10 Q. [57] ... ça, on a compris ça?

11 R. Il m'appelle, parce que lui il se fait dire...

12 Q. [58] Parce que vous faites pas toujours juste des
13 bons coups, vous...

14 R. Non, non, non, non, j'ai dit que j'étais pas un
15 ange, là.

16 Q. [59] ... je comprends qu'il y a des justifications.

17 R. Puis j'ai jamais... j'ai jamais été un ange, je le
18 suis pas, puis je le serai probablement jamais, là.

19 Q. [60] On vous le souhaite de le devenir, mais...

20 R. On essaie... on essaie de s'améliorer.

21 Q. [61] Oui. Mais il fait quoi par rapport à ça, lui
22 là, quand il apprend, par exemple, que vous avez
23 arrêté un chantier, puis comme vous avez dit, par
24 exemple, pour le transport, qu'il était pas au
25 courant, il l'apprend après. Évidemment c'est

1 illégal, c'est une grève illégale...

2 R. Oui.

3 Q. **[62]** ... vous avez d'ailleurs plaidé coupable. Il
4 fait quoi, là, il se croise les bras...

5 R. Non, non.

6 Q. **[63]** ... il vous encourage?

7 R. Non, non, il m'appelle.

8 Q. **[64]** Il vous dit : « Lâchez pas »?

9 R. Parce qu'il faut comprendre que la direction de la
10 FTQ Construction doit l'appeler aussi pour
11 l'achaler : « Qu'est-ce que tu fais avec ton gars,
12 arrête-le, fais quelque chose? ».

13 Q. **[65]** Mais il fait quoi par rapport à vous?

14 R. Bien moé, il m'appelle, puis...

15 Q. **[66]** Il vous appelle puis?

16 R. Il me briefe solide, là.

17 Q. **[67]** Il vous briefe solide, ça veut dire quoi, ça?

18 R. Bien, tu sais, il m'engueule un peu, là.

19 Q. **[68]** Il vous engueule un peu?

20 R. Mais il faut comprendre une chose, les sanctions,
21 la journée qu'il va me sacrer dehors, c'est quoi
22 que vous pensez qui va arriver? Bien les
23 travailleurs sur la Côte-Nord vont changer de
24 syndicat. C'est pas compliqué. Puis ça, quand même
25 je serais CSN, CSD, SQC ou Inter, s'ils me sacrent

1 dehors, moé je suis la grande gueule de la Côte-
2 Nord, je suis le représentant de... en tout cas, de
3 mes travailleurs. Puis moé je suis leur porte-
4 parole. Je fais ce qu'ils me demandent de faire
5 puis je travaille pour eux autres. Ça fait que si
6 moé je décolle de là, bien qu'essé que vous pensez
7 qui va arriver?

8 (09:52:04)

9 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

10 Q. **[69]** Est-ce que ça veut dire qu'on vous sanctionne
11 pas à la FTQ Construction parce qu'on a peur de
12 perdre du membership, c'est ça essentiellement la
13 raison?

14 R. Bien là, il faudrait leur demander à eux autres,
15 mais mon opinion...

16 Q. **[70]** Selon vous...

17 R. ... je pense que c'est ça.

18 Q. **[71]** ... c'est ça?

19 R. Oui.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Q. **[72]** Mais vous, je risque la question, parce que
22 j'ai de l'information, mais je vous la suggérerai
23 pas. Mais, êtes-vous au courant de la situation
24 financière, à savoir est-ce qu'ils font de
25 l'argent, le local 791 fait de l'argent avec la

1 Côte-Nord, vous pensez?

2 R. Ça fait depuis deux ou trois ans qu'on fait nos
3 frais.

4 Q. [73] Vous faites vos frais?

5 R. Avant c'était pas ça.

6 Q. [74] Avant vous étiez à perte?

7 R. En tout cas, moé, moé dans ma région on était
8 toujours en dessous de...

9 Q. [75] Ça fait qu'avant la région était toujours à
10 perte, là vous faites vos frais?

11 R. Oui, puis la province aussi.

12 Q. [76] Comment?

13 R. La province aussi astheure.

14 Q. [77] La province aussi. Mais...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [78] Alors, ce qui veut dire donc, c'est qu'avant
17 vous étiez à perte, mais la FTQ ne faisait rien
18 pour vous réprimander de toute façon?

19 R. Bien c'est pas, c'est arrivé, c'est pas v'là, moé
20 j'ai commencé, Madame la Présidente, j'ai commencé
21 en deux mille trois (2003), c'est pas depuis deux
22 mille trois (2003), là, qu'on fait nos frais. Ça
23 fait à peu près trois ans, trois ou quatre ans.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [79] Et c'est possible que le membership, en plus

1 d'amener de l'argent, ça donne du pouvoir et c'est
2 peut-être ça qu'on veut... qu'on veut encore plus
3 que de l'argent?

4 R. Comme je vous ai dit hier, Monsieur le commissaire,
5 je suis un syndicaliste, si t'as pas... si tu vas
6 en guerre avec un demi-bataillon, tu la gagneras
7 pas ta guerre. Si tu vas à la guerre avec un
8 bataillon complet, tu la gagnes ta guerre. Bien en
9 tout cas, t'as beaucoup de chances de la gagner.
10 C'est un rapport de forces.

11 Q. **[80]** C'est ça?

12 R. Le monde syndical c'est ça.

13 Q. **[81]** Donc, la réponse c'est oui.

14 R. Oui.

15 Q. **[82]** C'est que le membership c'est pas juste une
16 question d'argent, c'est une question de pouvoir?

17 R. Bien, le pouvoir, ça dépend qu'est-ce tu veux faire
18 avec, le pouvoir. Si tu t'en sers pour améliorer le
19 sort de tes travailleurs, bingo!

20 Q. **[83]** Je reviens sur monsieur Girard. Monsieur
21 Girard, est-ce qu'il a été une personne qui a
22 participé aux négociations des conventions
23 collectives, je comprends, de deux mille quatorze
24 (2014)...

25 R. Oui.

1 Q. **[84]** ... puis de deux mille dix (2010)?

2 R. Oui.

3 Q. **[85]** Est-ce qu'il la signe également cette
4 convention-là en plus d'y participer?

5 R. Oui, oui, je sais où est-ce que vous vous en allez
6 avec ça.

7 Q. **[86]** C'est ça?

8 R. Oui, puis il l'a signée puis j'y lève mon chapeau
9 parce qu'on est les seuls qui a pas été en, on n'a
10 pas eu une... une imposition gouvernementale. Il a
11 réussi, c'était pas nécessairement ce qu'on
12 voulait, mais on était tellement fracturé,
13 fractionné, parce que tout le battage médiatique et
14 même, on l'a vu pendant la grève, c'est pas tout le
15 monde qui a participé. Les gens de la construction,
16 les travailleurs de la construction à la grandeur
17 du Québec étaient ébranlés par tout ce qui se
18 passait. Je les comprends. Ils étaient... Tu sais,
19 c'était pas facile, là. C'est quoi qui se passe? On
20 est-tu, on est-tu tout croche, on est-tu tout
21 droite, on le sait pas. Les travailleurs étaient
22 dans le néant dans cette période-là.

23 9:54:30

24 Me ROBERT LAURIN :

25 Q. **[87]** Je reviens pas sur la question de pouvoir,

1 mais je veux savoir de vous par exemple, parce que
2 vous connaissez monsieur Girard et ici, personne le
3 connaît, en tout cas, officiellement. Est-ce que
4 c'est un type à l'argent? Est-ce que c'est un
5 type...

6 R. Non.

7 Q. **[88]** ... non mais, est-ce que c'est un type qui
8 vous parle de rentabilité puis de cotisations...

9 R. Jamais.

10 Q. **[89]** ... puis il faut améliorer parce que les
11 cotisations? Et je vous la pose bien candidement.
12 On peut s'attendre à une réponse qui nous dit oui,
13 là, mais on veut avoir le portrait, c'est
14 important.

15 R. Bien la question est vraiment bonne parce que,
16 quand j'ai connu cet individu-là, moé... vous
17 savez, moé j'ai arrivé, je pars d'un petit patelin,
18 là, puis la ville, là, on connaissait, je
19 connaissais pas ça, là, la tour de la FTQ puis tout
20 ça. Puis quand je suis arrivé là-dedans, j'ai
21 commencé par être invité par l'agent d'affaires à
22 l'époque qui était sur la Côte-Nord. Là il m'avait
23 amené dans un tournoi de golf, des affaires de
24 même. Puis je voyais les dirigeants syndicaux
25 habillés, là, puis les gros véhicules, toute la

1 patente. Puis Bernard Girard m'avait, il m'avait
2 impressionné. Il avait deux vieilles motos. Je
3 pense pas que ça dérange que je parle de ça. Il
4 avait deux vieilles maudites motos, des vieux Kawa
5 1000, je pense des années quatre-vingts (80), avec
6 des casques à poids, là, même pas de full face. Je
7 capotais. Je me disais, voyons, comment ça se fait
8 qu'il est pas comme eux autres puis il se collait
9 jamais avec eux autres puis il se tenait jamais
10 avec eux autres.

11 Q. [90] Mais je parle des finances du local, moi là.

12 R. Bien c'est ça...

13 Q. [91] Il peut avoir deux vieilles motos mais...

14 R. Non, non, mais c'est parce que je veux arriver à
15 l'individu...

16 Q. [92] Oui, O.K.

17 R. ... tellement simple, tellement... Puis là, tout
18 dernièrement, on a eu des rencontres encore. Nous
19 autres, au local, on n'en a pas de banque. On n'a
20 pas de l'argent dans le compte du local, puis ça
21 les membres ont tous accès à ça. Il y a pas de
22 surplus. Quand il y a un surplus, on le retransfère
23 aux membres. Comme, là on est sur un paquet
24 d'affaires, là, puis l'argent est redistribué aux
25 membres. On essaie de faire, d'améliorer... Comme

1 nos chapeaux, on a des chapeaux uniques dans
2 l'industrie. Ils sont vraiment beaux. Le linge,
3 c'est pareil. Toutes sortes...

4 Q. **[93]** Mais on peut vouloir et on peut redistribuer
5 aux membres, mais vouloir faire beaucoup de profits
6 avec les cotisations, c'est pas contradictoire.

7 R. Non.

8 Q. **[94]** Et la question que je vous pose, c'est dans
9 les relations que vous avez avec lui, parce que ça
10 fait un bout de temps que vous travaillez avec le
11 local, est-ce que vous avez des rencontres, des
12 discussions sur les cotisations, la rentabilité, la
13 nécessité d'augmenter le membership pour avoir plus
14 de cotis... Est-ce que ce sont, vous avez ce type
15 de discussion-là...

16 R. Non.

17 Q. **[95]** ... avec monsieur Girard?

18 R. Non. C'est très, très... Bien, on a des bilans. On
19 se rencontre une fois par année pour parler de la
20 situation financière, vers où on s'en va, comment
21 est-ce qu'on est organisé, mais on parle pas de ça.
22 Et c'est...

23 Q. **[96]** Bien ma question de pouvoir, ça je laisse ça
24 tel quel.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [97] Est-ce qu'on doit comprendre que là, vous, la
3 FTQ dans la Côte-Nord, c'est soixante-quinze pour
4 cent (75 %) des travailleurs? Je comprends que si
5 ça tombait à quarante pour cent (40 %), ça vous
6 dérangerait pas du tout. Est-ce que ça serait à peu
7 près ça?

8 R. Bien oui ça me dérangerait pour mon rapport de
9 force pour les négociations ou n'importe quoi.

10 Q. [98] Et ça, ça s'appelle...

11 R. Faut pas juste, faut pas juste picosser sur
12 l'argent, là.

13 Q. [99] ... du pouvoir, là.

14 R. Moé c'est sûr ça me prend mon salaire parce que je
15 fais, si on calculerait en heures, là...

16 Q. [100] Oui.

17 R. Moé aussi, là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [101] Mais votre rapport de force avec qui?

20 R. Bien, pour la négociation ou... quoi que ce soit.

21 Q. [102] La négociation avec qui?

22 R. Bien avec les entrepreneurs, avec le maître
23 d'oeuvre.

24 Q. [103] O.K.

25 R. L'entrepreneur c'est quand même assez rare, mais le

1 maître d'oeuvre.

2 Q. **[104]** O.K. Si on revient à ça, on s'entend que
3 vous, vous voulez faire en sorte que ce soit les
4 travailleurs locaux qui travaillent...

5 R. Locaux régionaux.

6 Q. **[105]** ... chez vous.

7 R. Oui.

8 Q. **[106]** Locaux régionaux. Est-ce qu'on s'entend que,
9 si un employeur par exemple prenait cinquante pour
10 cent (50 %) des locaux, vous seriez satisfait?

11 R. Je comprends pas votre question.

12 Q. **[107]** Bien si sur un chantier il y a au moins
13 cinquante pour cent (50 %) de travailleurs locaux.
14 Est-ce que, indépendamment de l'affiliation, est-ce
15 que vous, ça vous...

16 R. Bien je vous dirais que c'est comme ça. C'est sûr
17 que, mettons moi je suis à quatre-vingt-cinq
18 (85 %), je pense je suis rendu à quatre-vingt-cinq
19 - quatre-vingt-sept (85 %-87 %), on nous demande,
20 si mettons il y a cinquante (50) employeurs...
21 cinquante (50) travailleurs, on aimerait ça avoir
22 un prorata égal à ce qu'on représente dans la
23 région.

24 Q. **[108]** O.K. Mais si c'est par exemple dans du, des
25 régionaux, là, quand on parle... et si on parle que

1 vous avez autour de, un peu plus de cinquante pour
2 cent (50 %) des travailleurs locaux qui
3 travaillent, que l'employeur aurait choisi
4 cinquante pour cent (50 %) des travailleurs, qu'ils
5 soient des locaux, est-ce que vous seriez satisfait
6 de ça?

7 R. Ça... plus que ça. Ça en prend plus que ça.

8 Q. **[109]** Plus que cinquante pour cent (50 %) ?

9 R. Ah! oui, oui. Sur la job au complet?

10 Q. **[110]** Oui.

11 R. Puis là ce que vous me dites, c'est cinquante pour
12 cent (50 %) régionaux, cinquante pour cent (50 %)
13 extérieurs, un exemple?

14 Q. **[111]** Mettons.

15 R. Ah! non, non. Non.

16 Q. **[112]** Alors ce serait quoi votre...?

17 R. Bien moé, soixante-cinq, soixante-dix (65 %-70 %),
18 on dort tranquille. Mais, entendons-nous, ce qu'on
19 veut, on veut des écrits pour se protéger dans
20 notre région.

21 Q. **[113]** O.K.

22 R. Quand... c'est certain que quand ça roule, on
23 n'aura jamais soixante-cinq, soixante-dix pour cent
24 (65 %-70 %) sur les chantiers. Mais dans
25 l'éventualité qu'on a une zone grise puis que ça va

1 pas bien chez nous, on a un crash économique comme
2 on a souvent vécu, là on va pouvoir s'accaparer
3 soixante-cinq, soixante-dix pour cent (65 %-70 %)
4 de représentativité par compagnie.

5 Q. **[114]** O.K. Et est-ce que vous seriez également
6 satisfait que l'employeur en choisisse soixante
7 pour cent (60 %) de locaux?

8 R. Bien oui. Mais c'est sûr que, c'est sûr qu'il va me
9 rappeler.

10 Q. **[115]** Oui mais...

11 R. Parce que ça se peut pas. J'en connais pas de
12 compagnie qui connaît soixante (60) gars chez nous,
13 capable de dire je les veux parce que je veux
14 rentabiliser mon contrat. Ça c'est pratiquement
15 impossible.

16 Q. **[116]** Et si c'était possible?

17 R. Bien là, si c'est possible, pas de problème. C'est
18 des membres de la Côte-Nord.

19 Q. **[117]** O.K. Merci.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Q. **[118]** Expliquez-nous, Monsieur, justement dans
22 cette veine, quand est arrivé le projet de la
23 Romaine qui a été publicisé à un moment donné et je
24 me souviens que le Parti libéral en avait fait
25 la... Vous étiez là, vous. Expliquez-nous comment

1 ça s'est fait sur place là-bas.

2 R. On a eu plusieurs, plusieurs rencontres avec le
3 gouvernement, Hydro-Québec, parce qu'on a... trois
4 ans de temps on a participé, j'ai siégé sur des
5 comités pour attirer le chantier, attirer la
6 Romaine chez nous. Il y avait des rencontres avec
7 les préfets, les maires, les chambres de commerce
8 encore une fois, développement économique, ainsi de
9 suite, toutes les instances qui s'occupaient et
10 pouvaient être impliquées là-dedans, l'association
11 des entrepreneurs par chez nous, puis...

12 Q. **[119]** Mais qu'est-ce qu'on disait à la région,
13 qu'est-ce que ces gens-là disaient à la région?

14 R. Bien, le gouvernement avait venu nous promettre,
15 là, qu'il allait avoir des retombées au niveau de
16 l'emploi chez nous, retombées économiques
17 incroyables, puis l'embauche allait... la Côte-Nord
18 qui allait être priorisée. Vous savez, moé je pense
19 que, même au niveau d'Hydro-Québec, dans cette
20 situation-là, t'as Hydro-Québec promoteur puis t'as
21 Hydro-Québec constructeur. Puis d'après moé, ils se
22 parlent pas, eux autres. Il y a zéro communication
23 entre eux autres. Les promesses qui sont faites par
24 Hydro-Québec promoteur sont pas... quand on parle à
25 Hydro-Québec sur le chantier, les gens qui sont

1 impliqués dans le dossier de la construction, moé
2 j'étais pas là. C'est pas moé qui a entériné ça,
3 c'est pas moé qui a parlé de ça.

4 Q. **[120]** C'était quoi les promesses...

5 R. Bien...

6 Q. **[121]** ... qui ont pas (inaudible)?

7 R. ... promesses de retombées économiques incroyables
8 pour la Côte-Nord, en particulier pour la Minganie
9 au départ, puis ça a jamais... la première année,
10 là, là la poudre s'est lancée, la poudre aux yeux
11 s'est lancée. Il y a pas de problème, les
12 fournisseurs étaient... étaient rencontrés par les
13 entrepreneurs, il y avait eu des rencontres de
14 prévues, les fournisseurs pouvaient... il y avait
15 une rencontre d'organisée par Hydro-Québec que
16 les... les entrepreneurs avec les fournisseurs, ils
17 pouvaient se passer des cartes d'a... des genres de
18 « speed dating » qu'ils appelaient, là, c'était
19 comique mais c'est une soirée qui a duré comme ça
20 puis ils se rencontraient puis ils se parlaient.
21 Ils faisaient du PR, autrement dit. Mais après la
22 première année, là, terminé bonsoir! ça a disparu,
23 les fournisseurs fournissent plus rien, les
24 bouteilles d'eau, le papier de toilette, ça vient
25 tout de l'extérieur. Il y a plus rien qui vient de

1 chez nous. Plus rien.

2 Q. **[122]** Autre sujet - autre sujet - les occupations
3 et les métiers parce qu'effectivement, c'est un
4 sujet important et c'est important aussi de
5 comprendre le mécanisme. Vous, vous faites partie
6 d'un métier, vous avez une carte de métier. Les
7 cartes de métier sont prévues où? Elles sont
8 prévues quelque part dans la loi, règlements ou
9 convention?

10 R. La Loi sur les métiers, après ça la convention.
11 Règlements sur les métiers et la convention.

12 Q. **[123]** Le Règlement sur la formation professionnelle
13 des métiers, vous connaissez ça?

14 R. Oui.

15 Q. **[124]** Votre métier, la liste des métiers y est
16 énoncée?

17 R. Oui.

18 Q. **[125]** Vous y êtes, c'est dans le règlement. Les
19 occupations, qu'on parle des manoeuvres, et
20 caetera, les arpenteurs...

21 R. Ils sont pas...

22 Q. **[126]** ... ils sont pas dans le Règlement sur la
23 formation professionnelle. Ils sont énoncés où
24 les...?

25 R. Dans la convention.

1 Q. **[127]** Dans la convention proprement dite?

2 R. Si je vous dirais, c'est juste par respect.

3 Q. **[128]** Pourquoi, par respect?

4 R. Bien parce qu'ils sont à nulle part. Ils sont dans
5 la convention, il faut le démarquer parce que nous
6 autres, c'est sûr que c'est une occupation. Ils
7 sont pas sur le règlement des métiers.

8 Q. **[129]** Ils sont pas dans le règlement, ils sont dans
9 la convention collective. Maintenant, ce qui est
10 important de savoir, je pense, pour les fins ici,
11 est-ce qu'il y a une obligation, une clause, soit
12 dans la loi, le règlement sur la formation ou
13 d'autres règlements ou la convention forçant les
14 métiers à faire le travail d'un manoeuvre?

15 R. Non. Non.

16 Q. **[130]** On a compris qu'un métier peut faire le
17 travail d'un manoeuvre.

18 R. Peut.

19 Q. **[131]** Peut. Mais il y a pas d'obligation...

20 R. Non.

21 Q. **[132]** ... pour un... si un grutier ou un opérateur
22 veut pas aller faire un travail de manoeuvre, il y
23 a pas de clause...

24 R. Libre à lui.

25 Q. **[133]** Il y a pas strictement et c'est le point, il

1 y a pas strictement une violation?

2 R. Non.

3 Q. **[134]** Il peut le faire, par ailleurs. La question
4 qui reste et qui va suivre, et d'ailleurs vous...
5 juste pour les fins de votre dossier, vous noterez
6 au règlement, il y a une clause à l'article 5 qui
7 prévoit que les tâches qu'un métier peut exécuter
8 sont celles de son métier. Je fais juste pour les
9 fins de votre dossier le mentionner. C'est 4 ou 5,
10 mais je suis pas mal sûr que c'est 5. Bon.

11 Là, il reste par ailleurs la question, même
12 s'ils ont pas l'obligation, il peut arriver qu'un
13 homme de métier soit appelé sur un chantier à
14 travailler à un moment donné, à faire un travail
15 qui pourrait être fait par un manoeuvre. Là-dessus,
16 vous avez une position, semble-t-il, assez rigide.
17 Mais ça veut dire quoi en pratique? Est-ce que vous
18 talonnez ou vous pistez les chantiers pour savoir
19 si à un moment donné il y a un opérateur qui a pris
20 une pelle pour pelleter de la roche? Comment ça
21 fonctionne dans la... dans la vie de tous les
22 jours?

23 R. Bien, comme j'ai expliqué hier, c'est sûr qu'on
24 essaie d'y aller avec l'ampleur du projet. Comme
25 j'expliquais, égout-aqueduc, une rue à faire, c'est

1 des petites équipes, ça dérange rien puis comme je
2 vous ai dit, le gars... bien souvent l'opérateur de
3 pelle a fini de faire son trou, il est là, il est
4 accoté, c'est tous des « chummy », là, tu sais, ils
5 sont un petit groupe. Par contre, ce qu'on a vécu
6 souvent, assez souvent, l'opérateur débarque, il va
7 forcer après un tuyau, une pompe, quelque chose, il
8 se blesse, là va sur la CSST, l'employeur dit :
9 « Regarde, t'avais pas d'affaire à aller là. Ta job
10 c'est dans la pelle. » Ça on a vu ça souvent aussi.
11 Le gars s'est ramassé, de la misère avec sa CSST
12 parce qu'il faisait quelque chose qu'il n'avait pas
13 d'affaire à faire. Il était pas embauché pour ça.

14 Q. **[135]** Vous parlez des petits chantiers, évidemment,
15 et des plus gros chantiers. Sur les plus gros
16 chantiers où il y a un plus grand nombre de
17 travailleurs, avez-vous ce problème-là du travail
18 qui serait fait par les gens de métiers plutôt que
19 les manoeuvres?

20 R. Non parce que, premièrement, les manoeuvres vont...
21 vont voir à faire respecter leur métier.

22 Q. **[136]** Les manoeuvres, quand on parle des
23 manoeuvres, c'est... c'est un groupe de
24 travailleurs de la construction qui est important
25 en nombre, je présume?

1 R. Oui, oui, oui. Oui, oui. Ah oui.

2 Q. **[137]** Même si vous vous mêlez pas des affaires de
3 l'AMI ou du représentant de l'AMI sur la Côte-Nord,
4 avez-vous une idée combien ils sont sur la Côte-
5 Nord?

6 R. Ils sont environ douze cents (1200). Mille deux
7 cents (1200).

8 Q. **[138]** Ils sont environ douze cents (1200). O.K. Et
9 à travers le Québec, avez-vous une idée?

10 R. Ça doit jouer, ça doit pas être bien bien loin du
11 vingt mille (20 000) à la grandeur du Québec.

12 Q. **[139]** Quelle est la politique des métiers à l'égard
13 des manoeuvres? Est-ce qu'il y a une politique ou
14 chacun ou ça...

15 R. Une loi non écrite? On touche pas à ça.

16 Q. **[140]** Vous touchez pas à ça?

17 R. Non.

18 Q. **[141]** Pourquoi vous touchez pas à ça?

19 R. Bien, premièrement, c'est des humains comme nous
20 autres, c'est des travailleurs comme nous autres
21 puis si on se met à faire leur job, bien là on va
22 se ramasser avec... tu sais, le gars il va rester
23 chez eux puis on va le payer mais à rien faire.

24 Q. **[142]** Donc, il y a un respect?

25 R. Oui.

1 Q. **[143]** Même si le métier peut théoriquement faire le
2 travail d'un manoeuvre?

3 R. Et puis ils sont... tu sais, comme j'expliquais
4 tout à l'heure, sur les petits chantiers, ils sont
5 pas pointilleux non plus, tu sais, parce que c'est
6 tous des chums, ils sont vraiment proches sur des
7 petites jobs comme ça. Mais sur les gros chantiers,
8 si je débarque de ma pelle pour aller faire du
9 manoeuvre, c'est sûr que ça va arriver, il y a
10 quelqu'un qui va arriver ça sera pas long. Le
11 message va passer puis ça va se faire assez vite.

12 Q. **[144]** Donc...

13 R. Puis moé je suis entièrement d'accord avec ça.

14 Q. **[145]** O.K. Donc, il y a pas une offensive des
15 métiers, incluant le vôtre ou excluant le vôtre,
16 pour aller faire le travail des manoeuvres?

17 R. Non, non, c'est dans la mentalité, c'est un...
18 c'est un...

19 Q. **[146]** C'est des travailleurs...

20 R. ... c'est ancré dans la tête.

21 Q. **[147]** C'est des travailleurs de la construction.

22 R. Bien, tu sais, tu vas dans les minières, tu vas
23 partout, le gars, le millwright va pas faire la job
24 du machiniste, là, tu sais...

25 Q. **[148]** Parce que dans la construction, puis c'est

1 une chose aussi qui est véhiculée, dans la
2 construction, il y a des métiers qui sont définis
3 par le règlement puis on dit ce qu'ils peuvent
4 faire, et caetera. Donc, ça c'est... évidemment,
5 c'est prévu. Puis il y a les occupations,
6 effectivement, qui sont pas des métiers. Il y a une
7 cohabitation entre les deux.

8 R. Oui.

9 Q. **[149]** Mais ce qui est véhiculé et ce sur quoi je
10 vais plutôt vous poser des questions, c'est qu'on a
11 l'impression que dans la construction, si
12 quelqu'un, que ce soit dans les métiers ou d'un
13 autre métier ou... prend une pelle parce qu'on a
14 pris cet exemple-là, une pelle à pierre, que là...

15 R. Une pelle à manche?

16 Q. **[150]** Pierre...

17 R. Une pelle à manche.

18 Q. **[151]** Pelle à manche, c'est mieux dit, que ça va
19 causer nécessairement des problèmes. Est-ce que
20 c'est ça que vous demandez, c'est ça que vous
21 voulez, que la pelle à manche c'est une cloison
22 parfaite puis il y a pas personne qui touche à ça?

23 R. Non, tout est circonstanciel.

24 Q. **[152]** Ça veut dire quoi, ça?

25 R. Bien, tu sais, si quelqu'un est pris, une urgence,

1 question de sécurité, là, écoute, ça... tu prends
2 même pas le temps d'y penser, c'est normal. Mais
3 c'est sûr que si le gars débarque de sa pelle
4 puis... il débarque de sa pelle mécanique puis il
5 prend la pelle à manche puis il commence à
6 pelleter, comme j'ai dit, ça va sur un petit
7 chantier, c'est quand même toléré; tu vas sur un
8 gros chantier, là, ça ira pas bien, là.

9 Q. **[153]** Mais il y a des situations où un employeur
10 pourrait... Parce qu'il y a différentes situations,
11 c'est ce que vous expliquez. Mais il y a des
12 situations où l'employeur pourrait embaucher un
13 manoeuvre, mais il l'embauche pas parce que tantôt
14 c'est les opérateurs menuisiers, tout le monde fait
15 le travail du manoeuvre, donc on l'embauche pas.
16 Ça, je comprends que c'est problématique. Il y a
17 d'autres situations où il y a pas assez de travail
18 pour un manoeuvre. On n'engagera pas un manoeuvre
19 juste pour venir faire le ménage de la roulotte,
20 là, puis...

21 R. C'est ça, oui.

22 Q. **[154]** Dans ces cas-là, où il y a pas suffisamment
23 de travail pour un manoeuvre, pas la situation où
24 c'est les métiers qui font sa job, mais il y a pas
25 suffisamment de travail, est-ce que vous êtes

1 rigide et vous exigez qu'un manoeuvre vienne
2 travailler, je sais pas, une journée... une heure,
3 une heure et demie?

4 R. C'est arrivé souvent, on...

5 Q. **[155]** Que?

6 R. Bien, l'entrepreneur...

7 Q. **[156]** Que vous l'avez exigé?

8 R. Où, moi-même, l'entrepreneur m'a dit : « Ça
9 dérangerait-tu si ton gars... tu sais, j'ai
10 pas... », il a peut-être bien juste passé le balai
11 dans la « lunch room » ou faire le ménage, quelque
12 chose.

13 (10:09:35)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[157]** Alors, si je comprends bien, il faut que
16 l'employeur vous appelle pour obtenir votre
17 permission?

18 R. Encore une fois. Bien non, il... mettons, situation
19 où on se parle... On peut pas faire des relations
20 de travail, puis on peut pas discuter si on n'est
21 pas capable de se voir.

22 Q. **[158]** Oui, mais est-ce qu'on s'entend aussi que
23 tout ça, toute votre acceptation de ces petits à-
24 côtés, va se faire si l'employeur...

25 R. J'aurais dû dire...

1 Q. [159] ... a passé par vous d'abord?

2 R. Non, non. Non, non, regarde bien... regardez bien
3 ce qu'on va faire. L'employeur parle à mon
4 confrère, mon confrère va... mettons, le gars des
5 manoeuvres : « Bon, Bernard, regarde, il m'a
6 demandé voir si ça dérangerait si l'opérateur...
7 - Bien, pas de trouble, moé. Si toé, t'es d'accord,
8 moé, j'ai pas de trouble avec ça. » C'est aussi
9 simple que ça.

10 Q. [160] C'est ce que je dis, il faut toujours que ça
11 passe par vous directement ou indirectement?

12 R. Là vous parlez de Bernard Gauthier ou les agents
13 d'affaires?

14 Q. [161] Les deux. Il faut avoir votre permission en
15 bout de ligne.

16 R. Bien là c'est moé qui représentais les travailleurs
17 là-bas. Je représente les travailleurs dans leur
18 santé et sécurité puis dans leur job. Il va me
19 parler, c'est sûr.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Q. [162] Mais s'il vous parle, ça va être plus simple
22 que si...

23 R. Bien oui, bien oui.

24 Q. [163] ... il vous parle pas puis là on se
25 demande...

1 R. C'est parce que lui, il veut pas de problème sur sa
2 job. C'est litigieux un petit peu, il sait que là
3 l'opérateur va avoir à faire une job qui est pas la
4 sienne, ça risque de créer un conflit. Ça fait
5 qu'on va parler au représentant : « Qu'est-ce que
6 t'en penses? - Pas de trouble. » On va voir le
7 travailleur : « Les boys, on s'est entendus. Ça
8 fait que si tu vois le gars faire de la pelle à
9 manche, chiale pas après. - Correct. »

10 Q. **[164]** Mais, vous, votre relation... « vous », le
11 local 791, Côte-Nord, quel genre de relation vous
12 avez avec le local AMI des manoeuvres, Côte-Nord,
13 est-ce que vous êtes à couteaux tirés parce que...

14 R. Non, non, non.

15 Q. **[165]** ... un fait la job de l'autre?

16 R. On est tout le temps ensemble. Je veux dire, quand
17 tu vois un opérateur, il y a tout le temps un
18 manoeuvre pas loin... un ou deux, là.

19 Q. **[166]** Et votre relation est comment?

20 R. Elle est excellente.

21 Q. **[167]** O.K.

22 R. Avec les menuisiers aussi puis les électriciens
23 puis ainsi de suite. Même avec les métiers
24 mécaniques qui sont de l'International. On est
25 comme ça.

1 Q. **[168]** Je comprends...

2 R. Je sais pas si c'est comme ça ailleurs.

3 Q. **[169]** ... mais moi je parle des manoeuvres, là,
4 voir si vous êtes à couteaux tirés parce que, de
5 temps à autre, un peut faire le travail de l'autre,
6 surtout le métier versus les manoeuvres, vous avez
7 pas ce problème-là?

8 R. Non.

9 Q. **[170]** Vous passez pas votre temps à vous chicaner?

10 R. Non.

11 Q. **[171]** Au pénal maintenant - je change de thème. Au
12 pénal, il y a eu des dossiers au pénal. À un moment
13 donné on parle d'une condamnation. On parle d'un
14 plaidoyer de culpabilité, j'y reviens rapidement,
15 mais de condamnation. Est-ce que vous avez été
16 condamné au pénal?

17 R. Non.

18 Q. **[172]** Vous avez pas été condamné au pénal?

19 R. Non.

20 Q. **[173]** Vous avez plaidé coupable, par ailleurs, sur
21 le dossier de la manifestation à Fernand Gilbert?

22 R. Oui.

23 Q. **[174]** Vous avez plaidé coupable également sur la
24 question de l'arrêt de travail pour l'avion qui
25 allait à Baie-Comeau?

1 R. Oui.

2 Q. [175] O.K. Et il y a eu d'autres dossiers où il y a
3 eu des accusations pénales, que vous avez plaidés?

4 R. J'ai été acquitté.

5 Q. [176] Et vous avez toute (sic) été acquitté. Vous
6 avez jamais été reconnu coupable?

7 R. Non. Ça c'est une chasse aux sorcières.

8 Q. [177] O.K. Maintenant, on a parlé aussi... et
9 j'achève, je vous rassure, j'achève.

10 R. J'ai hâte.

11 Q. [178] Vous avez hâte, hein, je sens de la pression
12 de votre côté...

13 R. Je m'ennuie de ma Côte-Nord.

14 Q. [179] ... de partout. Vous vous ennuyez de votre
15 Côte-Nord, O.K., on va faire ça vite. On a parlé de
16 travail au noir, on a dit que ça pouvait coûter
17 vingt pour cent (20 %), même trente pour cent
18 (30 %) de plus sur la Côte-Nord. Cette possibilité
19 ou cette assertion, mettons, elle est vraie pour
20 les gros chantiers, les gros entrepreneurs? Parce
21 que vous expliquez qu'avec les gros entrepreneurs,
22 vous citez souvent EBC, Neilson, et caetera, vous
23 avez pas l'air d'être en conflit avec les gros
24 entrepreneurs?

25 R. Non.

1 Q. **[180]** Avez-vous un problème de travail au noir avec
2 les gros entrepreneurs?

3 R. Non, sur les chantiers hydroélectriques, là, il y
4 en a pas de travail au noir.

5 Q. **[181]** Il y a pas de travail au noir.

6 R. Pratiquement pas. C'est surtout au niveau du
7 ministère des Transports puis dans les
8 Municipalités. Puis avec la nouvelle réforme, on va
9 en voir de plus en plus.

10 Q. **[182]** Bon. Ça fait que...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[183]** Avec quelles compagnies vous avez des
13 difficultés?

14 R. Bien, c'est une minorité, là, c'est... Moé, je
15 pense que c'est normal. Je veux dire, il y a des
16 entrepreneurs qui sont ouverts d'esprit, puis ça je
17 le vois surtout avec des... des jeunes
18 entrepreneurs. Des jeunes chargés de projet, des
19 jeunes surintendants. Eux autres, ils arrivent puis
20 ils collaborent puis ils interagissent avec nous
21 autres. C'est surtout les vieilles mentalités,
22 les... les compagnies qui arrivent de... qui
23 arrivent de l'extérieur puis qui... qui ont des
24 vieilles mentalités, là. Comme on le vit
25 présentement avec Couillard, là. Ils sont arrivés

1 avec un surintendant, je pense que ça fait trente-
2 sept (37) ans qu'il est avec eux autres, lui a fait
3 trois jours à Hydro-Québec. Lui il était habitué de
4 faire des routes, mais par chez eux, puis à Hydro-
5 Québec c'est stiff au boutte, t'as des inspecteurs,
6 il y a des surveillants, puis ils demandent
7 toujours un suivi puis le bonhomme il a pas resté,
8 je pense qu'il a fait trois jours puis bingo! on
9 s'en va, moé je reste pas là, là. Ils « s'ontaient »
10 pas habitués à ça, les critères, les... ils ont
11 des... comme Couillard en haut, il est « loadé » de
12 non-conformités. D'après moé ils vont avoir de la
13 misère avec leur contrat, ça c'est sûr et certain,
14 ça marche pas. Leur façon de faire... tu sais,
15 quand t'es habitué de travailler dans des rangs
16 puis t'arrives au vu et au su d'inspecteurs puis de
17 surveillants comme ça, c'est vraiment différent. La
18 façon de faire, il faut que tu respectes
19 l'environnement, il faut que tu respectes toutes
20 sortes d'affaires au niveau de la santé et sécurité
21 parce que c'est vraiment surveillé.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [184] Qu'est-ce qu'ils respectaient pas?

24 R. Des non-conformités, il y en a à la tonne,
25 l'environnement c'est pareil, des infractions à la

1 tonne.

2 Q. **[185]** C'est bien beau dire qu'il y en a à la tonne,
3 là, mais encore?

4 R. Comme traverser des cours d'eau, là, des cours
5 d'eau qui sont à sèche (sic) l'hiver, qui vont se
6 remplir au printemps, là, ils sont partis avec ça,
7 puis ils passent là-dessus, eux autres là, avec des
8 petits ponceaux temporaires. T'es supposé de faire
9 ton ponceau, traverser, parce que quand le coup
10 d'eau va arriver au printemps, que l'eau puisse
11 (sic) s'écouler, qu'elle amène pas le matériel puis
12 ainsi de suite. Des exemples comme ça. Les garde-
13 corps, un paquet d'affaires, là. Si je commence à
14 élaborer, il faudrait que... parce que c'est
15 documenté à Hydro-Québec, Madame la Présidente.
16 Tout est documenté.

17 Me ROBERT LAURIN :

18 Q. **[186]** Mais les bons... mettons les gros
19 employeurs...

20 R. Oui.

21 Q. **[187]** ... sur de gros travaux, règle générale, vous
22 avez pas de problème de travail au noir?

23 R. Non. Puis je vous dirais que ces gros
24 entrepreneurs-là, ils en pognent pratiquement plus
25 de contrat, ils sont obligés de se mettre à blanc

1 pour pogner un contrat. Peut-être qu'ils coûtaient
2 un petit peu plus cher, mais les travaux exécutés
3 étaient... t'as pas besoin de revenir faire des
4 reprises. Tu peux exécuter des travaux qui vont
5 coûter moins cher parce que t'as pris le plus bas
6 soumissionnaire, mais tu vas revenir refaire trois,
7 quatre reprises. Ça c'est le contribuable qui paie,
8 là. Moé je pense que si tu veux te promener en
9 Cadillac, va pas t'acheter une Lada, là.

10 (10:16:00)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[188]** Les travaux sont exécutés par les employés,
13 par les travailleurs?

14 R. Bien oui, mais si, je vous l'ai expliqué hier, le
15 gestionnaire du projet ou le gars qui...
16 l'ingénieur, le chargé de projet qui calcule ses
17 affaires, puis tout est bâclé, il cache... comme
18 j'expliquais hier Pedneault à Sept-Îles, mettre
19 l'asphalte sur... sur les couverts de manhole, ça
20 se fait pas, là, c'est aller vite, ça, pour sauver
21 du temps, par le même coup sauver de l'argent.
22 C'est virer les coins ronds, qu'on appelle. Mais
23 virer les coins ronds, des fois t'as des surprises.

24 Chez nous on le voit, la route dans le
25 temps dans les années soixante (60) qu'elle a été

1 faite, là. Tu t'en vas là, c'est tiens-toi bien
2 après le volant, là, parce que l'infra a mal été
3 faite. Ils renversaient les arbres là-dedans, ils
4 mettaient la terre par dessus, puis on a mis
5 l'asphalte. Tu t'en vas, calvaire, ça a pas
6 d'allure. Mais si... si ton infra... j'ai-tu sacré
7 moé là? Si ton infra est bien faite...

8 Me ROBERT LAURIN :

9 Q. **[189]** Moi j'ai pas entendu mais...

10 R. Tabarouette.

11 Q. **[190]** Peut-être.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On l'a entendu.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[191]** Il y avait un mot de messe de trop.

16 R. Oui, mais par chez nous c'est un demi-sacre.

17 Me ROBERT LAURIN :

18 Q. **[192]** Mais il faut lui reconnaître qu'il a quand
19 même...

20 R. J'ai fait une grosse (sic) effort.

21 Q. **[193]** Et là-dessus, Monsieur...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[194]** Parfait. Là-dessus, vous avez été pas mal
24 exemplaire.

25 R. Merci beaucoup.

1 Q. [195] Sur votre vocabulaire.

2 Me ROBERT LAURIN :

3 Q. [196] Monsieur Gauthier, on va vous souhaiter un
4 bon retour.

5 R. Je vous remercie.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. [197] Peut-être avant... avant que vous partiez...

8 R. Oui.

9 Q. [198] ... vous savez, la Commission doit aussi
10 faire des recommandations, puis écoutez, moi je
11 suis né en région, j'ai rien contre les régions.
12 Vous avez dit il y a deux jours que, dans le fond,
13 pour les régions, il fallait peut-être tenter
14 d'encadrer l'espèce de mobilité provinciale. Est-ce
15 que ça serait possible que, dans le fond, puis
16 j'avance une idée comme ça, qu'un donneur d'ouvrage
17 public, parce que la Commission ne peut que
18 s'adresser aux donneurs d'ouvrages publics, que
19 lorsqu'elle lance un appel d'offres, elle indique
20 un pourcentage minimum d'employés de la région
21 qu'elle doit recruter pour les fins de son contrat,
22 et ça, ça pourrait être adapté en fonction du
23 donneur d'ouvrage. Il m'apparaît, moi, que pour des
24 travaux spécialisés ce pourcentage-là peut être un
25 peu plus faible, mais pour des travaux comme la

1 Ville puis des travaux routiers, MTQ, c'est peut
2 être plus élevé. Est-ce que ça, ça pourrait pas
3 être une chose...

4 R. Oui, c'est pas pire.

5 Q. **[199]** ... qu'un donneur d'ouvrage (inaudible)
6 puisse le donner?

7 R. Bien, peut-être... vous me faites penser à de quoi.
8 Peut-être aussi le donneur d'ouvrage, peut-être
9 qu'il peut vérifier dans la région versus la CCQ
10 comment est-ce qu'il est le niveau de l'embauche
11 peut-être dans la région au moment de l'exécution
12 des travaux. Oui, c'est pas fou comme idée, ça.

13 Q. **[200]** En effet, l'appel d'offres pourrait dire déjà
14 aux entrepreneurs intéressés, si vous prenez le
15 contrat, sachez que vous devez avoir engagé quelque
16 chose comme quarante pour cent (40 %) ou cinquante
17 pour cent (50 %) de main-d'oeuvre de la région, là?

18 R. S'il y a une grosse... s'il y a une grosse
19 disponibilité, peut-être mettre un bon ratio.

20 Q. **[201]** Oui, varier en fonction des conditions...

21 R. Oui.

22 Q. **[202]** ... des conditions du marché, bien sûr?

23 R. Oui, ça serait pas pire, ça.

24 Me ROBERT LAURIN :

25 Q. **[203]** Et du travail à effectuer. Excellent.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[204]** Vous avez dit tantôt que quarante (40) ou
3 cinquante pour cent (50 %) c'était pas assez, là?

4 R. Non, mais là, il a une méchante bonne idée, ça là.
5 C'est pas fou.

6 Me ROBER LAURIN :

7 Q. **[205]** Soyez pas trop flatteur avec la Commission.

8 R. Non, non, mais, tabarouette, je pensais j'avais...
9 je pensais j'avais tout fait le tour du sujet,
10 puis... c'est bon, c'est surprenant, ça, à matin.
11 On peut regarder ça.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[206]** Vous pourrez dire ça à votre syndicat lors
14 des prochaines négociations.

15 R. Cassez-vous pas la tête, Monsieur le commissaire.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Q. **[207]** Merci, Monsieur Gauthier.

18 Me DENIS HOULE :

19 Madame, contre.... si vous permettez, contrairement
20 à ce que je disais hier, j'aurais trois questions.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Venez, Maître Houle.

23 Me DENIS HOULE :

24 Des généralités, je toucherai pas...
25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de problème.

3 Me DENIS HOULE :

4 Parfait.

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

6 Q. **[208]** Peut-être quatre.

7 R. Vous avez pas tenu parole, Monsieur Houle.

8 Q. **[209]** Pardon?

9 R. Vous avez pas tenu parole.

10 Q. **[210]** Ça m'arrive. Comme certains de mes membres,
11 semble-t-il, des fois. Alors, je suis obligé de me
12 présenter, même si on se connaît très bien.

13 R. Oui.

14 Q. **[211]** Alors, Denis Houle de l'Association des
15 constructeurs de routes et grands travaux du
16 Québec. Je sais pas si on est capable, Madame
17 Blanchette, de remettre la main sur le jugement du
18 vingt-sept (27) mars deux mille treize (2013) de la
19 juge administratif... juge administratif, oui, Kim
20 Legault. Ça avait été utilisé pendant le contre-
21 interrogatoire de maître Julie Boyer, lorsqu'elle
22 contre-interrogeait monsieur Pierre Laprise. Je
23 vais commencer avec d'autre chose entre-temps.

24 Vous avez fait beaucoup d'efforts
25 évidemment, puis moi e retiens que c'est vrai que

1 vous avez travaillé fort pour la FTQ puis vous avez
2 cherché beaucoup de membership, puis que vous êtes
3 populaire vis-à-vis certaines personnes de la FTQ,
4 même des fois impopulaire vis-à-vis d'autres de la
5 FTQ. Vous l'avez dit vous-même. D'accord.

6 Votre méthode de travail, vous avez dit que
7 vous vous êtes assagi beaucoup depuis deux jours,
8 que finalement même monsieur Laprise l'a dit
9 lorsqu'il témoignait, que vous avez même fait la
10 paix avec lui, puis avec la firme Fernard Gilbert
11 pour le troisième contrat qu'ils font en consortium
12 Cegerco-FGL, c'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[212]** Et là, ça se travaille bien avec Cegerco-FGL?

15 R. Oui.

16 Q. **[213]** Bon, vous fournissez de la main-d'oeuvre?

17 R. Oui, pas de problème.

18 Q. **[214]** D'accord. Êtes-vous d'accord avec moi que si
19 vous aviez mis autant d'efforts par des moyens qui
20 ont amené un certain climat de terreur, de la
21 confrontation avec certains employeurs, vous dites
22 que c'est un nombre quand même minime d'employeurs,
23 hein, avec lesquels vous avez eu des discussions un
24 peu serrées, là...

25 R. Oui.

1 Q. [215] ... si vous aviez fait autant d'efforts pour
2 utiliser à bon escient la clause de mobilité
3 provinciale... Je vais vous donner un exemple.

4 R. Oui, mais c'est parce que, c'est comme j'expliquais
5 aux commissaires, soit hier ou avant-hier, je me
6 rappelle pas, c'est pas facile, c'est politique
7 puis c'est long. C'est sûr que ça fait... À
8 l'époque, on s'en occupait pas de la mobilité. On
9 débarquait avec des comités de chômeurs, puis tout
10 le monde travaillait. Avant le Plan Nord, j'avais
11 jamais personne qui faisait de chômage. D'accord,
12 c'était pas classe tout le temps, mais personne
13 faisait de chômage. Là le Plan Nord est arrivé,
14 c'est pas croyable. C'est dur à comprendre. Depuis
15 que le Plan Nord est arrivé, puis on était... parce
16 que le gouvernement est débarqué puis il a dit là,
17 votre façon de faire, ça a pas d'allure. Vous
18 l'avez pas, c'est pas comme ça que ça se fait. Je
19 suis pas en désaccord. C'est vrai qu'il faut, nous
20 autres aussi il faut qu'on change. Tout change mais
21 nous autres aussi il fallait qu'on change. Mais ils
22 nous l'ont... Ils sont arrivés en sauvages, bang!
23 bang! Moé, écoute, c'est beau. Si on l'a pas, on
24 n'a pas la façon de faire, on va se reculer puis
25 montrez-nous comment le faire, puis montrez-nous

1 comment est-ce que vous faites. Mais le constat, il
2 est désastreux, là. Ça fait que, c'est pour ça que
3 là, là l'occasion était bonne pour commencer à
4 travailler sur la table de concertation de la
5 mobilité puis on a interpellé les députés, puis
6 ainsi de suite. Parce qu'on pensait pas ça à... Ça
7 fait quand même longtemps qu'elle est là, la
8 mobilité. Mais comme vous vous rappelez, comme je
9 vous ai expliqué, SM3, ça a pris l'escouade
10 tactique pour venir nous sortir de là. Il a fallu
11 qu'on effraie quelqu'un en quelque part, là. Mais
12 on travaillait quatre-vingts pour cent (80 %) de la
13 main-d'oeuvre venait de la Côte-Nord, puis vingt
14 pour cent (20 %) venait de l'extérieur. On a fait
15 un peu la même affaire à Toulouste mais là, on en
16 a perdu un peu, là. C'était soixante - quarante
17 (60 %-40 %). La Romaine, on est en train de
18 quémander quarante pour cent (40 %) de
19 représentativité. Ça... C'est sûr qu'il y a un
20 problème à quelque part. Mais pour répondre à votre
21 question, c'est sûr, si j'avais mis la même énergie
22 à me concentrer sur la mobilité, mais elle nous
23 dérangeait pas à l'époque.

24 Q. [216] Mais je vais vous donner l'exemple, moi,
25 auquel je veux en venir. C'est que si vous aviez

1 fait le même effort de travailler, par exemple, il
2 y a un agent syndical de la FTQ dans la région du
3 Saguenay-Lac-Saint-Jean, un collègue de vous?

4 R. Oui, oui, oui.

5 Q. **[217]** Oui, O.K. Alors, il y a des problèmes que
6 vous avez bien expliqués puis certains employeurs
7 l'ont dit, les problèmes entre cette région-là et
8 la Basse-Côte-Nord. Si vous aviez travaillé de
9 façon, je dirais, de collaboration avec votre
10 collègue que je nomme pas, là, vous auriez pas fait
11 des échanges entre les deux régions? Ça aurait pas
12 été plus facile? L'avez-vous utilisée cette
13 collaboration-là?

14 R. Oui. Oui, oui, on l'a essayé. Sauf que ça a rien à
15 voir. Le travailleur, lui... lui il représente des
16 travailleurs, moi je représente des travailleurs.
17 C'est l'entrepreneur, de comment est-ce qu'elle
18 s'en vient chez nous? Elle est-tu ouverte d'esprit?
19 Elle l'est pas? Elle veut-tu collaborer avec la
20 région? Elle veut-tu pas? Puis il faut comprendre,
21 c'est pas... C'est des cultures. Eux autres, ils
22 sont habitués de travailler d'une telle façon, nous
23 autres c'était pas la même façon.

24 Q. **[218]** Oui.

25 R. Puis c'est tout le temps différent d'une région à

1 l'autre. Puis eux autres étaient habitués de
2 travailler avec leurs hommes puis, à mal et à tort,
3 leur façon de faire, moé j'étais pas d'accord que
4 le gars fasse quatre métiers puis eux autres sont
5 d'accord. J'irai pas me mêler de ça. Mais quand
6 t'arrives dans une autre culture, il y a un choc
7 culturel, là. Ça marche pas. Nous autres c'est pas
8 comme ça qu'on fait ça. On veut pas... Tu sais,
9 nous autres on le fait pas, débarquer de la
10 machine, faire trois jobs, puis eux autres ils le
11 font. Puis ils le font depuis que ça existe. Ça
12 fait qu'ils... Nous autres, moé, lui là-bas, il
13 représente ses membres...

14 Q. **[219]** Oui.

15 R. ... puis il faut qu'il soit comme ses membres. Mais
16 on s'entend bien. Puis on comprend la situation
17 puis on l'a toujours... On est d'accord sur un
18 fait, moé puis lui, c'est que, c'est pas la faute
19 de la main-d'oeuvre. C'est pas la faute des
20 travailleurs.

21 Q. **[220]** Et c'est pas la faute de tous les employeurs
22 non plus. Bon.

23 R. Non, non, non, non. Non, non, non, non.

24 Q. **[221]** Si vous me répondez longuement, vous retardez
25 votre départ, là.

1 R. Bien ça me fait rien, écoute...

2 Q. **[222]** Vous êtes là.

3 R. Je prends l'avion demain.

4 Q. **[223]** Ah! O.K. Moi ce que je voulais plutôt dire
5 c'est que, vous connaissez maintenant, à cause de
6 tout ce que vous avez raconté depuis deux jours et
7 d'autres témoins avant vous, les difficultés entre
8 certains groupes de travailleurs, certains
9 syndicats et certains employeurs. Maintenant vous
10 les connaissez ces employeurs-là. Si on parle de
11 Fernand Gilbert, si on parle de Lavoie & Fils, là,
12 c'est toujours dans le coin du Lac-Saint-Jean tout
13 ça, là?

14 R. Hey! il y en a là-bas, il y en a plus qu'à Québec.

15 Q. **[224]** Bon, mais vous les connaissez, vous vous
16 entendez bien avec.

17 R. Oui.

18 Q. **[225]** Moi ma question et ma suggestion c'est que,
19 pourquoi vous ne faites pas, par la clause de
20 mobilité provinciale, un effort pour utiliser ces
21 bons contacts là que vous avez avec ces
22 entrepreneurs-là qui viennent de cette région-là
23 pour y amener vos travailleurs de la Basse-Côte-
24 Nord, c'est ça la question sur laquelle je veux que
25 vous me témoigniez?

1 R. Je viens de... Cette... C'est impossible, Monsieur
2 Houle. C'est impossible.

3 Q. **[226]** C'était impossible peut-être à une certaine
4 époque. Maintenant que ça va bien, vous pensez pas
5 que vous pourriez faire cet effort-là?

6 R. Oui mais c'est parce que là... Oui mais c'est parce
7 que tu peux pas demander à un gars... Vous savez...
8 vous le savez. Les gars de la Côte-Nord, ils
9 débarqueront pas de la machine pour faire trois
10 jobs, trois métiers différents.

11 Q. **[227]** Changez donc la culture avec votre collègue.

12 R. Bien oui, mais là c'est parce que ça implique des
13 frais pour l'entrepreneur qui... Mettons par
14 exemple FGL. On va prendre lui comme exemple, là.
15 Mettons que FGL a l'habitude de faire ça, de
16 prendre... Lui c'est normal que l'opérateur
17 débarque, fait du manoeuvre, du menuisier puis du
18 mécanique. Chez nous, c'est pas normal.

19 Q. **[228]** Il ne le fait pas sur la Romaine, c'est
20 exact?

21 R. Non.

22 Q. **[229]** Parce qu'il y a beaucoup d'employés sur ce
23 chantier.

24 R. Oui, c'est ça, c'est ça. Mais...

25 Q. **[230]** Le nombre d'employés facilite le fait...

1 R. Mais j'imagine que quand il va sortir de la Côte-
2 Nord, il va soumissionner ailleurs parce que le
3 système d'appel d'offres fait que, il faut que tu
4 sois le plus bas. Lui aussi, tu sais, il va essayer
5 de faire comme les autres. C'est qu'on... Là
6 faudrait que tous les entrepreneurs à l'extérieur
7 de la Côte-Nord, ça a l'air radin ce que je dis là,
8 là...

9 Q. **[231]** Acceptent votre façon.

10 R. ... faudrait que tous les entrepreneurs s'adaptent
11 à ce qui se passe sur la Côte-Nord. Arrêtez de dire
12 que ça coûte trente pour cent (30 %) plus cher chez
13 nous, parce qu'on fait respecter la convention,
14 puis mettre tout le monde au même niveau, on
15 passerait pas pour des bandits. Mais là c'est dur,
16 comme j'ai expliqué hier, c'est David contre
17 Goliath. Bien là, il faut convaincre le reste du
18 Québec que nous autres on a raison. On a l'air à...
19 on va avoir l'air de quoi, là? Bien c'est la
20 réalité par exemple.

21 Q. **[232]** Juste un autre sujet. Alors on est d'accord
22 que c'est votre patron, monsieur Bernard Girard,
23 qui négocie la convention depuis le départ de
24 monsieur Dupuis en deux mille huit (2008)?

25 R. Oui.

1 Q. **[233]** O.K. Alors il a négocié deux conventions,
2 celle de deux mille dix (2010), celle de deux mille
3 quatorze (2014), c'est exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[234]** Et j'imagine que vous en parlez, vous êtes
6 son bras droit, là, dans la région de la Basse-
7 Côte-Nord?

8 R. Personne le savait puis là ils le savent, là?

9 Q. **[235]** Là on le sait maintenant. Moi je le savais
10 mais maintenant c'est su d'une façon un peu plus
11 générale. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi
12 que dans ces deux conventions-là, il a peut-être
13 voulu rediscuter de... de la mobilité, de la clause
14 de mobilité provinciale mais finalement, il y a eu
15 jamais d'exigences et les conventions se sont
16 signées en génie civil et voirie facilement?

17 R. Oui mais il y a une clause dans la convention qui
18 dit que la mobilité provinciale, là, il y a de quoi
19 qui... ils travaillent là-dessus, en tout cas, ils
20 sont là-dessus, là. J'ai pas les détails, là.

21 Q. **[236]** Une clause qui existait avant. Une clause qui
22 a toujours existé depuis que...

23 R. Non, non, non, mais il y a de quoi de nouveau dans
24 la convention qui a été écrit, qu'on n'abandonne
25 pas la mobilité provinciale. J'ai pas les détails,

1 là.

2 Q. **[237]** On n'abandonne pas, c'est ça. Et que vous,
3 qu'il y a peut-être... il y a peut-être une
4 certaine ouverture pour des discussions, c'est ça
5 que vous voulez dire?

6 R. Oui.

7 Q. **[238]** O.K. Vous savez que la dernière convention,
8 compte tenu des contacts privilégiés que vous avez
9 avec monsieur Bernard Girard, que la seule
10 convention qui s'est signée rapidement, c'est celle
11 de génie civil et voirie, c'est exact? Vous êtes
12 informé également qu'il y a une loi qui a imposé
13 les mêmes conditions d'augmentation de deux pour
14 cent (2 %) à l'ACQ, vous êtes au courant de ça?

15 R. Non, bien là... pas trop, là, j'ai pas de détail,
16 là.

17 Q. **[239]** Savez-vous que ce qu'ils ont essayé de faire,
18 l'ACQ, c'est que les avantages négociés de longue
19 main, ça fait trente (30), quarante (40) ans que
20 ces conventions-là se négocient, ils ont voulu
21 baisser le temps supplémentaire qui se payait à
22 temps double...

23 R. Oui. Oui, oui.

24 Q. **[240]** ... et le baisser à temps et demi?

25 R. Oui.

1 Q. **[241]** Et lorsque les travailleurs ont durement
2 gagné des clauses comme ça, vous êtes d'accord avec
3 moi qu'on reviendra plus dans le passé, hein?

4 R. Non.

5 Q. **[242]** Bon. Alors, vous pensez pas qu'avec la
6 mobilité provinciale qui a été gagnée pour ces gros
7 chantiers là à l'extérieur des centres, parce qu'on
8 appelle ça des chantiers éloignés, que la mobilité
9 provinciale c'est pour ça qu'elle a été intégrée
10 dans la convention?

11 R. Il vous manque un petit boutte. Il vous manque le
12 boutte que, initialement, c'était prévu aussi que
13 les gens de la Côte-Nord puissent aller travailler
14 à l'extérieur.

15 Q. **[243]** Oui, c'est ça... c'est ça que je vous...

16 R. Oui, oui...

17 Q. **[244]** ... c'est là-dessus que je vous interrogeais
18 tantôt.

19 R. Oui mais ça a pas été respecté, Monsieur Houle. On
20 se fait dire, on se fait dire « Si tu veux venir
21 travailler icitte, tu changes ton adresse. » Là,
22 c'est pas respecté, là.

23 Q. **[245]** Ça c'est peut-être certains comportements
24 mais vous pourriez utiliser la convention pour...

25 R. Bien, certains comportements, je peux vous faire

1 une belle grosse liste, moé. Ça va vous prendre
2 deux jours à la lire.

3 Q. **[246]** Vous allez partir tard, là. Puis moi je veux
4 pas rester longtemps ici.

5 R. Non, non, mais je vous aime bien, moé. On peut même
6 aller prendre un verre à soir ensemble, là.

7 Q. **[247]** On a déjà mangé ensemble.

8 R. Oui. On n'a pas bu ensemble.

9 (10:29:15)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce qu'on pourrait passer à une question?

12 Me DENIS HOULE :

13 Oui.

14 Q. **[248]** Le prochain témoin qui vient, monsieur Marcel
15 Pouliot, j'ai regardé la documentation, on vient
16 d'avoir ça, là, et proportion, proportion de main-
17 d'oeuvre régionale versus Côte-Nord versus
18 extérieur. Êtes-vous d'accord que c'est soixante-
19 dix-neuf pour cent (79 %) de main-d'oeuvre?

20 R. Oui, il est pas trop pire, lui, oui.

21 Q. **[249]** Dans les routes, ça va toujours bien.

22 R. Au niveau de l'embauche régionale, il est pas pire,
23 c'est ailleurs qu'il est pas... il est pas pas
24 pire.

25 Q. **[250]** Oui bien là... je comprends, dans son

1 comportement, vous l'avez dit tantôt. Alors il y a
2 soixante-dix-neuf pour cent (79 %) de main-d'oeuvre
3 régionale, seulement vingt et un pour cent (21 %)
4 de l'extérieur. Ça veut donc dire que les
5 pourcentages dont il a été question, trente-neuf
6 (39) ou quarante pour cent (40 %), ça dépend des
7 contrats et des spécialités?

8 R. Ça touche l'ensemble de la Romaine.

9 Q. **[251]** Oui, et ça dépend des spécialités parce qu'il
10 y a des spécialités, comme les monteurs de ligne,
11 c'est un exemple de Maître Tremblay...

12 R. Oui mais les monteurs de ligne sont pas là, là. Ils
13 sont sur la ligne.

14 Q. **[252]** Oui, je sais, c'est le un milliard (1 G) et
15 quatre cent millions (400 M) et six cent millions
16 (600 M).

17 R. Oui, c'est ça.

18 Q. **[253]** C'est ça. Des contrats distincts. Mais il y
19 en a pas de monteurs de ligne, quelques-uns à Sept-
20 Îles, sinon ils viennent tous du Centre du Québec.

21 R. Oui mais là ils sont dans la ligne, ils sont pas à
22 la Romaine, là. C'est différent, là.

23 Q. **[254]** Ils partent de...

24 R. Non, non, non. T'as la Romaine puis t'as la ligne.

25 Q. **[255]** Non mais ils partent de la Romaine?

1 R. C'est deux calculs différents.

2 Q. **[256]** Ah oui, je le sais. Ce sont des contrats
3 distincts aussi.

4 R. Oui.

5 Q. **[257]** Alors ce que je voulais faire comme
6 dernière... dernier exercice, là, c'est justement
7 avec le jugement, Madame... alors si vous allez au
8 paragraphe 77, alors jugement de Kim Legault du
9 vingt-sept (27) mars deux mille treize (2013). Au
10 début des procédures, vous êtes d'accord que vous
11 étiez un intervenant au dossier, personnellement?

12 R. Oui.

13 Q. **[258]** Et que Maître Laurin vous représentait?

14 R. Oui.

15 Q. **[259]** Et qu'à un moment donné il y a eu des
16 modifications procédurales qui a fait en sorte que
17 la FTQ a pris un peu le fait et cause de vous.

18 R. Oui, oui, parce qu'initialement j'étais accusé
19 d'avoir fait de l'intimidation, d'avoir fait des
20 gros yeux, finalement ça marchait pas, ils ont viré
21 ça de bord puis ils m'ont mis responsable de la FTQ
22 Construction sur la Côte-Nord. (Inaudible)...
23 pas...

24 Q. **[260]** Alors si on va au paragraphe 77, page 16,
25 Madame.

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Sur la question, Maître Houle, vous savez fort bien
3 que cette question-là est actuellement devant les
4 tribunaux, en particulier devant la Cour supérieure
5 à savoir quel est le lien entre monsieur Gauthier
6 et la FTQ Construction au niveau de la
7 responsabilité, eu égard à cette situation.

8 Évidemment, c'est un débat qui est juridique, que
9 la Cour aura à trancher, je vois pas trop quelle
10 peut être la discussion là-dessus avec le témoin.

11 Me DENIS HOULE :

12 Non, je ne parlerai pas de sa responsabilité, je
13 vais parler tout simplement de l'appréciation de la
14 preuve par la juge. Et vous m'aviez parlé de ce
15 problème de droit là, on en a discuté dans le
16 corridor, là...

17 Me ROBERT LAURIN :

18 Oui, bien c'est ça, vous le savez, donc
19 j'apprécierais que vous évitiez cette discussion-là
20 avec le témoin. Si vous voulez la faire avec moi,
21 on la fera ensemble.

22 Me DENIS HOULE :

23 J'en ferai pas de discussion, j'en ferai pas de
24 discussion, vous allez voir.

25 Alors paragraphe 77, Madame, page 16. Le problème

1 que vous soulevez, c'est un problème de droit. Moi
2 je parle pas de droit, je veux parler de faits.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Il a pas été coté.

5 Me DENIS HOULE :

6 Ah, vous l'avez perdu, Madame?

7 LA GREFFIÈRE :

8 C'est un document qui a pas été coté.

9 Me DENIS HOULE :

10 Non, il a pas été coté mais vous l'aviez, Madame.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Non, c'était pas le bon.

13 Me DENIS HOULE :

14 Ah bon. Je vais le lire, tout simplement.

15 Q. **[261]** Alors, le...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est... il y a un document qui apparaît, là, est-
18 ce que c'est ça?

19 Me DENIS HOULE :

20 Oui, bien, c'est ça, 76. C'est ça, Madame. Mais,
21 ça, c'est le document... il a été modifié, mais
22 c'est le même paragraphe. Alors, moi, je l'ai à 77,
23 mais c'est qu'on voit qu'il y a eu une décision
24 corrigée. Alors, la juge Kim Legault a fait
25 certains changements. Ça, c'est la première

1 version, alors que moi j'ai la version finale.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Mais, est-ce que... Ah! Bon. O.K. Et la version
4 finale, le paragraphe...

5 Me DENIS HOULE :

6 C'est toujours le même texte.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... à part de porter un numéro différent, c'est le
9 même?

10 Me DENIS HOULE :

11 Non, c'est le... Oui, c'est ça, Madame. Alors,
12 c'est le paragraphe 76 dans cette version-là,
13 Madame. Revenez un petit peu. Voilà! C'est juste
14 pour résumer la preuve qui a été faite ou le nombre
15 de témoins.

16 L'administration de la preuve a requis
17 vingt jours au cours desquels une
18 cinquantaine de témoins ont été
19 entendus et une centaine de pièces
20 produites. L'audition des vingt
21 témoins du plaignant a requis six
22 jours et demi; celle des cinq témoins
23 de l'employeur, une journée et demie,
24 et finalement, celle des vingt-six
25 témoins de la FTQ-Construction, onze

1 totalité de l'embauche sur ce
2 chantier.

3 C'est ça ici que je trouve important, la phrase
4 suivante :

5 Gauthier et son supérieur, Bernard
6 Girard, ont invoqué l'illégalité de la
7 mobilité provinciale pour se plaindre
8 de la présence de salariés de
9 l'extérieur de la région et justifier
10 leurs moyens de pression.

11 C'est à peu près ce que vous faites comme preuve,
12 comme témoignage. La conclusion sur ce paragraphe-
13 là de la juge :

14 Or, il n'y a rien de plus faux.

15 Alors, cinquante (50) témoins...

16 (10:34:54)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 « Faux » ou « fou »?

19 Me DENIS HOULE :

20 De plus faux.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est écrit « fou ».

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 C'est fou.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Ah! Bien, c'est faux. C'est une des corrections
3 qu'elle a faites.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors donc, la correction, on doit lire « faux »
6 plutôt que « fou ».

7 Me DENIS HOULE :

8 Oui. Bien, c'est pour ça que je lisais mon texte,
9 Madame.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me DENIS HOULE :

13 Q. **[264]** Elle avait bien raison de se corriger. Page
14 suivante, Madame, page 129, j'ai 662, mais c'est
15 peut-être 661, qui commence par « Dans le
16 contexte ». O.K. 661 :

17 Dans le contexte économique des
18 dernières années où tous les membres
19 du syndicat travaillent et qu'ils ont
20 même la possibilité de choisir leur
21 employeur ou leur chantier et le
22 nombre d'heures travaillées, la
23 Commission ne croit pas que l'embauche
24 régionale soit encore un enjeu.

25 Deux mille dix (2010), deux mille douze (2012),

1 deux mille treize (2013), je pense que vous êtes
2 d'accord avec moi que, avec les minières, avec le
3 quai qu'on refaisait à Pointe-Noire, le quai de la
4 minière à Sept-Îles, c'était presque du plein
5 emploi, hein?

6 R. À l'époque de la Toulnostouc?

7 Q. **[265]** Non, non, à l'époque de l'audition...

8 R. Parce que là il y a une affaire... il y a une
9 affaire...

10 Q. **[266]** ... à l'époque de l'audition de cette...

11 R. Excusez-moé, mais il y a une affaire que je
12 comprends pas là-dedans, là.

13 Q. **[267]** Allez-y.

14 R. [...] l'employeur ou leur chantier et
15 le nombre d'heures [...] la Commission
16 [...]
17 [...] les membres du syndicat
18 travaillent et qu'ils ont...

19 Q. **[268]** Non, non, il faut que vous lisiez 660...

20 R. 661?

21 Q. **[269]** 661. Oui, c'est ça. O.K. Allez-y. Prenez
22 votre temps.

23 R. Les travailleurs :

24 [...] ont même la possibilité de
25 choisir leur employeur [...] leur

1 chantier et le nombre d'heures
2 travaillés [...]

3 Q. **[270]** C'est ce qu'elle retient de la preuve. Vous
4 trouvez qu'elle va trop loin?

5 R. Bien là, elle...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Si vous me permettez.

8 Me DENIS HOULE :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est un jugement...

12 Me DENIS HOULE :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... on va certainement pas se mettre à critiquer un
16 jugement sur la place publique. Alors, je comprends
17 pas où vous voulez aller, Maître.

18 Me DENIS HOULE :

19 Je lui disais que je lui laisserais le temps de
20 commenter, Madame.

21 R. Bien là, moé... moé, ça m'étonne, là, que le... le
22 travailleur choisisse le nombre d'heures qu'il va
23 travailler. Ça, je la... je le sais pas où est-ce
24 qu'elle a pris ça, là.

25 Q. **[271]** Oui. O.K. Mais, le fait qu'il y ait une

1 embauche générale en deux mille douze (2012), deux
2 mille treize (2013) puis que ça allait très bien,
3 ce qui n'est plus la situation en deux mille
4 quatorze (2014), vous êtes d'accord avec moi?

5 R. O.K. Oui.

6 Q. **[272]** On est d'accord.

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Madame... Madame la Présidente, j'ai expliqué que
9 ce jugement, non seulement c'est un jugement, mais
10 il est actuellement devant la Cour supérieure. Je
11 trouve un peu indélicat qu'on commence à le
12 commenter alors qu'on va aller le plaider.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Tout à fait.

15 Me DENIS HOULE :

16 Madame...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je suis tout à fait d'accord avec vous, Maître
19 Laurin.

20 Me DENIS HOULE :

21 Je reviens à la réponse que je lui...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Notez...

24 Me DENIS HOULE :

25 ... faisais tantôt. Il est allé... il va en appel

1 sur une question de droit, à savoir c'est-tu la FTQ
2 qui devrait être condamnée ou ce sont des
3 individus?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Mais...

6 Me DENIS HOULE :

7 Ça, c'est pas... c'est pas le contexte de ce que je
8 lis.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Écoutez. Bien...

11 Me DENIS HOULE :

12 Il me reste un paragraphe, Madame.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien, non.

15 Me DENIS HOULE :

16 Non? O.K.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non.

19 Me DENIS HOULE :

20 Vous êtes... vous êtes la présidente, Madame.

21 Me ROBERT LAURIN :

22 Soyez docile, Maître Houle, faites comme moi.

23 Me DENIS HOULE :

24 Oui. Je suis capable, vous voyez. Alors, ça

25 termine, Madame.

1 R. Je peux-tu... je peux-tu, s'il vous plaît...

2 Q. **[273]** Ah! Bien non.

3 R. ... Madame la Présidente.

4 Q. **[274]** Si je peux pas vous poser de questions,
5 répondez pas.

6 R. Non. Bien, vous avez cité à un moment donné que je
7 priorisais la main-d'oeuvre de Sept-Îles au
8 détriment de la... de la main-d'oeuvre de la
9 Minganie.

10 Q. **[275]** J'ai pas dit ça.

11 R. Oui, vous avez dit ça.

12 Q. **[276]** J'ai parlé du Saguenay...

13 R. Ça m'a... ça m'a... ça m'a vraiment touché parce
14 que...

15 Q. **[277]** ... Saguenay-Lac Saint-Jean.

16 R. ... s'il y en a un qui a priorisé la Minganie,
17 c'est bien moé. Puis vous relirez vos... vos
18 enregistrements, s'il vous plaît.

19 Q. **[278]** Ah! Vous voulez dire peut-être... pas à des
20 questions que je vous ai...

21 R. Vous vous êtes trompé d'individu, d'après moé.

22 Q. **[279]** Ça, vous parlez des questions que j'ai posées
23 à monsieur Sabourin.

24 R. Oui.

25 Q. **[280]** Il a répondu, alors... Merci. Et bon retour.

1 R. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors, merci, Monsieur Gauthier.

4 R. Merci, Madame Charbonneau.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Merci.

7 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

8

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous pouvez quitter. Juste un instant, Maître
11 Crépeau. Vous avez... c'est vous qui allez faire
12 entendre le prochain témoin.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Le prochain témoin.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que vous avez besoin d'une courte pause?

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 J'allais vous demander cinq minutes, le temps qu'on
19 récupère certains documents.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais, ce qu'on peut faire, c'est que comme il est
22 dix heures quarante (10 h 40), on peut revenir à
23 onze heures (11 h 00) et prendre la pause du matin.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Oui. Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Parfait. Merci, Monsieur Gauthier.
3 Me PAUL CRÉPEAU :
4 Ça m'apparaît approprié. Merci.

5 M. BERNARD GAUTHIER :
6 Merci beaucoup.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 LA PRÉSIDENTE :
11 Bonjour, Monsieur.

12 M. MARCEL POULIOT :
13 Bonjour.

14 LA GREFFIÈRE :
15 Est-ce que vous pourriez vous lever pour
16 l'assermentation, s'il vous plaît?

17 (11:04:22)

18

19

20

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-septième
2 (27e) jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARCEL POULIOT, Président

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[281]** Merci, Monsieur Pouliot. Alors, Madame la
12 Présidente, Monsieur Pouliot, nous avons annoncé
13 son arrivée ce matin. Monsieur Pouliot, on va peut-
14 être vous permettre de vous présenter pour savoir
15 un peu qui vous êtes. Je pense que monsieur
16 Gauthier qui témoignait avant vous a déjà commencé
17 à parler de votre entreprise. Alors, peut-être nous
18 dire vous êtes président de quelle entreprise?

19 R. Je suis président de... Madame la Présidente, je
20 suis président de Couillard Construction limitée
21 depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998)
22 et je travaille pour cette entreprise depuis mil
23 neuf cent quatre-vingt (1980). Je débute ma trente-
24 cinquième année bientôt.

25 Q. **[282]** O.K. Alors, juste votre parcours personnel.

1 Vous avez fait des études, vous avez un diplôme
2 en...?

3 R. J'ai un diplôme d'enseignement collégial au Collège
4 de Sherbrooke. J'ai gradué en mai mil neuf cent
5 quatre-vingt (1980).

6 Q. **[283]** Dans quel domaine?

7 R. Génie civil.

8 Q. **[284]** Génie civil. Et je comprends vous avez
9 commencé chez Couillard en mil neuf cent quatre-
10 vingt (1980), alors vous y avez fait votre
11 carrière?

12 R. C'est en plein ça, Madame la Présidente.

13 Q. **[285]** O.K. Alors, votre carrière, vous avez été
14 embauché comme... comme employé. Aujourd'hui, vous
15 êtes le président. Est-ce qu'on peut ajouter aussi
16 que vous êtes l'actionnaire principal de
17 l'entreprise?

18 R. Oui, Madame la Présidente.

19 Q. **[286]** O.K. Et peut-être juste pour établir, là, la
20 structure dirigeante de cette entreprise-là, est-ce
21 qu'il y a d'autres actionnaires qui accusent des...
22 qui occupent des postes de direction avec vous au
23 sein de l'entreprise?

24 R. Oui, Madame la Présidente. Il y a quatre... quatre
25 autres actionnaires : monsieur Daniel Côté qui est

1 vice-président; il y a également monsieur Michel
2 Marcoux qui est trésorier et administrateur; et
3 deux autres actionnaires aussi, monsieur Jérôme
4 Marion, administrateur, et monsieur Francis
5 Brouillard.

6 Q. **[287]** Et tous ces gens-là, ce sont des gens qui ont
7 gradué ou qui ont monté au sein de l'entreprise?

8 R. Ils ont tous débuté chez Couillard ou sauf un,
9 monsieur Marion, il a débuté chez Couillard, il est
10 allé travailler pour une autre entreprise, puis il
11 est revenu chez nous après une dizaine d'années.

12 Q. **[288]** Dites-nous donc, quel est le domaine de
13 prédilection des travaux faits par Couillard
14 Construction?

15 R. Couillard Construction limitée, Madame la
16 Présidente, effectue des travaux de génie civil
17 dont le chiffre d'affaires est de quatre-vingt-dix
18 pour cent (90 %) pour le ministère des Transports
19 du Québec, ces travaux sont exécutés à la grandeur
20 de la province de Québec. Nous sommes également
21 qualifiés pour la construction de structures
22 complexes auprès du ministère des Transports du
23 Québec.

24 Q. **[289]** O.K. Et peut-être... où se trouve le siège
25 social de Couillard Construction?

1 R. Le siège social de Couillard Construction est situé
2 au 228 rue Maine à Coaticook, près des frontières
3 américaines.

4 Q. **[290]** O.K. Une entreprise des Cantons de l'Est.

5 R. C'est en plein ça.

6 Q. **[291]** Et peut-être pour terminer, c'est fondé
7 depuis quand, cette entreprise-là?

8 R. L'entreprise a été fondée en mil neuf cent trente-
9 neuf (1939), nous allons fêter notre soixante-
10 quinzième anniversaire cette année.

11 Q. **[292]** O.K. Alors, vous nous avez décrit le type de
12 travaux que vous faites, votre principal client, et
13 vous dites vraiment c'est quatre-vingt-dix pour
14 cent (90 %) pour le ministère des Transports du
15 Québec?

16 R. C'est en plein ça, Madame la Présidente, pour être
17 précis, le chiffre exact en deux mille treize
18 (2013), quatre-vingt-onze pour cent (91 %).

19 Q. **[293]** Dans... La nature des travaux que vous faites
20 pour le ministère des Transports?

21 R. On construit, Madame, beaucoup d'infrastructures
22 et, comme mon prédécesseur l'a mentionné, on
23 construit beaucoup de rangs. Je vais vous énumérer
24 un peu les rangs qu'on construit. Nous sommes en
25 cours de réalisation présentement, Madame, le rang

1 de l'Autoroute 410 à Sherbrooke, une nouvelle
2 autoroute de... de dix-sept millions (17 M\$). Le
3 rang de l'Autoroute 5 dans le coin de Gatineau,
4 quarante et un millions (41 M\$). Le doublement de
5 l'Autoroute 73 dans la Beauce, un autre petit rang
6 de vingt-huit millions (28 M\$). Là on vient de
7 terminer la Route 117, doublement, projet de
8 quarante millions (40 M\$). Et nous venons également
9 de terminer l'Autoroute 50 entre Grenville-sur-la-
10 Rouge et Gatineau, un projet de plus de cinquante
11 millions (50 M\$).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[294]** Alors, si je comprends bien, vous faites de
14 l'humour, Monsieur Pouliot?

15 R. Pas vraiment.

16 Q. **[295]** Ce ne sont pas des rangs que vous
17 construisez, mais des autoroutes.

18 R. Non, c'est des autoroutes. Oui, beaucoup
19 d'autoroutes.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[296]** Beaucoup d'autoroutes à la grandeur du
22 Québec. En fait, parmi les grands chantiers du
23 Québec sur les routes, les infrastructures,
24 Couillard est un joueur important?

25 R. Oui, effectivement, nous sommes un des principaux,

1 là, avec des... d'autres entreprises qu'on a
2 mentionnées plus tôt ici, là.

3 Q. **[297]** O.K.

4 R. Hamel construction, les Fernand Gilbert, c'est des
5 compagnies, là, qu'on fait ce genre de travaux-là,
6 avec eux.

7 Q. **[298]** Et... tiens, ça nous amène... Vous avez parlé
8 de... du pourcentage de votre chiffre d'affaires
9 qui provient du ministère des Transports. Pouvez-
10 vous nous donner une idée de l'ampleur du chiffre
11 d'affaires de l'entreprise Couillard Construction?

12 R. Le chiffre d'affaires dépend toujours de... des
13 contrats demandés par le ministère des Transports,
14 Madame la Présidente. Mais, bon an mal an, depuis
15 cinq ans, ça se situe aux environs de quatre-vingt-
16 cinq (85) à quatre-vingt-dix millions (90 M). Cette
17 année, on prévoit dépasser le cent millions
18 (100 M).

19 Q. **[299]** O.K. Alors, vous êtes un joueur... Couillard
20 Construction c'est un joueur majeur dans le réseau
21 des infrastructures et des routes au Québec?

22 R. Oui, Madame la Présidente.

23 Q. **[300]** Les... Et c'est moins important aujourd'hui,
24 mais je pense qu'au niveau des actifs que vous avez
25 au sein de votre entreprise, faites-vous aussi des

1 enrobés bitumineux, de l'asphalte?

2 R. Oui, on a une usine seulement de pavage, Madame la
3 Présidente, une usine fixe, qui est située dans
4 notre localité, à Coaticook. C'est vraiment minime
5 par rapport à notre chiffre d'affaires, peut-être
6 trois à cinq pour cent de notre chiffre d'affaires
7 et dans les enrobés bitumineux. Mais, Madame la
8 Présidente, tous les enrobés bitumineux qui sont
9 sur les grands projets que je vous ai nommés
10 tantôt, c'est tous des sous-traitants, là, qui
11 viennent faire le pavage avec des usines mobiles
12 sur ces chantiers-là.

13 Q. **[301]** O.K. Vous êtes pas équipés d'usines mobiles
14 pour faire, justement, le pavage?

15 R. Madame la Présidente, on est équipés pour la pose,
16 on serait capable de faire la pose mais on n'a pas
17 l'usine mobile. Puis, en même temps, bien, on croit
18 qu'en donnant à d'autres sous-traitants on a le
19 juste prix puis ça nous permet de nous concentrer
20 dans les éléments qu'on est plus fort.

21 Q. **[302]** Alors, l'asphalte, le pavage, c'est pas un
22 élément important, sauf sur le marché local des
23 Cantons de l'Est, là, c'est pas un élément
24 important du chiffre d'affaires, ça, de Couillard
25 Construction?

1 R. Non, pas vraiment. Comme je disais tantôt, peut-
2 être trois pour cent, peut-être cinq maximum.

3 Q. **[303]** Les... Vous nous avez donné une idée de
4 l'ampleur du... du chiffre d'affaires de
5 l'entreprise. Vous employez, en haute saison,
6 combien de personnes?

7 R. L'an dernier... l'été dernier, nous avons dépassé,
8 Madame la Présidente, un peu plus de trois cents
9 (300) employés. Qui proviennent de l'ensemble du
10 Québec. Ce n'est pas des employés de la région de
11 Coaticook seulement, même si... très minime, les
12 employés de Coaticook, sur les chantiers, c'est
13 vraiment... ils proviennent de la grandeur de la
14 province.

15 Q. **[304]** C'est ça. Alors, ça c'est des employés qu'on
16 va appeler vos douze/douze (12/12)?

17 R. Effectivement.

18 Q. **[305]** O.K. Vos douze/douze (12/12) viennent pas
19 tous des Cantons de l'Est puis de Coaticook, vous
20 expliquez que ça vient d'un peu partout?

21 R. Quand... Madame la Présidente, les chantiers que
22 j'ai précités, ça nous apprend à connaître la main-
23 d'oeuvre. Moi, quand je soumissionne, un exemple,
24 puis je vais rentrer juste un petit peu dans le
25 détail. Quand je soumissionne à Gatineau ou à

1 Labelle ou... l'autoroute de la Beauce, quand je
2 soumissionne dans ces coins-là, j'ai de la pension
3 à payer. La pension à payer c'est cent... cent
4 vingt-cinq dollars (125 \$) par jour. Si on divise
5 ça sur une base de quarante-cinq (45) heures, ça
6 fait quatorze dollars (14 \$) de l'heure. Ça fait
7 qu'on n'a pas d'avantage à amener de la main-
8 d'oeuvre si on a de la main-d'oeuvre locale
9 compétente. On va en amener un certain pourcentage
10 mais, bien honnêtement, Madame la Présidente, mes
11 employés... à part de nos employés-clés,
12 surintendant, contremaître, tous les opérateurs,
13 journaliers, menuisiers, quand on calcule nos
14 soumissions, l'ensemble des autres, on vise
15 cinquante pour cent (50 %). On calcule dans nos
16 soumissions cinquante pour cent (50 %) de main-
17 d'oeuvre pensions, cinquante pour cent (50 %) prix
18 local. Bien évidemment, Madame la Présidente, si,
19 dans certains cas, on sait qu'il y a une pénurie de
20 main-d'oeuvre parce qu'il y a beaucoup de travaux
21 dans la région, bien, à ce moment-là, on va mettre
22 plus de pensions parce qu'on va être obligés d'en
23 amener plus de l'extérieur.

24 Ça fait qu'effectivement... juste une
25 petite parenthèse, présentement, sur les

1 douze/douze (12/12) qui sont sur le chantier de la
2 Romaine, j'ai des employés de Gatineau, opérateurs
3 de pelle; opérateurs de pelle également de Trois-
4 Rivières, j'ai...

5 (11:13:25)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[306]** Ça ce sont vos douze/douze (12/12)?

8 R. Oui.

9 Q. **[307]** O.K.

10 R. Ils proviennent pas, Madame la Présidente, de
11 Coaticook uniquement. Opérateurs de pelle de
12 Gatineau, opérateurs de pelle de Trois-Rivières et
13 j'ai des poseurs et des chefs d'équipe de ponceaux
14 qui viennent de la région de Saint-Jovite, dans le
15 coin de la route 117, Labelle. J'ai des manoeuvres
16 et conducteurs de camion qui viennent de la Beauce
17 parce qu'on travaille dans la Beauce. Et puis,
18 évidemment, j'en ai dans la région de... de
19 Coaticook, Sherbrooke, Magog, l'Estrie en réalité.
20 Ça fait que j'en ai... Couillard Construction, je
21 veux dire, a quand même beaucoup de douze/douze
22 (12/12) qui proviennent de toutes les régions.
23 C'est des employés qui nous suivent, qui ont à
24 coeur le succès de la compagnie.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[308]** Alors, c'est des... Vous en profitez, quand
3 vous faites des contrats à l'extérieur, sur ces
4 grands chantiers là, pour recruter de la bonne
5 main-d'oeuvre qui va continuer avec votre
6 entreprise par la suite?

7 R. Effectivement, Madame la Présidente.

8 Q. **[309]** O.K.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[310]** Les gens de la Côte-Nord?

11 R. On en a aussi sur la Côte-Nord.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 On va y arriver, Madame la Présidente, on va en
14 faire un thème, si vous permettez de pas
15 devancer...

16 R. Ça me fait rien, on peut en parler tout de suite.

17 Q. **[311]** On y arrivera, on va se garder des... des
18 éléments. Alors, c'est un petit peu au niveau de
19 votre expérience provinciale, ça. Vous avez de la
20 main-d'oeuvre, maintenant, qui vient de toutes les
21 régions, vous avez des contrats dans toutes les
22 régions du Québec et ça fonctionne bien avec la
23 main-d'oeuvre, il y a pas de problème particulier
24 sur ces chantiers-là, que vous venez de nous
25 énumérer?

1 R. Absolument pas, Madame la Présidente. Tous les
2 chantiers que je viens d'énumérer, dans les
3 diverses régions dont je viens de parler, qui est
4 un peu à la grandeur de la province, je n'ai...
5 Couillard Construction n'a aucun problème de main-
6 d'oeuvre là, à cause qu'on engage, justement,
7 beaucoup de main-d'oeuvre locale.

8 Q. **[312]** On va commencer à parler de la Côte-Nord.
9 Est-ce que vous avez déjà, dans l'historique...
10 dans l'histoire de l'entreprise, fait des contrats
11 sur... du moins, la Côte-Nord... en tout cas, on va
12 partir à partir de Tadoussac en montant? Est-ce que
13 vous avez déjà fait des contrats sur la route 138?

14 R. Madame la Présidente, sur la route 138, dans les
15 années, je dirais, quatre-vingt-quatorze (94),
16 quatre-vingt-quinze (95) et quatre-vingt-seize
17 (96), dans ces années-là, je me rappelle surtout de
18 quatre-vingt-seize (96) parce que c'est l'année du
19 déluge du Saguenay. En quatre-vingt-seize (96) nous
20 étions à reconstruire la route 138 à Saint-Siméon,
21 puis on a construit aussi l'énorme pont, là, qui
22 est juste dans la courbe, là. Ça c'est en mil neuf
23 cent quatre-vingt-seize (1996), parce qu'on avait
24 été affectés effectivement par le déluge. Les deux
25 autres contrats, Saint-Fidèle et Saint-Tite-des-

1 Caps, ils étaient un peu avant, là, je me souviens
2 pas exactement, c'était un an ou deux avant, mais
3 dans cet ordre de grandeur là.

4 Q. **[313]** Peut-être nous en parler d'une façon
5 chronologique, est-ce qu'il y a des choses qui ont
6 changé dans la nature des relations de travail
7 pendant que vous avez fait ces trois contrats-là,
8 en commençant peut-être par Saint-Tite-des-Caps,
9 ensuite Saint-Fidèle puis ensuite Saint-Siméon?

10 R. Madame la Présidente, le premier qu'on a effectué
11 dans cette région, c'était bien évidemment le
12 contrat de Saint-Tite-des-Caps. Saint-Tite-des-Caps
13 c'est un contrat sur la route 138, c'était le
14 contournement du village. La nouvelle 138,
15 autrement dit, ne passait plus dans le village, on
16 la contournait. À cette époque c'était vraiment des
17 douze/douze (12/12). Maintenant on parle de
18 douze/douze (12/12), mais il y en a plus de
19 douze/douze (12/12) en réalité, là. Depuis la
20 mobilité de la main-d'oeuvre, juste pour faire une
21 petite parenthèse.

22 Quand on disait douze/douze (12/12) c'était
23 un employé qui était préférentiel pour l'employeur.
24 Il avait des conditions à respecter qui était
25 quinze cents (1500) heures faites au cours de

1 l'année pour le même entrepreneur puis un
2 pourcentage des heures fait au cours des dernières
3 années. Puis quand il recevait sa carte, l'employé,
4 c'était marqué sur sa carte de la CCQ, « employeur
5 préférentiel : Couillard Construction ». Il pouvait
6 travailler à la grandeur de la province pour
7 Couillard Construction. Mais ceux qui avaient pas
8 cette inscription-là pouvaient pas. Mais ils
9 pouvaient travailler aussi pour d'autres
10 entrepreneurs.

11 Maintenant avec la mobilité de la main-
12 d'oeuvre, il y en a plus, c'est plus inscrit, on
13 les appelle encore quand même douze/douze (12/12),
14 là, mais il y en a plus d'inscription sur les
15 cartes, là. C'était juste une petite parenthèse.

16 Q. **[314]** C'est correct. C'est ça, aujourd'hui...
17 (11:17:34)

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[315]** Non, mais moi je voudrais la comprendre
20 justement, là. Donc, vous dites que maintenant les
21 douze/douze (12/12) n'existent plus, là. Autrement
22 dit, quand vous allez dans un chantier vous pouvez
23 pas imposer ces travailleurs-là au sens de
24 l'ancienne façon?

25 R. Je peux tout amener les travailleurs que je veux,

1 en réalité, là. Je veux dire, douze/douze (12/12)
2 ou pas douze/douze (12/12), je peux avec la
3 mobilité de la main-d'oeuvre, si la main-d'oeuvre
4 est compétente, je peux amener qui je veux.

5 Q. **[316]** Donc, la réglementation qui dit... la
6 réglementation qui disait qu'il fallait avoir un
7 certain nombre d'heures pour justement devenir,
8 avoir un employeur préférentiel, elle existe plus
9 cette réglementation-là?

10 R. Non.

11 Q. **[317]** C'est bien. Merci.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[318]** C'est ça. Ça n'existe plus depuis le principe
14 de la mobilité de la main-d'oeuvre. Pour résumer,
15 vous pourriez amener tous vos employés de votre
16 entreprise travailler sur un chantier, les règles
17 de la mobilité de la main-d'oeuvre le permettent?

18 R. C'est en plein ça.

19 Q. **[319]** O.K. Mais on a gardé le terme douze/douze
20 (12/12) pour faire référence surtout à des employés
21 réguliers qui travaillent pour votre entreprise. Il
22 existe plus cette exigence-là des mille cinq cents
23 (1500) heures faites pour un même employeur sur une
24 certaine période donnée?

25 R. Madame la Présidente, quand on emploie douze/douze

1 (12/12) on a gardé l'ancien terme qui dit, en
2 réalité, des employés qui suivent la compagnie un
3 peu partout, là.

4 Q. **[320]** Si à...

5 R. Est-ce que, Madame la Présidente... excusez,
6 Monsieur.

7 Q. **[321]** Oui?

8 R. Quand la CCQ vient vérifier les cartes, ils
9 regardent pas s'il y a une mention « préférentiel
10 Couillard » ou pas, ça existe plus, ça.

11 Q. **[322]** Les... sur ces trois chantiers là qu'on
12 parle, je sais que c'est quatre-vingt-quatorze
13 (94), quatre-vingt-quinze (95), quatre-vingt-seize
14 (96), mais on veut juste voir la progression, s'il
15 y a eu des changements dans la nature des relations
16 industrielles, relations de travail avec les
17 travailleurs locaux. Est-ce que vous avez remarqué
18 une modification dans le temps à cette période-là?
19 L'approche qu'ils faisaient?

20 R. L'approche c'est surtout, Madame la Présidente,
21 quand je dis Saint-Tite-des-Caps, on était plus
22 proche de Québec, là, mais plus on montait sur la
23 138, là, plus, là, la réticence pour qu'on puisse
24 amener nos travailleurs de notre région, là, il y
25 avait beaucoup plus de réticence.

1 Saint-Tite-des-Caps, on avait pratiquement,
2 on avait des locaux, mais pas beaucoup à cette
3 époque. Puis Saint-Fidèle, on avait des locaux, le
4 pourcentage je m'en souviens pas, mais quand là on
5 approchait, là, rendu à Saint-Siméon, là, là, il y
6 en avait un problème. Comme j'ai vécu mon premier
7 comité de chômeurs, là, j'ai vécu cette expérience-
8 là sur le projet de Saint-Siméon en mil neuf cent
9 quatre-vingt-seize (1996).

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[323]** Est-ce qu'on doit comprendre que, vous dites
12 il y avait pas de problème, mais est-ce qu'on doit
13 comprendre que vous n'engagiez pas de locaux?

14 R. On engageait, mais pas nécessairement avec des...
15 des... fixe, là, dire un pourcentage ou comme on
16 parle là, depuis le début de la Commission, les
17 soixante/quarante (60/40) ou des choses comme ça.
18 Le pourcentage exact, je les ai pas. Mais ce que je
19 veux dire, Madame la Présidente, c'est plus on
20 monte vers la Côte-Nord, bien, plus la main-
21 d'oeuvre locale veut travailler puis c'est
22 légitime, c'est tout à fait légitime. Puis c'est
23 ça, partir de mettons Saint-Siméon, il y avait plus
24 de... puis effectivement on s'est entendu à Saint-
25 Siméon sur un pourcentage avec les comités de

1 chômeurs. Je me souviens plus à l'époque c'était
2 quoi le pourcentage, là, mais on avait engagé local
3 puis finalement on a fini les travaux.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[324]** À la limite, c'est quasiment anecdotique,
6 mais contez-nous donc un petit peu tout de même
7 votre premier contact avec un comité de chômeurs,
8 là, comment ça se produit à Saint-Siméon?

9 R. Bien, ça se produit un peu ce que j'entends parler
10 à votre Commission, là, une haie d'honneur qui a
11 environ, Madame la Présidente, deux pieds pour
12 passer entre, les épaules passent pas, tu viens
13 pour rentrer dans la roulotte, bien un petit coup
14 d'épaule sur un bord, sur l'autre, tu t'en vas
15 négocier pour un pourcentage, Madame la Présidente.
16 Comment tu vas en enlever des tiens, puis comment
17 tu vas en ramener. C'est un peu comme ça que ça se
18 passe, là. Ça se passe encore de même aujourd'hui
19 même si on est vingt (20) ans plus tard ou dix-huit
20 (18) ans plus tard.

21 Q. **[325]** C'est par intimidation?

22 R. Oui, effectivement.

23 Q. **[326]** O.K. On intimide puis ensuite on négocie?

24 R. Ça ressemble à ça, Madame la Présidente.

25 Q. **[327]** Et à ce moment-là vous avez fait, vous dites

1 à Saint-Siméon, vous avez fait une entente avec
2 les, c'était les représentants du comité de
3 chômeurs?

4 R. Il y avait le comité de chômeurs. C'était un comité
5 de chômeurs. Le syndicat à l'époque, Madame la
6 Présidente, est-ce que c'était FTQ ou je m'en... je
7 peux pas, je suis pas assez sûr. Je peux pas dire
8 si c'est FTQ ou CSN qui faisait, ou c'est un
9 ensemble de syndicats, là, je m'en souviens pas
10 assez pour vous répondre s'il y avait un syndicat
11 en particulier. Il y avait un comité de chômeurs
12 mais de quel syndicat il provenait, je suis pas en
13 mesure de vous le dire aujourd'hui, Madame la
14 Présidente.

15 Q. [328] O.K. Êtes-vous capable, juste pour nous
16 donner une idée, vous nous avez dit tout à l'heure,
17 là, d'entrée de jeu, qu'aujourd'hui la pension d'un
18 employé, là, grosso modo, ça tourne douze (12 \$) à
19 quatorze dollars (14 \$) de l'heure à ajouter au
20 salaire, ça, ou aux bénéfices marginaux? C'est ça
21 que ça vous coûte, la pension?

22 R. La pension c'est cent vingt-cinq dollars (125 \$)
23 par jour. Si on le compte sur dix heures, ça fait
24 douze dollars et demi (12,50 \$) de l'heure, si on
25 le compte, si c'est une semaine de cinquante (50)

1 heures, mais dans l'industrie de la construction,
2 sauf la Romaine, là, l'industrie de la construction
3 c'est quarante-cinq (45) heures semaine, sauf le
4 pavage qui est cinquante (50) heures. Ça fait que
5 le pavage, nous, on n'en fait pas. Bien c'est tout
6 local, donc il y a pas de pension. Mais l'ensemble
7 des autres chantiers qui sont quarante-cinq (45)
8 heures, si on prend six cent cinquante piastres
9 (650 \$) par semaine puis si on divise ça, ça donne
10 quatorze...

11 Q. **[329]** O.K.

12 R. ... quatorze dollars (14 \$) de l'heure. Ça fait que
13 moi, ou Couillard Construction, quand il prend sa
14 main-d'oeuvre, il l'amène à plus de cent soixante
15 (160) kilomètres de sa région ou du lieu de
16 travailleur, du lieu de résidence du travailleur,
17 bien il doit ajouter ces frais-là, là, parce qu'il
18 va avoir à les payer.

19 Q. **[330]** O.K. Et ça, c'est aujourd'hui...

20 R. C'est sûr qu'on va être obligé de les payer, Madame
21 la Présidente, on ne pourra pas les payer en deux
22 par quatre ou en fenêtres ou peu importe, là. Faut
23 les payer vraiment.

24 Q. **[331]** O.K. Et les employés exigent d'être payés.

25 Mais, tiens, on va rester sur la pension. La

1 pension c'est un... c'est prévu dans la convention,
2 vous devez la verser. Est-ce que c'est payé sur
3 présentation de factures, est-ce que c'est un
4 remboursement de factures ou si c'est payé cent
5 vingt-cinq dollars (125 \$) par jour?

6 R. C'est payé cent vingt-cinq dollars (125 \$) par
7 jour, Madame la Présidente, c'est mis sur la paye
8 mais c'est non imposable.

9 Q. **[332]** O.K.

10 R. Ça fait que l'employé reçoit sur sa paye cent
11 vingt-cinq dollars (125 \$) par jour travaillé. Si
12 deux jours il est pas là parce qu'il est obligé de
13 s'absenter, là, pour une raison personnelle, bien
14 il a pas le cent vingt-cinq dollars (125 \$) par
15 jour. C'est non imposable. Ça fait que des employés
16 qui reçoivent la pension, un exemple, sur un de nos
17 chantiers, t'es dans la Beauce, bien, un exemple,
18 s'il y a six cent cinquante dollars (650 \$) par
19 semaine ou six cent vingt-cinq (625 \$), là, bien
20 lui, normalement, c'est clair, là, moins ses
21 dépenses personnelles. Mais les gens s'organisent
22 entre eux pour que ça leur coûte moins cher. Ça
23 fait qu'effectivement, il leur reste un peu
24 d'argent dans leurs poches.

25 Q. **[333]** Dans les faits, vous le savez de vos employés

1 qu'ils s'organisent entre eux pour réduire leurs
2 coûts? Ils font, je veux pas, ils font un peu de
3 profit avec ça parce que c'est de l'argent, ça leur
4 coûte pas cent vingt-cinq dollars (125 \$) par jour
5 pour résider dans la Beauce?

6 R. Non, non, absolument, Madame la Présidente, les
7 employés s'organisent, ils voyagent ensemble, ils
8 se louent un appartement, un exemple, qu'ils vont
9 payer cinq cents dollars (500 \$) par mois, ils
10 restent quatre là-dedans. Ça fait que si on met
11 cinq cents dollars (500 \$) par mois, divisé par
12 quatre, divisé par vingt (20) jours par mois, ça
13 fait pas cher pour rester. Puis c'est légitime,
14 c'est correct, là. Puis leurs frais de nourriture,
15 bien, ils s'organisent, ils font l'épicerie à la
16 gang, puis tu sais, c'est correct, là. Il leur
17 reste, c'est sûr qu'il leur reste de l'argent mais
18 ça dépend qui, là. Un employé, un exemple qui,
19 comme supposé un gérant de projet qui va sur un
20 chantier pour une journée puis ça lui coûte la
21 pension, bien il en a pas assez parce que là il
22 paiera pas son hôtel avec, là.

23 Q. **[334]** Bon.

24 R. Mais dans l'ensemble, ceux qui sont là,
25 effectivement, Madame la Présidente, ils font, il

1 reste de l'argent sur la pension.

2 Q. **[335]** Et c'est pas pour critiquer le phénomène,
3 mais si les employés s'organisent bien, ils
4 tiennent absolument à se faire payer la pension qui
5 est prévue dans la convention parce qu'ils peuvent
6 y trouver un certain bénéfice personnel?

7 R. Oui, absolument. De toute façon, je ne connais pas
8 aucun employé, Madame la Présidente, qui refuserait
9 d'avoir sa pension, là.

10 Q. **[336]** O.K. Je veux juste vous ramener à l'époque
11 des contrats quatre-vingt-seize (96), vous dites
12 Saint-Siméon, vous souvenez-vous à l'époque le coût
13 de la pension ça pouvait représenter combien sur un
14 taux horaire calculé à l'époque?

15 R. Je vous dis... là on parle de douze dollars et demi
16 (12,50 \$) à quatorze dollars (14 \$) de l'heure,
17 c'était peut-être dans le temps, je vous dirais,
18 sept, huit (7 \$-8 \$), mais c'est vraiment, là, un
19 chiffre, excusez l'expression, mais garroché, là.
20 Je sais pas si ça a monté égal avec les salaires ou
21 je peux pas vous dire, Madame la Présidente, là. Il
22 faudrait le vérifier.

23 Q. **[337]** Alors, on revient à cette période-là et vous
24 avez eu la visite du comité de chômeurs à
25 Saint-Siméon, vous avez fait une entente avec ces

1 gens-là et après ça, est-ce que ça a bien
2 fonctionné sur ce contrat-là à Saint-Siméon, là.

3 C'était la réfection, la construction d'un pont?

4 R. C'est construction d'un pont et puis il y avait un
5 bout de route aussi, l'aménagement de la route de
6 chaque côté, Madame la Présidente. Oui, oui,
7 effectivement, ça a bien été. On a terminé les
8 travaux.

9 Q. **[338]** O.K.

10 R. Puis ça a bien été, à ce que je me souviene.

11 Q. **[339]** Après mil neuf cent quatre-vingt-seize
12 (1996), contrat de Saint-Siméon, êtes-vous retourné
13 plus à l'est que de Tadoussac, là, sur la Côte-
14 Nord?

15 R. Non, nous n'avons pas soumissionné après le projet
16 de Saint-Siméon, nous ne sommes pas retournés là.

17 Q. **[340]** O.K. Aujourd'hui vous avez un contrat à la
18 Romaine?

19 R. C'est en plein ça.

20 Q. **[341]** On va l'examiner tout à l'heure. Ce contrat-
21 là, vous l'avez obtenu en juillet deux mille treize
22 (2013)?

23 R. On a déposé notre soumission le deux (2) juillet
24 deux mille treize (2013)... le neuf (9) juillet
25 deux mille treize (2013), excusez, et puis Hydro-

1 Québec, Madame la Présidente, nous a transmis la
2 commande parce qu'Hydro fonctionne par commande,
3 là, le vingt-six (26) juillet deux mille treize
4 (2013).

5 Q. **[342]** O.K. On va voir maintenant, alors à la
6 Romaine, le donneur d'ouvrage, c'est Hydro-Québec.
7 Est-ce que c'est votre première expérience...
8 (11:27:28)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[343]** J'aimerais juste revenir sur le concept, sur
11 le concept de ce que monsieur Pouliot vient de
12 dire, qu'Hydro-Québec fonctionne par commande et
13 qu'il vous donne la commande. Vous voulez dire
14 quoi, il n'y a pas de soumission?

15 R. Bien, une commande c'est que, nous, on est habitués
16 avec le ministère des Transports, Madame, c'est un
17 contrat, là, un contrat signé en double, duplicata,
18 un vrai vrai contrat. Alors qu'Hydro-Québec, eux,
19 ils prennent, ils annexent notre... notre prix de
20 soumission puis ils nous envoient une commande avec
21 un numéro bien spécifique, là, ça fait la même
22 chose mais c'est un document qui est plus court.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[344]** C'est peut-être justement là-dessus que je
25 vais vous amener à discuter. Est-ce que c'était

1 votre première expérience, ça, au mois de juillet
2 dernier avec Hydro-Québec comme donneur de...
3 donneur d'ordres?

4 R. Madame la Présidente, nous avons déjà effectué dans
5 les an... il y a à peu près, ah je dirais encore
6 entre vingt (20) à vingt-cinq (25) ans, le poste
7 des Cantons à Windsor en Estrie. C'était
8 l'aménagement au complet de la plate-forme de
9 travail pour recevoir tous les transfos, les
10 installations électriques, là, c'était pour Hydro-
11 Québec, oui, effectivement.

12 Q. **[345]** Alors...

13 R. Mais ça fait entre vingt (20) et vingt-cinq (25)
14 ans, là.

15 Q. **[346]** Une expérience antérieure avec Hydro-Québec.
16 Peut-être juste nous donner votre impression en
17 tant qu'entrepreneur au niveau de la relation avec
18 le donneur d'ordres. Vous êtes habitué, vous dites,
19 à travailler avec le ministère des Transports. Avec
20 Hydro-Québec, est-ce que c'est plus complexe pour
21 le donneur... pour l'entrepreneur? Est-ce que c'est
22 différent? Est-ce que...

23 R. Ce qui est différent, c'est peut-être, Madame la
24 Présidente, c'est peut-être un peu à cause du
25 phénomène de la Romaine. Parce que la Romaine,

1 c'est un chantier qui n'arrête jamais. Ça fait que
2 le chantier, c'est du 28-10, mais oui il y en a qui
3 partent mais il y en a qui reviennent. Hydro-
4 Québec, les surveillants de chantier ou les
5 responsables, ils ont des horaires différents qui
6 peuvent être, je le sais pas exactement parce que
7 ça peut être du 14-5, ou peu importe, ça fait qu'à
8 toutes les fois, il y a tout le temps un changement
9 de personnel, là. Ça veut dire, que ce soit
10 l'administrateur de contrats, il est parti en
11 vacances, c'est un autre qui embarque. Le
12 surveillant de chantier c'est la même chose, il est
13 parti, l'autre revient. Puis la personne qui
14 s'occupe de l'environnement ou des ponceaux, c'est
15 un peu... c'est une roue comme ça, ça fait que
16 c'est un petit peu plus dur parce qu'on... excusez
17 l'expression, mais on ne fait pas affaire tout le
18 temps avec la même personne, là, puis des fois,
19 bien, il y a une discussion qu'il y a avec un puis
20 c'est pas tout à fait pareil, là. Mais j'imagine
21 que si le chantier serait comme le chantier du
22 ministère des Transports, c'est-à-dire tu fermes le
23 vendredi soir puis tu recommences le lundi matin,
24 ça serait le même principe, là.

25 Q. [347] Et juste pour qu'on se comprenne bien, parce

1 que les gens suivent nos audiences, 28-10, c'est
2 vingt-huit (28) jours travaillés sur le chantier,
3 ensuite on sort pour dix (10) jours de vacances?

4 R. C'est en plein ça, Madame la Présidente, on fait
5 vingt-huit (28) jours de travail, dix (10) jours
6 qu'on sort.

7 Q. **[348]** O.K. Et ça, c'est pour les employés dans le
8 domaine de la construction, c'est la convention
9 collective, c'est comme ça que vos employés
10 travaillent à la Romaine actuellement?

11 R. L'ensemble des travailleurs à la Romaine
12 travaillent de cette façon-là.

13 Q. **[349]** Bon. Est-ce qu'on peut résumer tout
14 simplement pour dire qu'à cause de peut-être non
15 pas de la complexité mais les différences du
16 contrat, les méthodes, les gens avec qui vous
17 faites référence, c'est différent du ministère des
18 Transports qu'avec Hydro-Québec?

19 R. Effectivement, Madame la Présidente, c'est
20 différent dans le sens qu'Hydro-Québec, quand même,
21 les représentants sur place relèvent de... le
22 bureau chef c'est à Montréal, là, donc quand il y a
23 des décisions vraiment importantes, bien il faut
24 que ce soit approuvé et justifié par Montréal.

25 Q. **[350]** O.K.

1 R. Un exemple, des changements de coûts ou une
2 négociation sur un changement, il faut que ce soit
3 approuvé, là, par... par le bureau chef de
4 Montréal. C'est ce que je perçois, là, quand je
5 vais sur les lieux, Madame la Présidente.

6 Q. **[351]** On va aborder alors maintenant ce contrat-là
7 que vous avez eu à la Romaine, au mois de juillet
8 deux... deux mille treize (2013). Le contrat,
9 c'est... en résumé qu'est-ce que... qu'est-ce qu'on
10 vous demandait dans ce contrat-là? C'était la
11 construction d'une route?

12 R. C'est la route de Romaine-3 en allant vers Romaine-
13 4, c'est un tronçon de vingt-six point neuf
14 kilomètres (26,9 km), vingt-sept kilomètres (27
15 km), là, pour faire un chiffre rond, qui consiste
16 à... le déboisement, déboisement de la route, la
17 construction de la route qui est le dynamitage
18 de... de roc, le déblai de première et deuxième
19 classe, première classe c'est du roc, deuxième
20 classe c'est de la terre, beaucoup de ponceaux à
21 faire. Quand on dit beaucoup de ponceaux, c'est des
22 tuyaux de tôles. On a cent vingt (120) ponceaux,
23 traverses de cours d'eau, cent vingt (120) ponceaux
24 à faire pour trois mille six cents mètres (3600 m)
25 de long de ponceaux. Il n'y a pas de structures

1 complexes comparer aux autres ouvrages que j'ai
2 mentionnés, là, sur des contrats du ministère des
3 Transports. Sur ce projet-là, il y a pas de ponts,
4 il y a pas de viaducs, il y a pas de structures
5 complexes, là. Il y a, par exemple, du concassage
6 comme on est habitué aussi, là, sur d'autres
7 projets.

8 Q. **[352]** Et je ne vous ai pas demandé tout à l'heure,
9 mais est-ce que l'entreprise Couillard a des
10 concasseurs mobiles qu'elle a amenés ou qu'elle
11 peut amener sur ses différents chantiers?

12 R. Effectivement, Madame la Présidente, on a, on
13 possède trois unités de concassage mobiles qu'on
14 peut déplacer pour aller concasser sur les
15 différents travaux, dont un est à la Romaine
16 présentement. Là il est arrêté présentement parce
17 qu'il fait trop froid, là, puis c'est trop dur sur
18 la machinerie, mais on avait dit début mars, milieu
19 mars on était pour redébuter à concasser, Madame la
20 Présidente.

21 Q. **[353]** Alors, essentiellement ce contrat-là d'une...
22 tout près de trente kilomètres (30 km) de route à
23 faire, c'est pas quelque chose qui est hors normes
24 pour Couillard Construction, c'est le type de
25 travail que vous êtes habitués de faire?

1 R. Absolument pas, c'est du déboisement, c'est un
2 contrat de terrassement pur et simple, là, il y a
3 absolument rien là de complexe. Même, il est moins
4 complexe parce qu'il y a pas de structures
5 complexes, il y a pas de viaduc. Puis, en plus de
6 ça, les matériaux pour faire les fondations sont
7 fournis par Hydro-Québec dans l'emprise de la
8 route. Ça veut dire les matériaux, le gravier ou la
9 pierre concassée pour la structure de la chaussée,
10 Madame la Présidente, sont fournis sur différents
11 sites mis à la disponibilité de l'entrepreneur.

12 Q. **[354]** Alors, si on enlève... si on essaie de
13 déterminer... parce qu'on va arriver, tout à
14 l'heure, au... à la soumission, là, que vous avez
15 manifestement gagnée. Mais qu'est-ce qui va
16 distinguer les coûts qu'un entrepreneur va... un
17 entrepreneur par rapport aux autres va fixer dans
18 sa soumission? Quels vont être les éléments qui
19 vont lui permettre d'emporter ou de... ou de ne pas
20 emporter la soumission? C'est les coûts de
21 matériaux... les matériaux sont fournis par Hydro-
22 Québec, on connaît exactement... il y a pas de
23 structures complexes. Quels sont les éléments
24 déterminants de ce contrat-là?

25 R. Bien, le principal élément déterminant, évidemment,

1 il y a la... c'est la main-d'oeuvre. La main-
2 d'oeuvre, il y en a pas d'autres éléments. Il y a
3 la production sur le chantier puis il y a la main-
4 d'oeuvre. Il y en a pas d'autres, il y a plus
5 d'autres choses. Il y a pas d'achat de matériaux,
6 il y a pas de structures complexes. Le seul achat
7 de matériel qu'on a sur ce projet-là c'est... c'est
8 des tuyaux.

9 Q. [355] Bon. Alors, ça sera surtout des coûts de
10 main-d'oeuvre. Alors, vous avez été en mesure de
11 faire une soumission.

12 Et on va peut-être demander à Madame Blanchette de
13 nous amener à l'écran l'onglet numéro 1.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Vous allez le produire?

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Oui.

18 LA GREFFIÈRE :

19 125P-1465.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 14?

22 LA GREFFIÈRE :

23 65.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Merci.

1 soumissionné pour trente-huit millions sept cent
2 trois mille dollars (38 703 000 \$) pour ce contrat-
3 là. C'est exact ça, Monsieur Pouliot?

4 R. Oui, Madame la Présidente, c'est en plein ça.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 L'autre page, Madame Blanchette.

7 Q. **[358]** On va procéder maintenant à l'ouverture des
8 soumissions quelques jours plus tard et on va voir
9 l'ensemble des soumissionnaires. On voit la
10 soumission de Couillard Construction à trente-huit
11 millions sept cent trois mille (38 703 000). Les
12 autres contracteurs, alors Construction JR Savard,
13 Hamel-CRT, Neilson-EBC, Dextor et Fernand Gilbert
14 limitée. On voit quand même un écart important
15 entre votre soumission à trente-huit millions
16 (38 M) et si on se rend jusque chez Fernand Gilbert
17 à soixante millions (60 M), c'est... c'est pas du
18 quitte au double, là, mais c'est pas loin du double
19 de votre... de votre soumission?

20 R. Bien, Madame la Présidente, je peux pas expliquer,
21 je veux dire, la... la soumission de Fernand
22 Gilbert. Mais je regarde quand même, là, JR Savard;
23 JR Savard, il était juste à côté de... de nous
24 autres, il venait d'effectuer le projet, quand on
25 est arrivé là, il était après se démobiliser, il

1 voulait les travaux lui aussi, là. Il est quand
2 même neuf point six (9.6). Nous, on se dit, à
3 l'intérieur de l'entreprise, un contrat qu'on est à
4 l'intérieur de cinq pour cent, on trouve que c'est
5 une variation normale, là. Avec toutes les... les
6 inconvénients... pas les inconvénients mais toutes
7 les... les interprétations qu'un entrepreneur peut
8 faire de... un à l'autre, là. Ça fait que cinq pour
9 cent, selon nous autres, c'est une variation
10 normale. Là on a quatre point six de plus. C'est
11 évident que la personne qui connaît l'endroit, qui
12 est habituée de travailler sur la Côte-Nord, il
13 connaît plus les impondérables que nous autres, on
14 les connaissait.

15 Q. **[359]** Quand vous dites... vous avez dit quatre
16 point six mais c'est... est-ce que c'est pas neuf
17 point six?

18 R. Non, mais je dis, il y a cinq pour cent qui est
19 normal.

20 Q. **[360]** Oui.

21 R. Madame la Présidente, puis le quatre point six,
22 bien, effectivement, il est peut-être un petit peu
23 bas, là.

24 Q. **[361]** Puis vous dites même que Construction JR
25 Savard, qui... qui est le deuxième soumissionnaire,

1 était déjà, lui, sur la route... sur la route en
2 question. Il avait un avantage quasiment
3 stratégique au niveau de la démobilisation, il
4 était sur place, il était en mesure de continuer ce
5 chantier-là?

6 R. Quand notre compagnie est arrivée, JR Savard était
7 pratiquement, par exemple, démobilisé, là, il avait
8 encore un peu d'équipements mais il était... ses
9 roulottes étaient encore là mais il avait pas
10 vraiment d'autres équipements, là.

11 Q. **[362]** Bon. Alors... Et vous nous avez expliqué tout
12 à l'heure que les... essentiellement, sur ce
13 chantier-là, c'est des coûts de main-d'oeuvre qui
14 vont faire la différence au niveau des
15 soumissionnaires?

16 R. C'est les coûts évalués de production, là il faut
17 s'entendre. Je veux pas qu'on embarque dans la
18 main-d'oeuvre, là. Parce que quand on parle... Oui,
19 je vais embarquer dans la main-d'oeuvre, mais nous
20 premièrement la main-d'oeuvre locale, quand je dis
21 locale et régionale, la main-d'oeuvre de la Côte-
22 Nord, on s'entend que la main-d'oeuvre elle est
23 très compétente.

24 (11:38:27)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[363]** Je voudrais juste avant d'en arriver à la
3 main-d'oeuvre, je voudrais juste comprendre comment
4 se fait-il que Construction G & R Savard était déjà
5 là si le contrat avait pas été octroyé. Est-ce que
6 c'est parce qu'il faisait partie de d'autres...

7 R. C'est parce que, Madame la Présidente, il était
8 après...

9 Q. **[364]** ... d'autres travaux?

10 R. ... il venait d'avoir un contrat précédemment puis
11 il était après...

12 Q. **[365]** C'est ça?

13 R. ... il avait terminé, il était après se
14 démobiliser.

15 Q. **[366]** O.K. Parfait. Continuez avec la compétence de
16 la main-d'oeuvre?

17 R. Nous autres présentement la main-d'oeuvre locale et
18 régionale qu'on a présentement à la Romaine où les
19 employés de la Côte-Nord qui travaillent sur notre
20 chantier, je vous dirais que quatre-vingt pour cent
21 (80 %) de la main-d'oeuvre est très compétente. On
22 n'a pas à se plaindre de la main-d'oeuvre.

23 Effectivement il y a un vingt pour cent (20 %) de
24 main-d'oeuvre qui est moins productive, mais il y a
25 quatre-vingt pour cent (80 %) et ça il faut donner

1 ça aux gens de la région.

2 Q. **[367]** Quand vous dites quatre-vingt pour cent
3 (80 %) de la main-d'oeuvre, vous parlez de quatre-
4 vingt pour cent (80 %) de la main-d'oeuvre locale?

5 R. C'est en plein ça, Madame la Présidente.

6 Q. **[368]** C'est ce que vous dites. O.K.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[369]** Et avant d'embarquer dans cette question-là
9 de la main-d'oeuvre que vous qualifiez de moins
10 productive, est-ce que ce ratio-là, quatre-
11 vingts/vingt (80/20) ressemble un petit peu à ce
12 que vous voyez sur vos autres chantiers ailleurs au
13 Québec? Vous avez nommé tantôt cinq ou six autres
14 grands chantiers, des autoroutes, là, est-ce que
15 vous observez les mêmes ratios ailleurs en province
16 ou si c'est différent sur la Côte-Nord?

17 R. Je dirais que c'est peut-être un petit peu
18 différent, peut-être un petit peu plus élevé le
19 vingt pour cent (20 %) sur la Côte-Nord que dans
20 d'autres régions. Pourquoi un peu plus élevé?
21 L'employé, Madame la Présidente, qui vient
22 travailler pour Couillard Construction, une
23 entreprise qu'il connaît pas, qu'il n'a jamais vu
24 puis qui probablement ne verra peut-être plus
25 jamais ou qui ne travaillera plus jamais. L'employé

1 local ou régional, lui son but, Madame la
2 Présidente, c'est de venir sur le chantier pour
3 faire de l'argent, pas nécessairement pour donner
4 le maximum, là, je parle vraiment du vingt pour
5 cent (20 %), je parle pas des quatre-vingt pour
6 cent (80 %) d'autres. C'est plus pour effectivement
7 faire de l'argent, puis le rendement c'est plus ou
8 moins bon, ils suivent pas la compagnie après.
9 Donc, c'est plus ou moins important. Donc, si le
10 chantier dure quatre semaines de plus, bien le...
11 le fameux vingt pour cent (20 %) en question va
12 récolter trois, quatre semaines de plus de son
13 salaire. Ce qui est légitime. Si je serais à leur
14 place, je ferais probablement la même chose. Mais
15 par contre si mon but est de suivre la compagnie
16 après, bien là, je change un peu d'optique en tant
17 que travailleur.

18 Q. [370] Ou d'être fier de son travail de...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [371] Élaborez, quel serait son changement
21 d'optique?

22 R. Bien il voulait être plus productif s'il sait
23 qu'après il ne tombera pas sur le chômage, Madame
24 la Présidente, il va avoir une suite dans son
25 travail, il va suivre la compagnie sur d'autres...

1 il a une possibilité de suivre la compagnie sur
2 d'autres projets.

3 Une petite note en passant, Madame la
4 Présidente, sur le quatre-vingt pour cent (80 %) de
5 main-d'oeuvre régionale et locale, je serais peut-
6 être mieux de refaire les vrais pourcentages.

7 Présentement à la Romaine, à l'heure où on
8 se parle, je parle du mois de février, je l'ai
9 vérifié encore hier. Le pourcentage régional et
10 local est de soixante pour cent (60 %), puis même
11 étant vers le soixante et un pour cent (61 %) et
12 hors région, je dis pas Coaticook, je dis hors
13 région qui est l'ensemble des régions que j'ai
14 mentionnées tantôt est de quarante pour cent
15 (40 %). Ça c'est le pourcentage de hors région.

16 Q. **[372]** Oui, mais Coaticook, parce que, là, on a cent
17 pour cent (100 %). Est-ce qu'il y a en a de
18 Coaticook et de la région?

19 R. Bien ils font partie des hors régions.

20 Q. **[373]** O.K. Mais alors, seulement Coaticook...

21 R. Ah, Coaticook...

22 Q. **[374]** ... les douze/douze (12/12)?

23 R. ... à part des personnes dirigeantes, les
24 surintendants, si j'ai, je dirais cinq, six
25 personnes de Coaticook. À part des surintendants,

1 contremaîtres, là.

2 Q. [375] Je voudrais simplement revenir sur ce que
3 vous avez dit tantôt que si une personne a l'idée
4 de rester avec votre compagnie, si je me mets dans
5 la peau d'un autre témoin, est-ce que cette
6 personne-là n'aurait pas tendance à faire des
7 choses que normalement sa convention ne lui permet
8 pas de faire?

9 R. Je ne crois pas, Madame la Présidente, c'est plus
10 au niveau du rendement. La personne va être plus...
11 donner un meilleur rendement, donner une meilleure
12 production, puis c'est plus dans ce but-là, faire
13 de travaux, quand je parle de... de manoeuvres ou
14 de chauffeurs de camion, effectivement ils peuvent
15 pas faire de toute façon, ils ont pas le droit de
16 faire, des opérateurs d'équipement lourd, des
17 opérateurs de pelle, ils peuvent pas faire ces
18 travaux-là, donc... pas vraiment, là. Présentement,
19 Madame la Présidente, je vous dirais que sur les
20 employés de la Romaine, je dis soixante pour cent
21 (60 %), présentement, on est quatre-vingt-cinq (85)
22 employés.

23 Si on prend le quart de jour et le quart de
24 nuit, on est quatre-vingt-cinq (85) employés. Donc
25 si on met soixante pour cent (60 %) de la main-

1 d'oeuvre qui est régionale et locale, il y a
2 environ cinquante (50), cinquante (50) employés,
3 cinquante (50) travailleurs qui viennent de la
4 région de la Côte-Nord, et trente-cinq (35) qui
5 viennent hors région, qui inclut Coaticook.

6 Q. **[376]** Dites-moi, l'employé qui lui, vous nous avez
7 dit, voudrait rester et devenir ou faire partie des
8 douze/douze (12/12) régionaux et rester avec la
9 compagnie Couillard, qu'est-ce qui ferait qu'il se
10 distinguerait dans votre compagnie par rapport à
11 celui du vingt pour cent (20 %) qui veut faire de
12 l'argent. C'est légitime qu'il veuille gagner,
13 qu'il veuille gagner de l'argent et qu'il veuille
14 travailler, mais qu'est-ce que ce serait la
15 différence entre les deux?

16 R. La différence c'est que l'employé voit un sentiment
17 d'appartenance. Il voit aussi l'employé...

18 Q. **[377]** Oui mais qu'est-ce qu'il fait pour avoir un
19 sentiment d'appartenance?

20 R. Madame la Présidente, il regarde dans quelle
21 atmosphère il travaille, dans quel équipement il
22 travaille. Présentement à la Romaine, Madame la
23 Présidente, l'ensemble des équipements qui sont là,
24 je vous dirais quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
25 des équipements qui sont là, c'est des équipements

1 neufs. Les opérateurs nous disent, on n'a jamais vu
2 une entreprise arriver ici avec de l'équipement
3 tout neuf. Évidemment, c'est comme une auto quand
4 l'équipement est neuf. Bien tout est parfait, là.
5 Ça fait que, c'est la façon de fonctionner de
6 Couillard puis, une autre petite parenthèse, Madame
7 la Présidente, j'ai déjà, je vous dirais, puis ces
8 gens-là, quand ils viennent nous voir, évidemment
9 ils ne veulent pas que la centrale le sache. J'ai
10 déjà huit à dix noms comme c'est là, des opérateurs
11 de toutes sortes, en passant par les manoeuvres et
12 les arpenteurs, qui sont prêts à nous suivre. Ils
13 sont pas intéressés, en voulant dire, on veut pas
14 passer pour des, en tout cas, quel mot que vous
15 voulez, là, licheux ou n'importe quoi, mais on est
16 intéressé à vous suivre. N'importe quand si vous
17 avez des travaux, quand la Romaine sera finie, on
18 est prêt à vous suivre.

19 Q. **[378]** Et ça, vous dites qu'ils ne veulent pas que
20 la centrale le sache?

21 R. Non parce que s'ils se rapportent, la plupart de
22 ces gens-là se rapportent, la plupart, à la
23 centrale qui évidemment contrôle la main-d'oeuvre.
24 La centrale les place. Quand les travaux sont
25 finis, ces gens-là se rapportent à la centrale.

1 Puis s'ils sont déjà assurés d'une job après ou du
2 travail après, comme sur les chantiers que je viens
3 de nommer précédemment, bien je suis pas sûr que
4 c'est vraiment bien vu, là, par la centrale. En
5 fait ils veulent pas, je sais pas s'il y a d'autres
6 raisons, mais ils veulent pas que leur nom sorte,
7 non.

8 Q. **[379]** O.K.

9 11:46:08

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[380]** Alors vous nous expliquez, comme ça s'est
12 fait sur d'autres chantiers auparavant, vous êtes
13 allé en Outaouais, en Beauce, dans d'autres
14 régions, où vous êtes reparti en ramenant de la
15 main-d'oeuvre locale, qui sont maintenant des
16 douze/douze (12/12) pour vous. Vous dites qu'il y a
17 des gens sur la Côte-Nord, des gens de la Côte-
18 Nord, qui sont prêts à repartir avec vous pour
19 suivre Couillard sur ses prochains chantiers?

20 R. Effectivement Monsieur, Madame la Présidente. Et
21 ils nous ont dit, O.K. Si la Romaine, évidemment
22 s'il y a un contrat à côté de chez eux, il va
23 rester chez eux, je le comprends. S'il a un contrat
24 à côté de chez eux mais si un contrat, un exemple,
25 il y a plus d'ouvrage à la Romaine puis je dis,

1 t'es-tu prêt à venir travailler, je sais pas moi, à
2 Gatineau, bien cet employé-là, il est prêt à nous
3 suivre. Mais c'est à nous encore, parce qu'on a
4 toujours, là on revient avec le barème, il faut que
5 je lui paie la pension à cet opérateur-là ou ce
6 manoeuvre-là, ça fait qu'il y a quand même un coût
7 de rattaché à ça. Mais si son rendement fait qu'il
8 vaut la peine, bien oui, je vais en amener une
9 certaine partie. Surtout dans des régions où est-ce
10 qu'il n'y a pas beaucoup de main-d'oeuvre. Quand on
11 va dans la région, exemple, de Gatineau, beaucoup
12 d'employés travaillent à Ottawa en Ontario. Pas
13 beaucoup de main-d'oeuvre. Quand je vais travailler
14 dans ce coin-là, là, dans le coin de Gatineau, un
15 il y a pas beaucoup d'entrepreneurs locaux puis il
16 y a pas beaucoup de main-d'oeuvre non plus. Ça fait
17 que quand je soumissionne dans cette région-là, on
18 est plus porté à amener, on calcule plus de
19 douze/douze (12/12) parce qu'on sait qu'on en aura
20 pas de local, ou moins.

21 Q. **[381]** Plus de douze/douze (12/12), plus de pension.
22 Vos coûts...

23 R. Mais on la calcule parce qu'on sait qu'il y en a
24 pas dans cette région-là.

25 Q. **[382]** Vos coûts d'opération vont être un peu plus

1 élevés. Bon. Alors tout ça c'est, il y a une
2 question de coûts-bénéfices à un moment donné mais
3 il y a des employés qui sont fiers, qui le montrent
4 qu'ils sont fiers de travailler pour vous et qui
5 font un effort pour se rendre attirants pour
6 continuer à travailler avec votre entreprise par la
7 suite?

8 R. Oui, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[383]** Si je vous comprends bien, ça veut dire que
11 ces gens-là sont méticuleux, si je décortique ce
12 que vous avez dit tantôt, sont méticuleux avec
13 l'équipement?

14 R. Oui.

15 Q. **[384]** C'est ça? Ils travaillent de façon efficace,
16 c'est-à-dire vite?

17 R. Oui efficace puis du travail bien fait Madame la
18 Présidente.

19 Q. **[385]** Et du travail bien fait.

20 R. Puis ils entretiennent bien leurs équipements.

21 Q. **[386]** O.K.

22 R. Ça, je vous parle vraiment des personnes qui
23 veulent nous suivre, là.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[387]** Les... quand vous avez... je veux juste

1 revenir à cette soumission-là où vous avez
2 soumissionné à trente-huit point sept millions
3 (38,7 M), quand vous avez fait ces calculs-là, vous
4 les avez faits en fonction de vos coûts connus,
5 vous savez combien vous êtes capable de... quel est
6 le rendement de vos équipes, tout ça, vous avez
7 ajouté une marge de profit normale pour votre
8 entreprise dans le coût de votre soumission; avez-
9 vous ajouté une allocation quelconque en vous
10 disant : « Je m'en vais sur la Côte-Nord, ça va
11 peut-être coûter un petit peu plus cher, j'en mets
12 un petit peu plus. »?

13 R. Pas vraiment. Pas vraiment. Peut-être un petit peu.
14 On savait, effectivement, que... j'en ai tellement
15 entendu parler, Madame la Présidente, de la Côte-
16 Nord, quelqu'un qui soumissionne sur la Côte-Nord
17 puis il sait qu'il va avoir exactement les mêmes
18 effets de main-d'oeuvre que dans les autres régions
19 de la Québec bien... du Québec, il y a un problème,
20 là. Effectivement, on en a rajouté un peu mais
21 peut-être pas ce qu'on aurait dû rajouter. Il y a
22 des choses puis on revient toujours sur... des
23 choses que moi je n'ai pas pu prévoir là-dedans.
24 Puis il y en a qu'on... qu'on va dire, on parlait
25 encore tantôt, là, juste avant moi de la soupe. La

1 fameuse soupe, là, on en parle puis on en parle,
2 mais moi, dans ma soumission, j'ai jamais prévu du
3 transport de soupe. Effectivement, quand on
4 transporte de la soupe, il y a un coût à ça. Moi,
5 dans mon décret, il y en a pas de soupe à
6 transporter, là, j'ai pas prévu personne pour faire
7 ça, là.

8 Q. **[388]** Pendant que vous prenez gorgée d'eau, là, on
9 y revient, ce n'est pas prévu dans le décret de la
10 construction, mais c'est une exigence locale
11 dans... sur la Côte-Nord?

12 R. Bien monsieur... monsieur Gauthier tantôt, je pense
13 qu'il l'a mentionné assez clair, là, d'où provenait
14 le début de ça, sauf que où je suis plus ou moins
15 d'accord avec monsieur Gauthier, c'est que c'est
16 pas... il dit que c'est pas des journaliers qui
17 transportent la soupe, bien moi, je vous dis c'est
18 pas vrai dans notre cas parce que oui,
19 effectivement, on a un commissionnaire, le
20 commissionnaire, ce qu'il fait, il lave les
21 planchers de roulottes, il fait le ménage de toutes
22 les roulottes, là, au complet, laver les tables,
23 les armoires, les frigos, il fait le ménage
24 conventionnel tous les jours. Il fait le café,
25 prépare ça pour que ça soit prêt pour sept heures

1 (7h00) le matin puis effectivement, quand il a le
2 temps, il va chercher la soupe. Sauf qu'il n'a pas
3 souvent le temps parce que ce même commissionnaire
4 là, avec le... le transport, là, ou l'horaire 28-
5 10, bien pratiquement à tous les jours, il faut
6 qu'il parte de la Romaine puis il descende à Havre-
7 St-Pierre à l'aéroport aller porter, aller mener du
8 personnel ou aller en rechercher. Puis quand il
9 part à Havre-St-Pierre, là, bien les avions sont
10 soit de bonne heure, ça fait qu'il part à sept
11 heures (7h00) le matin puis il revient ça prend
12 deux heures aller à Havre-St-Pierre, ça prenait un
13 peu plus de temps avant mais du chantier on parle
14 de deux heures, deux heures et quart puis il faut
15 qu'il soit une demi-heure à l'avance ça fait qu'il
16 s'en va deux heures puis il fait d'autres
17 commissions en même temps ça fait qu'il est parti
18 six, sept heures de temps. Il est parti dans le
19 temps de la soupe, là. Ça fait que souvent, plus
20 que la moitié du temps, c'est un journalier qui va
21 chercher la soupe. Le journalier est pas
22 nécessairement juste attitré à ça, s'il est attitré
23 à ça bien quand il a fini la soupe, je sais plus
24 vraiment quoi faire avec. Si j'en n'ai pas
25 d'attitré, à ce moment-là, je vais les chercher sur

1 une équipe, l'équipe de pose de ponceaux, j'enlève
2 un gars temporairement puis je lui dis : « Va
3 chercher la soupe, pas le choix, là, parce que si
4 tu as pas de soupe, tu travailles pas. Tu vas
5 travailler une journée ou deux mais s'il y a pas de
6 soupe durant trois jours, là, c'est fini, tu
7 travailles pas. » J'ai fait juste un petit tableau,
8 Madame la Présidente...

9 (11:51:44)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[389]** Ça est-ce que c'est accepté que quelqu'un qui
12 travaille sur une équipe de ponceaux va chercher la
13 soupe?

14 R. Bien oui, c'est un manoeuvre, c'est un journalier.
15 J'essaie... pour aller chercher... Madame la
16 Présidente, pour aller chercher la soupe, ça peut
17 être un gérant de projets, ça peut être un
18 président de compagnie parce que moi-même dans le
19 temps que j'étais là, je suis allé en chercher de
20 la soupe, quelques fois, parce que j'avais pas
21 d'autre monde. Peu importe peut aller la chercher,
22 là. Peu importe qui je veux dire, peu importe quel
23 métier, là. Mais souvent, on prend effectivement
24 parce que l'employé de bureau qui fait les... les
25 commissions, vu qu'il est hors décret, s'il a le

1 temps, il y va mais comme je vous dis, plus que la
2 moitié de son temps il est parti à Havre-St-Pierre
3 faire des commissions ou aller chercher ou porter
4 du personnel, donc il est pas disponible.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[390]** Pour le moment... Madame Blanchette, je vais
7 vous demander de nous montrer l'onglet 4 et je
8 comprends que ce sont... ça va être un document à
9 préparer sur papier en-tête de votre bureau et est-
10 ce que vous reconnaissez ça, ce document-là,
11 Monsieur Pouliot?

12 R. Oui.

13 Q. **[391]** O.K. Bon, on a caché les numéros de
14 téléphone, fax, là, mais quant au reste, est-ce que
15 c'est un document que vous avez préparé ici,
16 justement pour... pour votre témoignage, dites-nous
17 de quoi... de quoi il en retourne. De quoi il
18 s'agit? Est-ce que vous avez calculé quoi à ce
19 moment-là?

20 R. Moi c'est parce que je regardais un peu, ce qui me
21 frappait aux yeux depuis qu'on... depuis qu'on
22 parle des chantiers de la Romaine, Madame la
23 Présidente, ce qui me frappe c'est une région qui
24 est négligée, c'est une région qui... qui a pas...
25 qui gagne pas beaucoup. Je regardais puis j'ai fait

1 trois types de métiers, Madame la Présidente, basés
2 sur ce qui se passe réellement sur le contrat. J'ai
3 pris un arpenteur qui a le plus haut taux de
4 l'industrie, j'ai mis cinquante (50) heures à... à
5 heures régulières, son taux est vraiment de trente-
6 sept et douze (37,12 \$) de l'heure. Il fait vingt
7 (20) heures de double parce que, notre horaire, on
8 travaille le dimanche. Il fait vingt (20) heures de
9 double à soixante-quatorze et vingt-quatre
10 (74,24 \$). Madame la Présidente, si je lui rajoute
11 son pourcentage de vacances qui est de treize pour
12 cent (13 %), quatre cent trente-quatre dollars et
13 trente (434,30 \$), ça lui donne, brut, trois mille
14 sept cent soixante-quinze et dix (3 775,10 \$).

15 Q. **[392]** Monsieur Pouliot, c'est pas quelque chose de
16 théorique, là. Vos employés travaillent soixante-
17 dix (70) heures par semaine, ils font sept journées
18 de dix (10) heures pendant quatre semaines
19 d'affilées, vingt-huit (28) jours et ensuite ils
20 ressortent, là.

21 R. C'est en plein ça.

22 Q. **[393]** Alors, c'est... effectivement, c'est leur
23 chèque de paye, ça.

24 R. C'est en plein ça.

25 Q. **[394]** On va continuer.

1 R. Si je regarde leur T-4, Madame la Présidente, j'ai
2 dit neuf périodes de vingt-huit (28) jours. O.K. On
3 s'entend que neuf périodes de vingt-huit (28)
4 jours, ils vont avoir fait neuf fois quatre
5 semaines, ça fait trente-six (36) semaines, puis,
6 là, il en manque un peu, j'ai rajouté une autre
7 semaine, là, ça fait trente-sept (37) semaines
8 qu'il a de paye, la personne. Trente-sept (37)
9 semaines, ça donne deux cent cinquante-neuf (259)
10 jours dans l'année ça. Effectivement, il a sorti
11 neuf fois dix (10) jours, ça fait que ça fait
12 quatre-vingt-dix (90) jours de congé. Puis il a
13 quatorze (14) jours de vacances à Noël, l'été, on
14 n'arrête pas. C'est notre chantier type, Madame la
15 Présidente, ça parce que c'est un chantier d'un an
16 qu'on a ou à peu près. On a commencé à la fin
17 d'août puis on va finir au mois d'août. Ça donne
18 trois cent soixante-trois (363) jours.

19 Si j'y mets ses trente-sept (37) semaines,
20 Madame la Présidente, incluant son pourcentage de
21 vacances, l'arpenteur, sur son T-4, il va être
22 inscrit cent trente-neuf mille six cent soixante-
23 dix-huit et soixante-dix (139 678,70 \$). À ce ceci,
24 il se rajoute ses frais de transport qui sont
25 payés. La première fois, il y a, on l'appelle, une

1 grande montée puis, à la fin de tout, un grand
2 retour, appelez-le comme on veut. L'employé, il est
3 payé, un exemple, s'il reste à Sept-Îles, il prend
4 Sept-Îles aller au chantier, un exemple, c'est six
5 cents (600) kilomètres. La vitesse qui a été
6 établie, quatre-vingts (80) kilomètres à l'heure,
7 six cents (600) divisé par quatre-vingts (80), un
8 exemple, ça prend huit heures. Il est payé huit
9 heures à son taux.

10 Q. **[395]** Alors, on lui fait...

11 R. C'est pas du temps du double, c'est 8 heures à son
12 taux.

13 Q. **[396]** ... on lui paye du temps horaire, là, pour se
14 transporter.

15 R. À son taux, dépendamment de ce qu'il fait.

16 Q. **[397]** O.K.

17 R. Ça, il a le droit à ça une fois au début, une fois
18 à la fin. Toutes les sorties de vingt-huit (28)
19 jours, soit les neuf fois, là il est payé quatre
20 heures pour descendre, quatre heures pour monter,
21 peu importe où il reste.

22 Q. **[398]** O.K.

23 R. Ça fait que, ça, c'est un petit peu plus que ça. Ça
24 veut dire que l'employé qui travaille toute
25 l'année, bien, son T-4, l'arpenteur, il va être un

1 peu plus de cent quarante mille dollars
2 (140 000 \$).

3 Q. **[399]** Vous avez fait le même exercice pour...

4 R. Sur la pelle, la pelle qui est quand même... c'est
5 le même principe, là, avec les vingt (20) heures
6 puis le même temps de travail pour un an.

7 Q. **[400]** Oui.

8 R. C'est un T-4 de cent trente-sept mille trois cent
9 huit (137 308 \$), puis le métier le moins... le
10 métier qui est le moins payé, c'est le journalier
11 spécialisé, Madame la Présidente. Le T-4 pour un
12 an, c'est de cent seize mille dollars (116 000 \$).
13 C'est ce que les employés qui travaillent chez
14 nous, de la Côte-Nord et d'ailleurs, c'est surtout
15 de la Côte-Nord parce que les employés qu'on a pris
16 l'automne passé, à Noël on avait la possibilité de
17 les reprendre ou pas les reprendre, puis
18 effectivement on les a tous repris. On n'en a pas
19 mis à pied, là, on a réengagé parce qu'on a ouvert
20 un quart de travail de nuit, tous les employés qui
21 étaient pour Couillard construction de la Côte-Nord
22 avant les Fêtes, on avait la possibilité de dire
23 « bien, lui, il fait pas mon affaire. Lui, il le
24 fait, il le fait pas. » Il y en a quelques cas qui
25 étaient hésitants, mais finalement on les a tous

1 repris. Ça fait que ces employés-là vont vraiment
2 travailler un an, là, qui va leur donner ces T-4-
3 là, Madame la Présidente.

4 Q. **[401]** Juste pour qu'on se comprenne, la pelle, on
5 se comprend qu'on parle d'une pelle mécanique.

6 R. Oui, oui, oui, oui.

7 Q. **[402]** C'est un opérateur de machinerie, là, à ce
8 moment-là. Puis si on est sur la Côte-Nord, on
9 parle du Local 791.

10 R. J'ai pas mis l'équipement lourd. L'équipement lourd
11 se situe un peu en bas de la pelle, là.

12 Q. **[403]** O.K.

13 R. Il serait peut-être cent trente-trois mille
14 (133 000 \$), là, je l'ai pas mis.

15 Q. **[404]** Ça nous donne... ça nous donne une idée de ce
16 que vos... ce que vos employés de chez Couillard,
17 payés selon le décret de la... pas le décret, mais
18 la convention collective, vont toucher, pour un
19 travail d'un an au chantier de la Romaine-3.

20 R. Ça, c'est le salaire basé sur le baraquement, là,
21 parce qu'il y a un taux pour le baraquement, puis
22 il y a un taux que t'es pas baraquement.

23 Q. **[405]** O.K.

24 R. Baraquement, ça veut dire que t'as le gîte et le
25 couvert de fournis.

1 Q. [406] Bon. Et je comprends que vous avez ramené ça
2 à un taux horaire en bas, là, pour nos trois
3 personnes, l'arpenteur, l'opérateur de pelle et le
4 journalier, un coût moyen, un coût pondéré.

5 R. Quand je parle de coût pondéré, c'est que je prends
6 le total de soixante-dix (70) heures, cinquante
7 (50) heures temps simple, vingt (20) heures temps
8 double. Je le divise sur soixante-dix (70) heures,
9 c'est ça que j'appelle un taux pondéré.

10 L'arpenteur, bien, bien entendu, lui, je lui
11 rajoute dix piastres (10 \$) de l'heure parce que la
12 camionnette, là, puis toute l'instrumentation qu'il
13 a avec lui, on met dix piastres (10 \$), ce qui est
14 pas gros, ça donne cent piastres (100 \$) par jour
15 pour la camionnette puis l'équipement, là, les
16 stations robotisées, et caetera. Ça fait que le
17 taux pondéré de quatre-vingt-neuf piastres (89 \$)
18 de l'heure, l'opérateur de pelle, soixante-seize
19 (76 \$). Puis le journalier spécialisé, là, lui, il
20 est quasiment proche des opérateurs de pelle parce
21 que le journalier spécialisé, dans quatre-vingt-dix
22 pour cent (90 %) des cas, il a une camionnette, là,
23 parce qu'il transporte soit des pelles à manche,
24 soit des pompes à l'eau ou... peu importe quoi mais
25 il transporte pratiquement toujours quelque chose.

1 Ça fait que là lui, notre coût pour soumissionner,
2 c'est ces coûts-là.

3 Q. [407] Maintenant, avec ces chiffres-là, dites-nous
4 comment que vous coûte la soupe?

5 R. Bien, là, la soupe, là, si on met un journalier,
6 qui est pas toujours le cas, vous en conviendrez,
7 Madame la Présidente, mais si on met... j'imagine,
8 juste... Regardez, vous partez de notre bureau,
9 notre bureau de chantier, vous allez à deux
10 kilomètres, à Hydro-Québec, chercher la soupe à la
11 cafétéria, vous la ramenez au bureau puis là vous
12 la distribuez sur plus de vingt kilomètres (20 km),
13 parce que notre chantier est vingt-sept (27). On a
14 des roulottes satellites en montant sur un chemin
15 de chantier. C'est facile à dire que ça va prendre
16 une heure aller à Hydro puis la distribuer dans
17 cinq roulottes sur vingt quelques kilomètres puis
18 revenir au bureau, ça va prendre une heure.
19 Minimum.

20 J'ai mis une heure. Mais, bien entendu,
21 quand la soupe est finie de manger, là, après le
22 dîner, il faut que tu retournes chercher les bols,
23 là. Tu refais ton trajet à l'envers, là. Tu
24 retournes chercher tous tes gros thermos à soupe,
25 tu les ramènes. Si c'est un journalier à cent pour

1 cent (100 %) qui fait ça, on met deux heures par
2 jour, Madame; il a camion, il a un pick-up pour
3 aller chercher la soupe. Si on met un journalier
4 spécialisé à soixante-quinze piastres (75 \$) de
5 l'heure, deux heures par jour puis sept jours par
6 semaine, faites le calcul, Madame, ça coûte
7 cinquante-deux mille cinq cents dollars (52 500 \$).
8 Moi, j'ai pas mis cinquante-deux mille cinq cents
9 dollars (52 500 \$) dans ma soumission parce que je
10 savais pas qu'il fallait que je livre la soupe, là.
11 Ça c'est une des erreurs... bien, une des erreurs.
12 Une chose que... je peux pas dire une erreur vu que
13 je connaissais pas la Côte-Nord, je savais pas cet
14 élément-là, Madame la Présidente.

15 Q. **[408]** Alors, ça c'est une surprise.

16 R. Puis là on peut dire aussi que supposons qu'il y a
17 une partie qui est faite par la personne de ménage,
18 bien, on peut s'entendre, ça coûte au moins
19 quarante mille dollars (40 000 \$). Minimum.

20 Q. **[409]** Alors, ça c'est ça les particularités, entre
21 autres, de travailler sur la Côte-Nord, mais pour
22 un chantier d'Hydro-Québec, on s'entend?

23 R. Oui. Parce que si je m'en vais sur la Côte-Nord
24 pour un chantier, pour aller faire une rue ou une
25 route à Sept-Îles, un chantier du ministère des

1 Transports, j'ai pas de soupe à aller chercher, là.
2 Parce que, un, il y a pas de campement d'Hydro-
3 Québec, donc il y a pas de soupe, là. La soupe est
4 au restaurant, là. Ça fait que... il y a pas de
5 soupe, ça fait que c'est vraiment typique au
6 chantier d'Hydro-Québec. Puis comme notre chiffre
7 d'affaires ou nos travaux sont quatre-vingt-dix
8 pour cent (90 %) pour le ministère des Transports,
9 moi, je le sais pas qu'il faut que je transporte de
10 la soupe, là. Ça fait que là il y a... il y a un
11 cadeau que... bien, j'imagine, qu'on a fait ou...
12 en tout cas, qu'on va faire. Je l'ai fait une fois
13 mais la deuxième fois que je vais soumissionner, je
14 le referai pas, Madame la Présidente.

15 Q. **[410]** Alors, c'est pas prévu au cahier des charges,
16 personne se... s'en vante, personne vous en parle
17 avant, vous apprenez ça rendu sur place et ça
18 occasionne des coûts. En résumé c'est ça que vous
19 nous dites?

20 R. C'est en plein ça...

21 Q. **[411]** Un coût qu'on peut chiffrer, à ce moment-
22 là...

23 R. Oui.

24 Q. **[412]** ... et il est pas question qu'Hydro-Québec
25 vous rembourse ça, je présume?

1 R. On en a pas discuté encore. Moi, je dis, c'est à
2 qui? Moi, quand je soumissionne, c'est hors de ma
3 connaissance, il y a rien au devis, il y a rien
4 dans mes exigences qui me dit que je dois fournir
5 la soupe. Évidemment, pour acheter la paix... la
6 paix sociale du chantier d'Hydro-Québec il faut que
7 je la fournisse la soupe.

8 Q. **[413]** O.K.

9 R. Ça fait que je me suis pas posé la question, là. On
10 fournit la soupe, on va la transporter puis je le
11 fais sur le bras de Couillard Construction parce
12 que je suis pas remboursé.

13 Q. **[414]** Et si vous décidez de plus servir la soupe au
14 bout de trois jours?

15 R. Bien, je dis, trois jours, ça peut être deux,
16 trois...

17 Q. **[415]** Deux, trois jours?

18 R. En tout cas, maximum une semaine, là, si tu as pas
19 de soupe, là, tu as plus de travaux.

20 Q. **[416]** Tu as plus de travaux, le chantier arrête.

21 R. C'est en plein ça.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Vous produisez l'onglet 4?

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Oui, s'il vous plaît. Ça va être 1466. Merci.

1 de brisée, bien, il faut que j'aie un mécanicien ou
2 des mécaniciens qui va (sic) réparer la pelle pour
3 qu'elle « seille » demain. Si on regarde...

4 Q. **[418]** C'est la pièce qui est à l'écran en ce
5 moment?

6 R. En plein ça.

7 Q. **[419]** On va la produire tout de suite sous...

8 LA GREFFIÈRE :

9 Quel onglet, Maître...

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 C'est l'onglet 5, c'est toujours 125P, c'est 1467.

12 LA GREFFIÈRE :

13 C'est ça.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Merci.

16

17 125P-1467 : Liste des heures payées aux employés
18 de la Côte-Nord et hors région pour
19 Construction Couillard Ltée

20

21 Q. **[420]** Alors...

22 (12:03:21)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Crépeau, je voudrais juste vous demander, si
25 c'est possible, la pertinence de cet exercice-là

1 et... la soupe et tout ça, là?

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 La soupe, ça répond à un argument... à certains
4 arguments qui ont été faits mais c'est
5 essentiellement pour démontrer qu'il y a des
6 surprises dans les contrats et on va rattacher ça
7 tout à l'heure aux contrats d'Hydro-Québec, la
8 gestion de ces contrats-là, je pense que ça va être
9 important de démontrer que pour un entrepreneur,
10 parce que c'est le point de vue de l'entrepreneur,
11 c'est pas le seul, c'est pas le premier qui nous en
12 parle, il y a des surprises dans ces contrats-là,
13 dans la gestion des contrats et dans ce qu'on
14 impose, je fais attention au mot « imposer », dans
15 ce qu'on demande aux entrepreneurs à ce moment-là,
16 ce qui peut affecter aussi la nature des relations
17 de travail et on est dans la gestion des contrats
18 publics, à ce moment-là.

19 R. Juste, ça va être très court, Madame la Présidente,
20 juste pour dire que le nombre d'heures dépassé le
21 dix heures par jour, on regarde encore hors région
22 puis région, sur mille (1000), si on regarde en bas
23 du tableau, je sais pas si on peut le voir, là, ou
24 la deuxième feuille je pense, là. O.K. on l'a en
25 bas.

1 Le pourcentage depuis le cinq (5) janvier
2 au vingt-deux (22) février deux mille quatorze
3 (2014), le pourcentage de temps supplémentaire sur
4 les mille (1000), il y en a eu huit cent sept (807)
5 heures de fait par la région de la Côte-Nord, deux
6 cent douze (212) hors région. Ce qui fait qu'il y a
7 soixante-dix-neuf pour cent (79 %) du temps double
8 dépassé le dix heures qui est effectué par des
9 employés de la Côte-Nord. Donc, nous donnons
10 préférence présentement, c'est ce que le tableau
11 dit, aux employés de la Côte-Nord.

12 Q. **[421]** O.K.

13 R. Même s'ils sont soixante pour cent (60 %) sur le
14 chantier, on leur donne soixante-dix-neuf pour cent
15 (79 %) du temps double.

16 Q. **[422]** Vous cherchez à faire travailler les employés
17 locaux?

18 R. On n'a pas vraiment de raison, mais pour justement
19 avoir une paix sociale aussi, bien c'est un bon
20 tableau que... en voulant dire c'est pas toujours
21 les mêmes ou les gars qui sont douze/douze (12/12)
22 qui vont travailler après souper ou quelque chose
23 du genre, là. C'est vraiment là. Moi je m'attendais
24 à cinquante/cinquante (50/50), mais c'est soixante-
25 dix-neuf pour cent (79 %)...

1 Q. **[423]** O.K.

2 R. ... Côte-Nord et région, vingt et un pour cent
3 (21 %) hors région.

4 Q. **[424]** On est rentré dans beaucoup de chiffres, on
5 va revenir maintenant à ce contrat-là que vous avez
6 obtenu en... au mois de juillet, fin juillet deux
7 mille treize (2013) et à quel moment..., êtes-vous
8 allé sur ce chantier-là vous à titre de gérant de
9 projet?

10 R. Oui, je suis allé sur ce chantier-là, j'ai arrivé
11 là le trente et un (31) juillet et je suis reparti
12 le dix-sept (17), le seize (16) novembre.

13 Q. **[425]** O.K. Alors, on va rester à partir du mois de
14 juillet. Vous arrivez avec vos équipes je présume
15 pour vous installer sur le chantier?

16 R. Oui, effectivement on a commencé à mobiliser nos
17 équipements, Madame la Présidente, à partir de
18 cette date-là. Notre surintendant était sur place,
19 un peu avant ça; lui était là, je dirais depuis mi-
20 juillet. Puis on commençait à se mobiliser, mais on
21 a commencé à amener de l'équipement puis également
22 aussi on voulait regarder pour mobiliser des
23 roulottes de chantier, mais finalement il y avait
24 sur place des roulottes bureaux qui appartenaient
25 déjà à un autre entrepreneur du Saguenay qui venait

1 de terminer des travaux dans la région, la
2 compagnie elle s'appelle ALR. Ses bureaux étaient
3 installés, tout ça, ça fait que finalement vu que
4 c'était des bureaux loués, on a juste fait le
5 transfert de location.

6 Q. **[426]** O.K.

7 R. Ça fait que nos bureaux on a arrivé là, ils étaient
8 tous installés, fonctionnels, là.

9 Q. **[427]** Bon. Juste avant d'arriver sur le chantier
10 vous avez soumissionné vous dites le neuf (9)
11 juillet et obtenu le contrat fin, vingt-neuf (29),
12 vingt-sept (27) juillet, là?

13 R. Vingt-six (26) juillet.

14 Q. **[428]** O.K. Est-ce que vous avez... est-ce que votre
15 entreprise a eu des contacts avec la FTQ
16 Construction à propos de ce contrat-là?

17 R. Entre le neuf (9) et vingt-six (26) juillet,
18 monsieur Bernard Girard, de la FTQ est entré en
19 contact avec moi à deux reprises, je crois, au
20 téléphone, pour prendre un rendez-vous pour
21 regarder justement la main-d'oeuvre, là, qu'est-ce
22 qu'on pensait de l'embauche puis faire un peu un
23 tableau, une topo du dossier.

24 Q. **[429]** Est-ce qu'il y a eu une rencontre...

25 R. Effec...

1 Q. **[430]** ... avant... avant le vingt-neuf (29)
2 juillet?

3 R. Non, parce que moi, Madame la Présidente, j'étais,
4 c'était pas parmi par... c'était pas important, là,
5 parce qu'on avait pas de contrat encore, on avait
6 pas de commande. On a eu la commande le vingt-six
7 (26), dans la semaine du vingt-neuf (29), je
8 suppose que c'était entre le vingt-neuf (29) ou le
9 trente (30), parce que moi le trente et un (31)
10 juillet j'étais rendu à la Romaine, là. Monsieur
11 Girard il s'est présenté à nos bureaux, sur rendez-
12 vous, on a regardé effectivement la main-d'oeuvre
13 qui était disponible là-bas. Ça a été une
14 discussion cordiale.

15 Q. **[431]** Qu'est-ce qu'il veut monsieur Girard?

16 R. Bien il veut... il veut vérifier un peu le
17 pourcentage qu'on veut engager de la région, qu'ils
18 ont beaucoup de main-d'oeuvre locale de disponible,
19 qu'incessamment il va nous donner ses... ses... il
20 y a quelqu'un qui va rentrer en contact avec nous
21 sur le chantier pour nous... nous épauler pour
22 savoir qu'est-ce qui est disponible ou pas, là.

23 Q. **[432]** Est-ce qu'il vous dit qui va rentrer en
24 contact avec vous sur le chantier?

25 R. À cette époque-là je suis pas sûr que ça a été

1 vraiment mentionné qui rentrerait en contact avec
2 moi. Petite anecdote encore, à l'époque nous autres
3 on avait fait une liste un peu des employés
4 douze/douze (12/12) qu'on voulait monter, là. Et je
5 pense qu'il y en avait un ou deux qui étaient CSN.
6 Monsieur Girard à la blague, il disait : « Chantier
7 d'un an, on va avoir assez de temps pour lui faire
8 comprendre qu'il a pas la bonne allégeance. Mais
9 c'était de façon cordiale.

10 Q. **[433]** Ou à la farce, là.

11 R. Oui à la farce.

12 Q. **[434]** O.K. Mais en fait c'est ça. Monsieur Girard
13 essayait de vendre sa marchandise, c'est-à-dire, la
14 clientèle, les travailleurs de la FTQ Construction?

15 R. C'est en plein ça.

16 Q. **[435]** O.K.

17 R. C'est d'ailleurs le seul syndicat qui est venu nous
18 rencontrer au bureau de Coaticook.

19 Q. **[436]** Et est-ce que vous avez pris un engagement
20 auprès de monsieur Girard dès cette rencontre-là
21 avec lui sur le pourcentage de main-d'oeuvre locale
22 que vous aviez l'intention d'embaucher?

23 R. Ce que je me souviens, non. Non, on avait dans la
24 tête, on as-tu parlé de cinquante-cinquante (50-
25 50)? Peut-être mais c'était pas un engagement

1 précis, il y a rien d'écrit c'est sûr. On regardait
2 nous autres aussi, on s'était fait une liste aussi
3 avec tous les chantiers qu'on avait, que j'ai
4 précités tantôt, on regardait, Madame la
5 Présidente, la possibilité de notre main-d'oeuvre
6 qui pouvait être disponible pour aller là. Puis
7 effectivement, on disait, bien de toute façon, on
8 peut pas en prendre moins de cinquante pour cent
9 (50 %) de main-d'oeuvre locale parce qu'on en a pas
10 d'autre, là, mais on pourrait en trouver d'autre
11 hors région mais tant qu'à prendre des personnes
12 hors région, on est aussi bien de prendre la Côte-
13 Nord.

14 Q. **[437]** O.K. Alors il y a pas d'engagement ferme avec
15 monsieur Girard. D'autre part, il y a une bonne
16 relation qui s'établit avec lui?

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[438]** Est-ce que monsieur Girard vous parle aussi
19 des relations que vous aurez, dans les mois
20 suivants, avec monsieur Bernard Gauthier?

21 R. Ça a pas vraiment été discuté à cette rencontre-là
22 Madame la Présidente, pas vraiment. Il dit qu'il y
23 aurait un délégué syndical qui viendrait sur place
24 mais à ma connaissance, il a pas été question de
25 Bernard Gauthier ou de l'actuel délégué qui est sur

1 place, monsieur Roch Deschênes, pas lors de cette
2 conversation-là. Je me souviens pas en tout cas
3 Madame la Présidente.

4 Q. **[439]** Je vous pose la question parce qu'on se
5 retrouve maintenant, plusieurs mois plus tard, avec
6 des travaux de la Commission. Y as-tu quelqu'un qui
7 est venu vous dire, écoutez, si vous des problèmes
8 avec monsieur Gauthier, monsieur Girard vous dis-
9 tu, appelez-moi, je vais tenter d'intervenir, faire
10 quelque chose? Est-ce qu'il vous a prévenu, ou vous
11 a donné une voie pour discuter avec la FTQ au-
12 dessus de monsieur Gauthier?

13 R. Non, non Madame la Présidente. Monsieur Bernard...

14 Q. **[440]** Girard?

15 R. ... Girard n'a pas mentionné, là, si t'as des
16 problèmes avec les représentants locaux, peu
17 importe qui, appelle-moi, puis on va en discuter.
18 Non, il a pas été question de ça, là. Vraiment pas
19 Madame la Présidente.

20 Q. **[441]** Alors vous êtes parti, vous dites c'est
21 quasiment le lendemain ou le surlendemain pour
22 monter sur le chantier. Savez-vous, parlez-nous des
23 premiers jours, là, l'arrivée sur le chantier. Est-
24 ce que, savez-vous si au sein du Local 791,
25 monsieur Gauthier il a commencé à parler à ses

1 travailleurs de votre entreprise qui arrivait sur
2 le chantier de la Romaine?

3 R. Premièrement, j'ai revérifié pour être sûr aussi,
4 là. Le premier travailleur qui est sur la liste de
5 paye de Couillard Construction pour le chantier de
6 la Romaine, outre moi puis les surintendants, c'est
7 monsieur Roch Deschênes. Monsieur Roch Deschênes il
8 a été présent au chantier à partir du huit (8)
9 août.

10 Q. **[442]** Et qui est-il monsieur Roch Deschênes?

11 R. Il est le délégué syndical de la FTQ Construction
12 qui a été mis sur place. On nous a dit c'est lui
13 qui va être le délégué syndical sur place. C'est
14 ça, c'était lui même si ça avait pas été voté je
15 pense encore mais c'était évident que c'était lui,
16 là.

17 Q. **[443]** Alors vous l'avez embauché. C'est le premier
18 employé sur la chantier.

19 R. Bien évidemment.

20 Q. **[444]** O.K. Alors, mais savez-vous d'autre part s'il
21 y avait déjà eu des discussions, soit dans des
22 assemblées publiques qu'on vous a rapportées, sur
23 l'arrivée de Couillard Construction sur ce
24 chantier-là?

25 R. Moi, la discussion que j'ai entendue, qu'on m'a

1 rapportée parce que je pouvais pas être présent, je
2 sais pas si ça se fait fréquemment, mais Madame la
3 Présidente, au début septembre, il y a eu une
4 assemblée générale extraordinaire de, je sais pas
5 comment on appelle ça, de la FTQ pour l'ensemble de
6 la Romaine. De mémoire, ça avait lieu au Campement
7 des Murailles. C'était tous les, je pense tous les
8 métiers ou peut-être juste la 791, là, qui avaient
9 une réunion de soir. Il y avait des votes qui se
10 prenaient là puis moi à la blague, j'ai dit à la
11 cafétéria bien, je peux-tu y assister moi à cette
12 rencontre-là de, où est-ce qu'il y avait juste le
13 syndicat FTQ? Évidemment c'était en joke, là. Puis
14 lors de cette réunion-là, effectivement, on m'a
15 rapporté que même si personne connaissait
16 Couillard, bien si j'en vois... les personnes qui
17 m'ont précédé, ils connaissaient pas vraiment
18 Couillard, monsieur Gauthier aurait mentionné, il
19 arrive un petit nouveau, un petit nouvel
20 entrepreneur ici, un petit, mettez des petits
21 points, nowhere.

22 Q. **[445]** Un petit quoi?

23 R. Un petit, bien mettez des petits points, là...

24 Q. **[446]** Oui.

25 R. ... toute la panoplie, si vous voulez, de

1 « nowhere ». Si ça en est un autre qui... un autre
2 entrepreneur qui pense de venir faire de l'argent
3 sur le dos de nos entrepreneurs, il va s'apercevoir
4 qui on est. Il va pogner un noeud. C'est ce qu'on
5 m'a rapporté parce qu'évidemment, quand il y a un
6 paquet de merde là, il y a tout le temps des choses
7 qui vous reviennent, là. Puis pourtant, personne
8 nous connaissait, ce que je trouve de valeur un peu
9 comme ça, en faisant une... en ayant une attitude
10 comme ça, on donnait déjà un jugement aux employés
11 qui étaient là sur Couillard Construction alors
12 qu'on le connaissait même pas. C'est quasiment
13 comme une atteinte à la personne qui sont présentes
14 en voulant dire : « Vous êtes pas capable de vous
15 faire un jugement par vous autres mêmes de
16 Couillard, je vais vous en mettre un moi-même »
17 puis alors que je connais même pas la compagnie
18 Couillard.

19 Ça fait qu'effectivement, j'ai trouvé ça un
20 peu regrettable que de telles paroles soient dites
21 puis ça m'a été rapporté par des gens, évidemment,
22 qui travaillent chez nous. Ça a été effectivement
23 dit puis je trouve ça déplorable. C'est un peu
24 comme l'employé qui se présente le lendemain matin
25 sur notre chantier pour... on vient de le... excuse

1 l'expression mais de le pomper au bout, puis après
2 ça on l'envoie dans votre chantier puis si on prend
3 d'autres commentaires qu'il y a eu avant, bien j'ai
4 plus de contrôle sur lui. Ça ressemble à ça.

5 Q. **[447]** O.K. Il y a déjà une...

6 R. Ils étaient capables ces gens-là, avec tout le
7 respect que je connais de ces gens-là puis le
8 respect que je leur dois, les... les travailleurs
9 de la Côte-Nord, je pense qu'ils étaient assez
10 intelligents puis intègres pour faire leur propre
11 jugement en voyant au cours de route, en cours de
12 route, comment Couillard était pour agir, comment
13 Couillard Construction était pour traiter les
14 employés, comment il était pour les payer, essayer
15 de les couper ou peu importe, comment il était pour
16 les t... je pense que de tous les employés que je
17 connais là, je pense qu'ils sont assez intelligents
18 puis vigilants pour voir leurs droits.

19 Mais qu'on leur donne déjà une information
20 erronée quand on le connaît pas en disant : « C'est
21 un entrepreneur qui fait des rangs, c'est un
22 entrepreneur qui connaît rien, il est pas habitué
23 aux normes » alors qu'on a déjà, on est qualifié
24 pour des structures complexes, puis on fait des
25 travaux où est-ce qu'il y a autant de normes pour

1 le ministère des Transports du Québec, les systèmes
2 ISO, les systèmes qualité, on a tout ça pour le
3 ministère des Transports du Québec, je trouve que
4 c'est un peu... un peu bas, Madame la Présidente.

5 Q. **[448]** Alors on préparait les foules à votre
6 arrivée?

7 R. C'est en plein ça, Madame la Présidente.

8 Q. **[449]** Les... les... dans les semaines suivantes, je
9 vous pose la question, est-ce que vous,
10 personnellement ou est-ce que l'entreprise a reçu
11 des menaces, à mots couverts, à mots ouvertement?

12 R. Directement dans les semaines suivantes c'est
13 évidemment que depuis qu'on est là, moi j'ai reçu
14 quelques téléphones, des téléphones anonymes.
15 C'est-tu... disant qu'on était pas le bienvenu,
16 qu'on ferait pas ce qu'on veut sur la Côte-Nord
17 puis en tout cas, des commentaires du genre, mais
18 quand je raccroche mon téléphone, c'est pas marqué
19 FTQ au bout ou CSN ou peu importe, là. La seule
20 chose que je peux dire, Madame la Présidente, c'est
21 avant le chantier de la Romaine, j'avais pas de
22 tels téléphones.

23 Q. **[450]** Puis en arrivant sur la Romaine, il y a un
24 climat d'agressivité qui vous attend?

25 R. Bien d'agressivité, je peux pas dire d'agressivité,

1 là, qui nous attend... il y a quelques réticences
2 par le fait des assemblées qui viennent d'avoir
3 lieu mais d'agressivité, je peux pas dire qu'il y a
4 de l'agressivité, là. Moi, soit dit en passant,
5 avec les délégués sur place, monsieur Roch
6 Deschênes, j'ai de très bonnes relations, j'ai eu
7 de très bonnes relations, on se voyait monsieur
8 Deschênes et moi, je pense, à tous les jours, en
9 tout cas à part quand il était parti dans son congé
10 périodique, on se voyait tous les jours, là. Puis
11 l'échange était cordiale. Je peux pas dire que j'ai
12 eu des problèmes ou qu'il y a eu un problème de
13 conflit entre moi et Roch Deschênes, là.

14 Q. **[451]** O.K. Roch Deschênes, vous l'avez dit, c'est
15 le délégué de quel local?

16 R. Local 791 équipements lourds, là.

17 Q. **[452]** De la FTQ.

18 R. De la FTQ.

19 Q. **[453]** Alors vous dites c'était un des premiers
20 employés que vous avez pris et vous le placez, son
21 embauche au début d'août deux mille treize (2013)?

22 R. C'est en plein ça, Madame la Présidente.

23 Q. **[454]** Monsieur, alors il a un rôle important le
24 délégué de chantier, là, parlez-nous un petit peu,
25 justement, de la relation que vous avez eue avec

1 monsieur Deschênes dès le début et peut-être
2 justement en relation avec l'embauche des employés.

3 R. Il est évident, Madame la Présidente, quand un
4 nouvel entrepreneur arrive sur le chantier, un, il
5 y a des chantiers qui finissent. Je viens de dire
6 tantôt que le chantier de JA Savard était après se
7 terminer ça fait qu'il est évident qu'il y a des
8 employés qui sont de JA Savard qui viennent donner
9 leur nom, là. Il y en a d'autres qui savent que ça
10 va finir. Il y en a qui partent de Havre-Saint-
11 Pierre puis ils viennent eux autres mêmes donner
12 leur nom, là.

13 Normalement, dans cette période-là, je vous
14 dirais, là, août, septembre, octobre, là, puis même
15 novembre, soit à Coaticook, soit sur mon cellulaire
16 personnel ou soit au bureau, on avait, je vous
17 disais, environ entre huit à dix (10) demandes
18 d'emploi par jour, là, tout métier confondu, là,
19 qui venaient pas de la FTQ.

20 Q. [455] Ça venait directement des membres, des
21 gens...

22 R. Des gens qui... surtout de la FTQ parce qu'on sait
23 tous que, la Côte-Nord, c'est la majorité FTQ, mais
24 il y en avait également de d'autres syndicats qui
25 venaient donner leur nom, puis on les compilait

1 tout, là, par métier, puis on regardait nos
2 besoins.

3 Évidemment, quand que la Commission est
4 venue chercher des documents chez Couillard
5 construction à Coaticook, ils ont évidemment mis la
6 main sur une liste, une liste que monsieur Rock
7 Deschênes m'avait soumise à l'époque...

8 Q. **[456]** Madame Blanchette...

9 R. ... le vingt-six (26) août.

10 Q. **[457]** Alors, on va regarder l'onglet numéro 2,
11 Madame la Présidente. Il s'agit d'un document, vous
12 expliquez, on voit la date en haut à droite, là,
13 vingt-six (26) août deux mille treize (2013).

14 LA GREFFIÈRE :

15 1468.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[458]** La pièce 1468.

18 (12:19:30)

19

20 125P-1468 : Liste des employés, par corps de
21 métier, à embaucher pour le local 791

22

23 Et on voit qu'on a caché à droite, et vous
24 connaissez ce document-là, c'est des numéros de
25 téléphone de ces... de ces personnes-là, alors on a

1 caché les numéros de téléphone, c'est caviardé.

2 Mais, quant au reste, expliquez-nous quel est ce
3 document-là.

4 R. C'est un document qui m'a été remis par monsieur
5 Rock Deschênes pour... c'est marqué en haut, là,
6 « Liste pour call à venir » par métier, là. Ça veut
7 dire, si j'ai besoin des employés, bien, c'est une
8 liste que - j'imagine bien qu'il y a pas de CSN là-
9 dedans, là, c'est tout des membres de la FTQ - que
10 si j'ai besoin... Il y a des priorités un peu
11 d'emploi, là. C'est... il y a pas d'obligation
12 d'engagement, il faut... il faut se... se le dire.
13 Il y a pas d'obligation d'engagement, c'est une
14 liste qui m'est remise, mais c'est évidemment...
15 c'est évident que c'est fortement suggéré de les
16 engager, mais il y a pas d'obligation.

17 Q. **[459]** Ça, c'est monsieur Deschênes qui vous donne
18 ça, cette liste-là.

19 R. Oui. Cette liste-là. D'ailleurs, c'est cette liste-
20 là un peu qui fait qu'on se rencontre un peu
21 pratiquement à tous les jours. À toutes les fois
22 que le besoin de main-d'oeuvre augmente, on regarde
23 ceux qu'on va faire venir ou ceux que... qu'on
24 appelle ou ceux qu'à un moment ça fait dix (10)
25 fois que, moi, j'ai appelé, puis qu'il répond pas,

1 bien, on barre son nom. Cette liste-là est quand
2 même mise à jour, là, quand même régulièrement par
3 monsieur Deschênes.

4 Q. **[460]** Juste dans le bas de la page, Madame
5 Blanchette, on va voir deux numéros de téléphone.
6 Il est indiqué 791 avec un numéro de téléphone puis
7 à droite « AMI » avec un autre numéro de téléphone.
8 Je comprends que ce sont les locaux syndicaux qui
9 appartiennent à la FTQ et... Alors, ça, c'est des
10 propositions que monsieur Deschênes vous fait. Vous
11 dites qu'il y a pas de commande avec ça. Jusqu'à ce
12 moment-là, jusqu'au... tiens, au vingt-six (26)
13 août quand on vous a donné ça, l'embauche que vous
14 avez faite, êtes-vous passé par ces listes-là ou
15 par le Local 791 ou c'est des gens qui se sont
16 présentés à votre entreprise que vous avez
17 embauchés?

18 R. Jusqu'au vingt-six (26) août, de toute façon, on
19 n'en avait quand même pas beaucoup d'engagés parce
20 qu'on débutait le chantier puis on attendait les
21 permis, les permis... Hydro attendait après des
22 permis aussi pour débiter les travaux, puis il y
23 avait des documents à fournir puis y n'avait pas
24 gros là.

25 Q. **[461]** O.K.

1 R. Mais, on avait engagé, un exemple, je m'en
2 souviens, on avait engagé deux journaliers. Je
3 pense qu'ils venaient de finir pour JR Savard. Ils
4 étaient de la FTQ de toute façon, puis ils sont
5 venus au bureau. Ils ont dit : « On est journalier,
6 on est les derniers à avoir terminé pour JR Savard,
7 donc on est disponible. » Ça nous prenait des
8 journaliers, puis on a dit : « Si vous êtes les
9 derniers qui ont fini pour JR Savard, probablement
10 que vous devez être probablement dans les... dans
11 des bons employés. » Ça fait qu'on les a pris tout
12 de suite sans passer par la FTQ. Il y en a
13 quelques-uns comme ça qu'on a pris directement, qui
14 venaient donner leur nom puis directement, sans
15 passer par la FTQ.

16 Q. **[462]** Bon.

17 R. J'ai souvent été à la FTQ quand même et on nous
18 demandait pas... On disait : « Bien, je vais
19 appeler lui. » On m'a pas... non, on m'a pas... on
20 m'a pas obligé à passer vraiment par cette liste-
21 là.

22 Q. **[463]** O.K. Il est et vingt-cinq, Madame la
23 Présidente, peut-être avant d'aborder d'autres
24 sujets, on pourrait arrêter pour la pause.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, bon appétit à tous.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 (14:01:45)

7 LA GREFFIÈRE :

8 Monsieur Marcel Pouliot, vous êtes sous le même
9 serment.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[464]** Monsieur Pouliot, on s'est laissé ce matin,
12 on abordait la question de l'embauche et du travail
13 qu'a fait pour vous le... celui qui était le
14 délégué syndical du Local 791, monsieur Rock
15 Deschênes. Pouvez-vous nous dire - bon, vous l'avez
16 embauché pour faire du travail - est-ce qu'il a eu
17 des tâches particulières?

18 R. Monsieur Deschênes, bien, selon la convention
19 collective, Madame la Présidente, il a le droit à
20 trois heures par jour pour faire son rôle et les
21 tâches attribuées à son rôle de délégué. Étant
22 donné que, pour nous, ces tâches-là, bien, ça
23 pouvait compliquer un peu notre chantier, dans le
24 sens que, si monsieur Deschênes, qui est un
25 opérateur d'équipements lourds, a des tâches à

1 faire pour... en tant que délégué, puis il quitte
2 le chantier trois heures, bien, dans ce temps-là,
3 lui, c'est un opérateur de chargeur, un opérateur
4 de... de loader, bien, monsieur... il y a plus
5 personne pour charger les camions, là. Ça fait que,
6 nous autres, on a dit : « On va te trouver une
7 tâche qui va nous aider, nous autres » puis
8 finalement monsieur Deschênes a accepté. C'était la
9 tâche d'être représentant en santé et sécurité puis
10 la tâche aussi de... en environnement.

11 Q. **[465]** Responsable de l'environnement.

12 R. Responsable environnement, responsable santé et
13 sécurité.

14 Q. **[466]** Santé et sécurité. O.K. Alors, à ce moment-
15 là, il avait plus besoin de faire son travail
16 comme... comme chargeur, là, ou comme...

17 R. Non, à ce moment-là...

18 Q. **[467]** ... opérateur de machines.

19 R. ... Couillard construction fournissait la
20 camionnette à monsieur Deschênes avec un cellulaire
21 de Couillard construction qui était rejoignable en
22 tout temps.

23 Q. **[468]** O.K. Puis ça fait partie ça des tâches
24 normales du responsable santé et sécurité et
25 environnement.

1 R. Vous voulez dire quoi, Monsieur?

2 Q. **[469]** Bien, je comprends que c'est deux tâches
3 différentes que vous avez... qui ont été jointes
4 dans un... pour le même employé. C'est monsieur
5 Deschênes qui a fait les deux tâches.

6 R. Oui, parce que normalement ces tâches-là, je veux
7 dire, c'est quand même... c'est une tournée de
8 chantier, en réalité, là.

9 Q. **[470]** O.K.

10 R. Ce qu'on fait, peu importe qui la fait, c'est de
11 constater, à une fréquence déterminée par le... le
12 responsable, soit une fois le matin, une fois
13 l'après-midi, fait le tour du chantier, regarde
14 s'il y a des problèmes à venir au niveau
15 environnemental, regarde s'il y a des choses au
16 niveau santé et sécurité. Un exemple, en hiver, le
17 chemin, il est pas assez sablé, il y a une
18 excavation qui est pas protégée. Alors, le rôle du
19 représentant en santé et sécurité, qui se rapproche
20 quand même un peu du rôle de délégué, monsieur
21 Deschênes effectuait cette tâche-là.

22 Q. **[471]** Bon. Il a accepté de cumuler les deux tâches
23 à l'intérieur de son travail. C'était son travail
24 de faire les deux tâches. Maintenant...

25 R. Nous, juste une petite parenthèse.

1 Q. **[472]** Oui.

2 R. En lui donnant ces deux tâches-là, bien, il est
3 évident qu'on lui a donné aussi... on lui a... on
4 l'a rémunéré comme chez chef d'équipe.

5 Q. **[473]** O.K. Alors, tout le monde y gagnait. Pour
6 vous, vous aviez... vous avez gagné deux tâches
7 faites par le même employé. Et pour... c'était
8 avantageux pour monsieur Deschênes cette entente-
9 là?

10 R. C'est avantageux dans le sens que ça lui permettait
11 en même temps, en faisant sa tournée, s'il y avait
12 des personnes à rencontrer pour... en tant que
13 délégué syndical...

14 Q. **[474]** Oui.

15 R. ... il pouvait le faire en même temps. Ça... pour
16 nous, ce qu'on sauvait, c'était plutôt... le
17 salaire, on le payait quand même. La seule
18 différence, c'était le désagrément que monsieur
19 Deschênes quitte, là, sporadiquement pour faire des
20 tâches de délégué. C'était attitré vraiment à une
21 tâche de chargeur de...

22 Q. **[475]** Bon.

23 R. ... de chargeur de camions.

24 Q. **[476]** Ça devient plus facile à gérer comme
25 chantier.

1 R. C'est en plein ça.

2 Q. **[477]** Monsieur Deschênes a fait ce travail-là, a
3 commencé à le faire, puis je comprends qu'il y a eu
4 des arrêts. Expliquez-nous qu'est-ce qui a
5 déclenché, qu'est-ce qui a fait que monsieur
6 Deschênes a arrêté de faire ces tâches-là à un
7 moment donné?

8 R. Premièrement, monsieur Deschênes, Madame la
9 Présidente, a débuté cette tâche-là à la réunion de
10 chantier d'Hydro-Québec qui était du trois (3)
11 septembre deux mille treize (2013). Il était
12 officiellement représentant en santé et sécurité.
13 Il assistait aux réunions de chantier avec nous, il
14 était là. On a eu une rencontre avec Bernard
15 Gauthier et Rock Deschênes début d'octobre, entre
16 le premier (1^{er}) et le quatorze (14), je ne peux pas
17 dire la date exacte. Le quatorze (14), pourquoi?
18 Parce qu'un employé de bureau avait à quitter le
19 quatorze (14), puis il était présent. Ça fait que
20 c'était entre le premier (1^{er}) et le quatorze (14).

21 Q. **[478]** O.K.

22 R. Il y a eu une rencontre avec monsieur Deschênes,
23 monsieur Gauthier à nos bureaux.

24 Q. **[479]** Quel est le but... le but de cette rencontre-
25 là?

1 R. Le but de cette rencontre-là, c'était évidemment
2 le... le placement de la main-d'oeuvre, là.

3 Q. **[480]** Alors, qui...

4 R. ... règle générale.

5 Q. **[481]** ... qui demandait... qui... qui voulait avoir
6 cette rencontre-là?

7 R. Monsieur Gauthier tenait mordicus, lors de cette
8 réunion, à ce que toute embauche passe par la FTQ,
9 soit monsieur... monsieur Gauthier dont j'ai le
10 numéro de cellulaire, monsieur Gauthier, monsieur
11 Deschênes ou France, là, le contact qu'il m'avait
12 donné...

13 Q. **[482]** L'employée de bureau.

14 R. ... à Sept-Îles.

15 Q. **[483]** Une employée de bureau à Sept-Îles.

16 R. C'est en plein ça.

17 Q. **[484]** Alors, ça, ça revient à la liste que monsieur
18 Deschênes vous avait présentée au mois d'août ça
19 qui était une liste des... des gens du Local 791.
20 Monsieur Gauthier veut que vous embauchiez à
21 travers cette liste-là?

22 R. Oui, cette liste-là, mais en même temps, ça pouvait
23 être une autre liste, mais il voulait absolument se
24 garder le droit de savoir qui rentrait sur le
25 chantier, qui sortait du chantier pour, soi-disant,

1 vérifier, on a dit, que ça « seille » pas toujours
2 les mêmes qui travaillent puis que lui choisisse
3 ceux qui étaient pour travailler. Entre guillemets,
4 ceux qui... ça faisait longtemps qu'ils
5 travaillaient pas, bien, selon lui, ils avaient
6 priorité sur ceux qui venaient de finir de
7 travailler.

8 Q. **[485]** Expliquez-nous ça. Ça c'est la position que
9 monsieur Gauthier vous donne, là. Alors, ceux qui
10 ont pas travaillé depuis longtemps doivent avoir
11 priorité?

12 R. Effectivement, ceux qui sont sur le bien-être ou le
13 chômage, comme monsieur Gauthier dit, ils ont
14 priorité sur la personne qui vient de finir de
15 travailler. Ça fait que si je regarde ça, Madame la
16 Présidente, ça, ça veut dire que les employés qui
17 vont terminer le contrat Couillard au mois d'août
18 deux mille quatorze (2014), j'imagine qu'ils vont
19 être sur le chômage un bout de temps avant qu'on
20 ait passé les autres, là.

21 Q. **[486]** Et est-ce qu'il vous... il vous explique sa
22 vision, sa vision c'est vraiment ça, faire
23 travailler des gens, à la limite, en rotation.
24 Vous, comme patron, qu'est-ce que vous avez répondu
25 à monsieur Gauthier là-dessus?

1 R. C'est là que la conversation ou la discussion a un
2 peu dégénéré, dans le sens que, moi, en tant que
3 gérant de projet puis patron, j'ai dit : « On a le
4 choix, on a le droit de gérance. Oui, on va prendre
5 du monde de la région mais j'ai mon droit de
6 gérance puis je vais effectuer mon propre choix. Je
7 me garde le droit de vérifier les compétences de
8 cette personne-là en prenant des références sur
9 d'autres employeurs qui l'ont fait dans le passé. »
10 Et, ça, ça ne plaisait vraiment pas à monsieur
11 Gauthier parce que là il perdait le contrôle de qui
12 rentrait, qui sortait.

13 Suite à ça... on s'est quittés de même, là,
14 vraiment pas, là... pas vraiment en bons termes.
15 Puis, le lendemain, monsieur Deschênes m'a avisé
16 que son patron, qui était monsieur Gauthier, ne
17 voulait plus qu'il s'acquitte de ses tâches de...
18 d'environnement et de sécurité. Ça fait que là il a
19 été un bout de temps... exactement, combien de
20 temps? Je dirais peut-être une couple de semaines,
21 on a été obligés de le faire par intérim, là, en
22 voulant dire, on attitrait quelqu'un d'autre, là.
23 Qui pouvait être le contremaître de chantier ou un
24 technicien, là, dans... dans les roulottes de
25 chantier. Puis, finalement, au bout d'un certain

1 temps, monsieur Deschênes a réaccepté de refaire
2 les deux tâches, de cumuler les deux tâches, après
3 une discussion que j'avais eue avec lui. La
4 discussion avait été correcte. Puis il a accepté de
5 faire cette tâche-là jusqu'au départ pour le congé
6 de Noël.

7 Q. **[487]** On va y arriver au départ du congé de Noël.
8 Alors, vous avez été en mesure de vous organiser ou
9 de vous arranger avec monsieur Deschênes après la
10 première petite crise, là, j'appelle, avec monsieur
11 Gauthier?

12 R. C'est en plein ça.

13 Q. **[488]** O.K. À Noël, qu'est-ce qui arrive, qu'est-ce
14 que... Un chantier comme le vôtre, qu'est-ce qu'on
15 fait à Noël, on le ferme?

16 R. On le ferme mais étant donné, Madame la Présidente,
17 que c'est un chantier qui... qui est par périodes
18 de vingt-huit (28) jours, il y a pas personne qui
19 finit en même temps. Il y en a... la date, le
20 « deadline », c'est le vingt (20) décembre pour les
21 vacances de la construction, le chantier Hydro
22 ferme au complet. Peu importe que ça soit Hydro ou
23 ailleurs, c'est les vacances. Donc, il y en a qui
24 étaient en congé, ils finissaient leurs vingt-huit
25 (28) jours le sept (7) décembre, il y en a d'autres

1 qui finissaient le douze (12), d'autres pouvaient
2 finir le quinze (15) puis les derniers, un exemple,
3 finissaient le dix-huit (18) ou dix-neuf (19), là.

4 Q. **[489]** Bon. Alors, tout ça, ça... on ferme le
5 chantier du quoi, vingt (20) décembre au quatre (4)
6 janvier à peu près?

7 R. Au cinq (5), je crois, là.

8 Q. **[490]** Quatre (4), cinq (5) janvier, là, vous fermez
9 pour quatorze (14) jours. Puis qu'est-ce qui...
10 comment est-ce qu'on repart ça un chantier comme
11 ça, quand on a des employés qui roulent vingt-
12 huit/dix (28/10)?

13 R. Nous, encore dans... Madame la Présidente, dans
14 l'esprit d'être transparents puis de... de...
15 équitables envers les employés, autant Côte-Nord
16 que les employés hors région, notre responsable en
17 main-d'oeuvre, au bureau, en relations de travail,
18 relations humaines, avec l'aide des contremaîtres,
19 a fait un tableau. Un tableau qu'on peut peut-être
20 voir, à un moment donné, le tableau. En faisant le
21 tableau, là, on disait, bien... on priorisait ceux
22 qui ont fini les premiers, le cinq (5) décembre, on
23 va les reprendre les premiers. On va les reprendre
24 le cinq (5) janvier. Puis ceux qui ont fini le
25 douze (12), là, ils sont dans le milieu, ils vont

1 recommencer probablement le douze (12). Puis ceux
2 qui ont fini le vingt (20) décembre, bien, ils
3 seront les derniers à recommencer. Ça fait que ça
4 devenait équitable, là.

5 Q. [491] Vous assuriez une rotation comme elle était
6 avant Noël. Alors, ça, puisqu'on parle de tableau,
7 c'est la cédule de travail, parce que c'est pas
8 tout le monde qui travaille... évidemment, tout le
9 monde recommence pas le quatre (4) janvier en même
10 temps?

11 R. Exactement ça. Mais, en même temps, c'était le
12 vingt (20) janvier ou le vingt et un (21) janvier,
13 il y a un quart de nuit qui... qui est prévu pour
14 débiter. Donc, Madame la Présidente, il est évident
15 que, nous, en tant qu'entrepreneur, on connaît le
16 rendement de tous les employés qui ont travaillé
17 avant Noël, qu'ils soient Côte-Nord ou hors région.
18 On connaît, lui c'est un opérateur de pelle pour
19 excaver dans la masse, l'autre c'est plus un gars
20 de finition. Ça fait qu'on dit, on mettra pas tous
21 les oeufs dans le même panier, on va prendre des...
22 des bons gars pour excaver dans la masse, on va les
23 mettre de jour, mais on va en prendre également
24 puis on va les mettre de nuit, pour essayer
25 d'équilibrer les forces. C'est ce qu'on a fait

1 d'ailleurs pour... Autrement dit, le contremaître,
2 qui arrivait de nuit, il arrive avec tout du
3 nouveau monde, c'était impensable. Ça fait que
4 c'est évident qu'on a dû prendre des gars de jour
5 puis les envoyer de nuit. On n'avait pas de
6 préférence, nous, là. On a dit, bien, là, à un
7 moment donné, il faut en choisir, on va choisir les
8 premiers qui adonnent, là. Il y avait pas vraiment
9 de préférence ou de discrimination en faisant ce
10 tableau-là.

11 Q. **[492]** Et est-ce que l'arrivée ou l'imposition de
12 cette nouvelle cédule de travail a causé des
13 problèmes?

14 R. Le problème, quand... nous autres, on a fait cette
15 cédule de travail là, comme je le mentionnais ce
16 matin, on n'a pas consulté la... la FTQ pour le
17 (sic) faire. On l'a faite nous autres mêmes à
18 l'interne. Mais étant donné qu'il y a pas personne
19 qu'on mettait à pied, de la Côte-Nord, on voyait
20 pas le but. Tout le monde retrouvait son compte,
21 tout le monde retravaillait après les fêtes,
22 personne perdait d'emploi, mais eux autres, quand
23 je dis eux autres, je parle de la FTQ, Madame la
24 Présidente, ils considéraient qu'on leur avait fait
25 une passe dans les patins.

1 Q. **[493]** C'est quoi cette expression-là « Une passe
2 dans...

3 R. Bien c'est une passe, moi j'ai entendu ça les
4 premières fois là-bas aussi, en voulant dire c'est
5 que... c'est comme si tu leur faisais un tourniquet
6 ou une petite passe croche, quelque chose de même,
7 parce qu'on leur avait pas consulté pour faire le
8 tableau. Mais en réalité on n'avait pas à les
9 consulter.

10 Q. **[494]** Vous avez pas d'obligation légale?

11 R. Absolument pas. Nous autres on reprend les mêmes
12 travailleurs, personne perd son emploi, puis c'est
13 nous autres qui décident quel employé on va mettre
14 de jour, quel on va mettre de nuit.

15 Q. **[495]** Alors, la conséquence?

16 R. Puis ils ont pas apprécié qu'ils soient pas
17 consultés pour ça. Nous autres quand le tableau a
18 été fait, on a remis le tableau, mais il était
19 fait. C'est ça qu'ils ont appelé une passe dans les
20 patins, à partir de ce temps-là, monsieur Deschênes
21 il a arrivé le cinq (5) il dit : « Non, à cause de
22 cette passe-là, on n'a pas été consulté, mais à
23 partir de là je ne refais plus mon patron encore
24 une fois ne veut plus que je refasse la... la job
25 santé et sécurité puis environnement. » Ça fait que

1 depuis ce temps-là il ne la fait plus.

2 Q. **[496]** O.K.

3 R. Et monsieur Deschênes nous a d'ailleurs confirmé
4 tout de suite en même temps : « À partir
5 d'aujourd'hui, la convention ça va être « by the
6 book ».

7 Q. **[497]** Ça... ça on est... vous parlez de janvier?

8 R. Janvier.

9 Q. **[498]** Janvier deux mille quatorze (2014), là?

10 R. Oui, oui.

11 (14:15:02)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[499]** Justement qu'est-ce que ça veut dire que la
14 convention va être « by the book » et quelles sont
15 les différences qui se font donc, qu'est-ce qui se
16 faisait qui était pas « by the book »?

17 R. Quand on dit « by the book », tant à moi elle est
18 déjà pas mal « by the book », là, c'est assez dur
19 d'en mettre plus « by the book » qu'elle était
20 déjà. Mais j'imagine que, comme on disait ce matin,
21 si un opérateur, un exemple, débarque de sa pelle,
22 je sais pas moi, pour aller tasser un cône de
23 signalisation, bien « by the book », c'est une
24 tâche de journalier, puis fais-le pas, sinon je te
25 fais un grief. « By the book » tant à moi ça veut

1 dire ça, là. Si un contremaître, un exemple, sort,
2 il est arrivé à une occasion qu'un de nos
3 contremaîtres est allé aider un... un autre
4 contremaître, il faisait moins trente-cinq (-35),
5 son véhicule partait pas, il est allé lui aider à
6 mettre une chaufferette en dessous pour réchauffer
7 le moteur. Je sais pas s'il y a eu un grief, en
8 tout cas ça a brassé fort, parce qu'en voulant dire
9 c'est une tâche qui normalement ça aurait dû être
10 fait à un journalier. Lui il a fait ça ça a pris
11 dix minutes, là, ou à peine. C'est ça les fameuses
12 petites tâches qu'on dit, là, une tâche, tu as pas
13 la personne là ou tu as quelqu'un d'autre qui est
14 capable de le faire.

15 Q. **[500]** Est-ce que ça fait également partie des
16 tâches que vous dites justement une personne qui
17 veut rester à votre emploi va faire?

18 R. C'est une tâche que normalement je pense que tous
19 les contracteurs qui se fait partout dans la
20 région, Madame la Présidente, c'est une tâche que
21 tu ne vois pas l'obligation d'engager quelqu'un en
22 « standby » pour faire cette tâche-là. Moi je le
23 sais pas là, Couillard Construction le sait pas que
24 le camion il partira pas ce matin-là. Donc,
25 officiellement, ça arrive là, c'est un cas

1 ponctuel, on le fait, mais tu le fais.

2 Q. **[501]** Mais j'imagine que ces petites tâches-là qui
3 se font de bon gré avec... dans une relation de
4 travail qui est bien, j'imagine que ça a des
5 répercussions financières, j'imagine que vous allez
6 y arriver, des répercussions financières
7 importantes dans des contrats publics, quand ça
8 n'est pas fait, quand il y a pas d'entente, quand
9 il y a pas de collaboration?

10 R. Bien c'est un peu ça qu'on disait à matin, quand on
11 dit les irritants. Quand tu es sur un autre
12 chantier tu le fais ça, on n'a pas l'impression,
13 Madame la Présidente, qu'on vole de l'emploi à
14 quelqu'un avec des petits tâches de même. Mais sauf
15 si je suis obligé de mettre deux personnes au cas
16 où il arrive des tâches comme ça ou une personne
17 seulement pour mettre ces tâches-là au cas où il y
18 ait une camionnette qui parte pas, au cas où lors
19 du dynamitage il tombe une roche dans le chemin
20 puis il faut débarquer du camion pour aller la
21 tasser parce qu'il tombe de la neige puis le
22 prochain pick-up ou une camionnette passe, il va
23 arracher son dessous. S'il faut que je mette un
24 journalier pour faire ça, bien il faut que je le
25 mette à plein temps, Madame la Présidente. Puis un

1 journalier à plein temps bien dans mon tableau d'à
2 matin, si je le mets cinquante (50) semaines, bien
3 ça coûte deux cent quatre-vingt mille piastres
4 (280 000 \$) ou environ.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[502]** Un journalier?

7 R. Normalement sur les autres chantiers on a pas à...
8 ça on parle pas, si on a besoin d'un journalier à
9 temps plein, on va le mettre le journalier, mais si
10 on trouve que c'est pas... c'est pas nécessaire.

11 Ah, si les prochaines fois, encore une fois, comme
12 j'ai dit ce matin, je vais le mettre le journalier,
13 ça va augmenter ma soumission de deux cent quatre-
14 vingt mille (280 000), c'est ce que ça va faire. Je
15 sauve pas d'argent en faisant ça, parce que je l'ai
16 pas mis, tant qu'à moi c'était pas nécessaire.

17 Q. **[503]** Vous avez donné l'exemple, celui-là je pense,
18 je vais peut-être vous demander d'élaborer, est-ce
19 qu'il est arrivé justement un incident à un moment
20 donné où il y avait une roche dans le chemin, il
21 fallait aller mettre des cônes autour pour le
22 protéger, est-ce qu'il y a un événement comme ça?

23 R. Oui, tout de suite après les fêtes, lors d'un
24 dynamitage, à un moment donné, on a deux préposés
25 qui font la signalisation sur un chemin de

1 campagne, c'est deux journaliers qui font ça. Et
2 puis il y a un autre employé qui passe, qui était
3 un chef d'équipe de ponceau, mais plutôt un
4 journalier spécialisé de ponceau, il arrête à côté
5 des gars, en bordure du lac, il y avait un lac,
6 puis là, il y a toutes des grosses roches sont
7 mises, les roches servent à protéger, pour pas que
8 les autos tombent dans le lac. Mais il y a des
9 cônes au travers, ça fait que l'employé en question
10 dit : « Ça vous dérange-tu les gars, si vous avez
11 du temps, c'est pas un contremaître, là, ça vous
12 dérange-tu les gars, vous avez du temps, là, bien
13 c'est dangereux, s'il tombe un peu de neige là-
14 dessus, c'est des pointes de roc qui sortent d'à
15 peu près un pied de la chaussée, c'est très
16 dangereux, vous mettez un cône-là, on a plus besoin
17 des cônes. C'est juste le gros bon sens, ça là. »
18 Ils ont dit : « Oui, effectivement c'est une
19 mautadite bonne idée, on va le faire. » Bien le
20 lendemain matin le gars en question il avait un
21 grief ou il était en préparation de grief. Ça fait
22 que là ce qu'on a fait, on a dit : « O.K. On va
23 régler le problème, sur ton chapeau on va te mettre
24 une inscription chef d'équipe. À l'avenir tu auras
25 le droit de leur dire : « Bien va placer le cône

1 là. ». »

2 Q. **[504]** Quand on dit « by the book », c'est des
3 choses comme ça. Et puis là, mettre un cône, là,
4 pour protéger des roches, c'est des éléments de
5 sécurité sur la route, là, pour pas qu'il arrive
6 des accidents?

7 R. Bien ça dépend. Tu peux toujours passer à côté de
8 la roche, là. Si un roche est en plein milieu du
9 chemin, c'est comme, si tu la vois, tu vas passer à
10 côté mais c'est quand même préférable de mettre des
11 cônes pour l'identifier.

12 Q. **[505]** Alors il a fallu contourner à ce moment-là,
13 un peu en nommant quelqu'un chef d'équipe, pour
14 qu'il ait le droit de demander à des employés de
15 faire cette tâche-là?

16 R. C'est en plein ça.

17 Q. **[506]** O.K. Et tout ça, ça survient, vous dites
18 après janvier, après la rencontre où on vous a dit,
19 là, tu as fait une passe dans les patins, là,
20 maintenant, c'est « by the book » et depuis ce
21 temps-là, c'est une attitude de...

22 R. Ça coïncide avec cet événement-là. Ça aurait-tu
23 lieu quand même?

24 Q. **[507]** O.K.

25 R. Mais comme je vous dis, la convention, pas parce

1 qu'on veut travailler, Madame la Présidente, hors
2 convention, mais on trouve que, que ça soit un
3 opérateur de pelle ou même moi en tant que
4 président, si j'aurais été là, là puis j'aurais vu
5 qu'il y avait deux roches là, bien j'aurais
6 débarqué de mon pick-up puis j'aurais été mettre un
7 cône, même si j'ai pas de carte de construction. La
8 logique et le gros bon sens voulaient ça.

9 Q. **[508]** Les, bien tiens, on va continuer peut-être
10 dans les mêmes événements depuis janvier, parlez-
11 nous donc de l'utilisation des mécaniciens sur
12 votre chantier. Vous avez des mécaniciens sur votre
13 chantier pour la machinerie lourde?

14 R. Effectivement, Madame la Présidente, on a des
15 mécaniciens. On a des mécaniciens de jour et des
16 mécaniciens sur le quart de nuit. Il y a deux
17 événements qui se rattachent à ça. Comme je vous
18 disais tantôt, là, en expliquant les travaux qu'on
19 a faits, similaires dans des conditions similaires
20 l'hiver passé ou l'hiver d'avant, chantier de
21 Labelle en particulier, même nombre d'équipement,
22 même nombre d'équipement moins neuf même à Labelle,
23 mon v.p. finances, il vient me voir au bureau, il
24 dit pourquoi j'ai tant d'heures de mécaniciens?
25 T'as vingt-cinq (25) à trente (30), trente pour

1 cent (30 %) de plus d'heures de mécaniciens ici que
2 sur un chantier similaire avec sensiblement le même
3 nombre d'équipement.

4 Q. **[509]** Puis là, vous avez de la machinerie lourde,
5 là, sur le...

6 R. De la machinerie neuve.

7 Q. **[510]** Machinerie neuve. O.K. Qui, normalement, ne
8 devrait pas briser...

9 R. En théorie, elle serait supposée de briser moins
10 que de la machinerie usagée, là.

11 Q. **[511]** Et ça vous coûte plus cher en temps de
12 mécaniciens?

13 R. Effectivement. Encore là, je ne dis pas que les
14 mécaniciens ne font pas leur travail mais il y a
15 tellement de bris d'équipement même si c'est de
16 l'équipement neuf que ça implique du temps de
17 mécaniciens puis entre moi et vous, c'est vraiment
18 dur d'évaluer, moi je m'en vais là, même si je suis
19 gérant de projet, je vois le mécanicien qui défait
20 une pelle en morceaux, je suis pas capable
21 d'évaluer le temps, là. Mais en même temps, je suis
22 conscient que les mécaniciens arrêtent pas mais il
23 y a beaucoup de bris d'équipement qui sont anormals
24 (sic). Donc les bris d'équipement anormals (sic)
25 occasionnent du temps supplémentaire, puis du temps

1 supplémentaire bien, évidemment, c'est dur à
2 contrôler.

3 Q. **[512]** Justement...

4 R. Justifié ou pas, je pense que dans la majorité des
5 cas, il l'était mais ce n'est pas contrôlable.

6 Q. **[513]** Maintenant vous parlez de bris d'équipement,
7 est-ce qu'à un moment donné il y a eu un événement
8 qui a fait qu'on vous a annoncé qu'il y aurait des
9 bris d'équipement?

10 R. Lors du quart de nuit, il y a un camion qui, il y a
11 un préposé qu'on a dû, un travailleur, qu'on a dû
12 mettre à pied. Il était dans le quinze (15) jours
13 d'essai. Je nommerai pas la tâche qu'il faisait
14 parce...

15 Q. **[514]** Non...

16 R. ... si je nomme la tâche, je vais nommer l'individu
17 indirectement. On l'a congédié. C'était notre droit
18 dans le quinze (15) jours.

19 Q. **[515]** Puis ça, on l'explique, là, pendant le
20 premier quinze (15) jours, c'est sans... pas besoin
21 de justifier le congédiement. Vous pouvez, ensuite
22 c'est pour cause?

23 R. C'est en plein ça.

24 Q. **[516]** O.K. Alors vous congédiez cet employé-là.

25 R. Le même employé en question, le congédiement a eu

1 lieu le vingt-neuf (29) janvier.

2 14:23:36

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[517]** On peut vous demander pour quoi? C'était
5 du... Il brisait de l'équipement ou il était...

6 R. Lui, la tâche pour laquelle il était supposé la
7 faire, était pas faite à temps, ou c'était fait un
8 peu tout croche. En tout cas, c'était... Il y avait
9 à peu près rien qui était correct.

10 Q. **[518]** O.K.

11 R. Ça fait que là...

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[519]** Excusez, puis c'est pas un caprice, là. C'est
14 que vous l'avez congédié, vous aviez des causes que
15 vous n'aviez pas à justifier face à la loi mais
16 c'était pas un caprice de congédier cet employé-là?

17 R. Bien absolument pas. On n'a pas de raison de
18 congédier des personnes...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[520]** Les motifs pour lesquels c'était fait tout
21 croche, par incompetence ou parce qu'il était en
22 état d'ébriété ou drogué ou...?

23 R. Non, pas d'état d'ébriété. Par insouciance, par
24 peut-être un peu par incompetence aussi, là.

25 Insouciance.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[521]** Il est dans le vingt pour cent (20 %). Il est
3 dans le vingt pour cent (20 %) lui des employés
4 moins productifs?

5 R. Oui Madame la Présidente.

6 Q. **[522]** O.K. Alors, vous le congédiez, le vingt-neuf
7 (29) janvier vous dites?

8 R. Vingt-neuf (29) janvier.

9 Q. **[523]** De cette année.

10 R. Oui, le vingt-neuf (29) janvier.

11 Q. **[524]** Et qu'est-ce qui se produit?

12 R. La journée après ou deux jours après, l'employé en
13 question rencontre un de nos douze/douze (12/12) à
14 la cafétéria d'Hydro-Québec. Il mentionne, avertis
15 tes patrons, votre machinerie va commencer à
16 briser. Vous avez pas fini, votre machinerie va
17 commencer à briser. Ça fait que là, on prend pas
18 ça... Vraiment, là, on dit, il y a plein de choses
19 qu'ils disent, il y a plein de monde qui disent
20 plein de choses. Ça fait que, ça reste comme ça.
21 C'est resté tout simplement comme ça, là.

22 Q. **[525]** O.K. C'est resté comme ça jusqu'à?

23 R. Là dans la nuit du, qui était pas longtemps après,
24 du cinq (5) ou six (6) février, qui était quatre,
25 cinq jours après, on va montrer une photo...

1 Q. **[526]** C'est, Madame Blanchette, la pièce 3 s'il
2 vous plaît, l'onglet 3. Alors expliquez-nous ce
3 qu'on voit?

4 R. On voit, Madame la Présidente, une foreuse. Cette
5 foreuse-là sert à forer des trous dans le roc pour
6 éventuellement y insérer de la dynamite pour casser
7 le roc. Les... On travaille de nuit. C'est sûr que
8 la nuit, on fait des travaux dans des zones
9 restreintes parce qu'on fait appel avec l'aide de
10 tours d'éclairages, donc on concentre, on fait pas
11 des travaux sur vingt kilomètres (20 km) de long,
12 on essaie de se concentrer sur un ou deux
13 kilomètres, là, puis on concentre les équipes avec
14 les tours d'éclairages dans ce secteur, Madame la
15 Présidente. Puis une nuit, dans la nuit du cinq ou
16 six, la photo qui est là est datée du sept (7)
17 février. On voit la machine, cette foreuse ne
18 travaille pas la nuit, on fore pas, la nuit. Les
19 travaux ont lieu peut-être deux kilomètres plus
20 loin, personne a d'affaire à aller là, là. On est
21 en pleine nuit, personne est là. Le contremaître a
22 pas d'affaire à aller là, personne a d'affaire à
23 aller là. Le lendemain matin, l'opérateur de la
24 foreuse arrive pour débiter ses travaux, la foreuse
25 est arrangée comme ça. Il y a un camion hors route,

1 c'est un camion hors route, on peut pas aller là
2 avec une pelle, c'est deux kilomètres, là.

3 Q. [527] Merci Madame Blanchette. Alors...

4 R. Il y a un camion hors route qui a, de toute
5 éventualité, rentré dans la machine. Sur cette
6 machine-là, il y a un bris de soixante-quinze mille
7 dollars (75 000 \$) environ. Cet accident-là, nous,
8 on mentionne à tous les employés, que ça soit des
9 douze/douze (12/12) ou peu importe les employés, on
10 dit : « Quand vous avez un accident, bien vous
11 rapportez l'accident au bureau de chantier parce
12 que un, l'assureur veut savoir c'est quoi les
13 circonstances puis quand tu réclames à ton
14 assurance, il veut savoir qu'est-ce qui s'est
15 passé. » Malheureusement, cette machine-là s'est
16 brisée toute seule. On n'a pas eu de rapport,
17 Madame la Présidente, aucun rapport, personne ne
18 l'a brisée, personne a passé là, mais le soir, elle
19 fonctionnait la machine puis elle est vraiment à
20 côté du chemin, là. Elle est pas dans l'axe du
21 chemin, ça fait que quelqu'un, pour aller la
22 frapper, faut qu'il aille la chercher, mettons.
23 Puis c'est un camion. On en a déduit, là, on avait
24 des camions hors route puis à la hauteur qu'on
25 pense que ça a été frappé, bien c'est un conducteur

1 de camion Komatsu, il y en avait quatre.

2 Q. **[528]** Les...

3 R. Mais personne a revendiqué, la marque Komatsu.

4 Q. **[529]** Komatsu?

5 R. La boîte est un peu plus haute. Personne a
6 revendiqué, personne a mentionné ça fait que là,
7 nous autres on a dit à l'assureur « Bien ça a été
8 fait la nuit par un monsieur muet et un monsieur
9 invisible. » Ça fait que c'est un adon? C'est quoi,
10 si ça aurait été un adon, un vrai accident, bien
11 moi si je frappe quelque chose, je vais aller voir,
12 là, comme un constat amiable, je vais dire : « Oui,
13 j'ai fait une erreur, j'étais dans la lune, peu
14 importe, j'ai frappé la machine. » Je ne sais pas
15 encore qui qui l'a brisée la machine. Couillard ne
16 le sait pas. C'est un hasard, ça survient après
17 qu'on ait congédié un employé de nuit, que ce
18 dernier a mentionné que notre machinerie
19 commencerait à briser, cette machinerie-là est
20 brisée, Madame la Présidente puis on a... personne
21 l'a brisée. Personne l'a vu.

22 Q. **[530]** 125P...

23 LA GREFFIÈRE :

24 1469.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 1469, je vous remercie.

3

4 125P-1469 : Photographie de matériel endommagé du
5 7 février 2014

6

7 Q. **[531]** Alors je comprends, là, je vous demanderai
8 pas mais on voit le panneau qui est relevé sur le
9 côté sur le bord de la route, ça normalement
10 c'est... c'est fermé ce panneau-là?

11 R. Oui, c'est tout fermé, là. C'est parce qu'on a pris
12 les photos en arrière, en arrière elle est toute
13 renfoncée, là.

14 Q. **[532]** Toute renfoncée. Alors dommages important sur
15 cette machine-là à ce moment-là.

16 R. Puis cette machine-là, nous autres on... justement
17 parce qu'on dépend un peu du forage et dynamitage
18 de roc, puis on crie après le gars pour qu'il
19 avance plus vite, le matin la machine elle marche
20 plus, là, puis il en a pour une semaine ou deux à
21 réparer.

22 (14:29:06)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[533]** C'était de l'équipement neuf?

25 R. Pas neuf, mais en très bonne condition.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[534]** Alors on voit que depuis début janvier, puis
3 ça on place ça le début... là vous dites le sept
4 (7) février, là, c'est il y a trois semaines
5 maintenant de ça, le... il y a un mauvais climat
6 qui règne depuis début janvier?

7 R. Bien il y a un climat un peu suite à la fameuse
8 affirmation « ça va être by the book », il y a un
9 peu plus un sentiment de confrontation, là, sans
10 qu'il y ait pas rien eu qui s'est déplacé à part de
11 toutes ces choses-là qui arrivent que, Madame la
12 Présidente, on peut pas attribuer à personne mais
13 c'est tous des drôles de hasards. Donc, on a des
14 bris de camions hors route, deux camions qui se
15 sont frappés face à face. C'est brisé. Il y a un
16 appareil d'arpentage sur un bélier mécanique qui
17 est sophistiqué, ça marche par...

18 Q. **[535]** GPS?

19 R. ... station GPS, station robotisée, bien elle est
20 brisée parce que quelqu'un a reculé dessus. Ça se
21 peut que ça soit un vrai accident, mais mon VP
22 finances encore il m'envoie un email il me dit :
23 « Hey, ton chantier... » parce que quand il arrive
24 des choses comme ça c'est MON chantier mais quand
25 il va bien c'est le sien.

1 Q. **[536]** O.K.

2 R. Ça fait qu'il me dit : « Ton chantier, là, c'est
3 drôle mais pour des chantiers similaires, tu as à
4 peu près le double d'accidents que sur l'ensemble
5 des autres chantiers similaires qu'on a. Explique-
6 moi ça. » Bien comment je voudrais lui expliquer,
7 je suis pas capable, Madame la Présidente. Sauf que
8 c'est pas normal, ça coïncide tout avec le « by the
9 book » puis le congédiement d'un employé.

10 J'imagine, Madame la Présidente, c'est tous des
11 hasards.

12 Q. **[537]** Maintenant ça coïncide tout aussi avec une
13 période où vous, vous n'êtes pas sur le chantier en
14 ce moment. Vous n'êtes... vous n'êtes pas sur le
15 chantier vous avez dit depuis le dix-sept (17) de
16 novembre.

17 R. Oui, j'étais pour dire bien peut-être mais que j'y
18 retourne ça va être pire, Madame la Présidente.

19 Q. **[538]** O.K. Alors je comprends que je... je vais
20 vous demander non pas d'élaborer longuement mais il
21 s'est produit un événement qui a fait que vous avez
22 dû quitter le chantier le dix-sept (17) novembre?

23 R. Effectivement, j'ai quitté le chantier le seize
24 (16) novembre, j'ai été suspendu par Hydro-Québec
25 sur le chantier.

1 Q. **[539]** En fait, on vous a expulsé, on vous a dit que
2 vous aviez pas le droit de retourner?

3 R. Oui, pour une période de trois mois.

4 Q. **[540]** Trois mois qui...

5 R. Bien... oui trois mois.

6 Q. **[541]** ... qui s'est terminée le dix-sept (17)
7 février?

8 R. C'est en plein ça.

9 Q. **[542]** O.K. Et puis on rentrera pas longuement là-
10 dedans, là mais je comprends qu'il y a du caractère
11 là-dedans, il y a votre caractère aussi, là, vous
12 vous êtes accroché avec un de vos employés?

13 R. Effectivement, il y a eu un accrochage assez
14 sérieux avec un de nos employés qui est douze/douze
15 (12/12) en passant.

16 Q. **[543]** Oui.

17 R. Puis moi je suis allé le voir directement à sa
18 chambre pour lui dire ce que je pensais, en tout
19 cas, ça s'est pas bien puis la personne en question
20 a porté plainte en se servant aussi du 791, mais
21 douze/douze (12/12). Puis, tout ça, ça a dégénéré,
22 là, Hydro disait : « On peut pas tolérer ça, que tu
23 suives pas la hiérarchie un à... Tu es le président
24 de la compagnie, tu passes pas par ton surintendant
25 puis tout ton monde pour aller voir l'employé, tu

1 vas le voir directement à sa chambre. » Par contre,
2 les gens qui me connaissent savent que quand j'ai
3 de quoi à dire à quelqu'un c'est assez dur de
4 m'empêcher de le dire, mais je suis pas rancunier.
5 Effectivement, je n'avais pas à faire. L'Hydro-
6 Québec a dit : « On ne peut pas tolérer ça. On va
7 te citer en exemple puis tu es expulsé du chantier
8 pour cette période. »

9 Q. **[544]** O.K. Et vous avez terminé maintenant votre
10 période d'expulsion, là, vous vous préparez à
11 retourner sur le chantier?

12 R. Dans les prochains jours, mais pas à temps plein,
13 je vais aller faire des... des visites sporadiques,
14 là, à... des périodes soit de cinq à dix (10)
15 jours, je vais revenir, je vais retourner.

16 Q. **[545]** O.K.
17 (14:32:32)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[546]** Vous dites qu'Hydro-Québec vous a dit que
20 vous ne pouvez pas parler à vos employés, vous
21 devez passer par votre surintendant même si vous
22 êtes le président de la compagnie ou c'est parce
23 que...

24 R. Absolument. Moi, sur le chantier, quand j'étais,
25 là, à... quand j'étais président et gérant de

1 projet, indirect... je le faisais quand même, là,
2 mais normalement, là... Je dis pas... pas Hydro-
3 Québec, le... j'ai pas le droit, il faut que je
4 suive la hiérarchie, là, selon le syndicat, là.
5 Qu'il y ait juste... juste un responsable.

6 Q. **[547]** Est-ce que c'est des représentants d'Hydro-
7 Québec qui vous ont dit que vous pouvez pas parler
8 à vos employés ou des représentants du syndicat qui
9 vous ont dit ça?

10 R. Le syndicat puis, en même temps, Hydro-Québec, eux
11 autres, c'était que j'étais allé parler directement
12 au travailleur à sa chambre. C'était ça qu'ils me
13 reprochaient.

14 Q. **[548]** Mais parler avec une certaine agressivité,
15 là...

16 R. Oui, oui, absolument.

17 Q. **[549]** ... c'est pas juste parce que vous lui avez
18 parlé?

19 R. Bien, oui, c'est sûr, c'est sûr.

20 Q. **[550]** O.K.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[551]** Vous admettez que votre discussion était
23 intimidante pour l'autre employé... pour votre
24 employé?

25 R. Sûrement.

1 Q. [552] O.K. Les... Justement, sur cette question-là,
2 tiens, du droit de vous adresser. Est-ce que c'est
3 un... en dehors de la Côte-Nord, est-ce que ça a
4 déjà représenté un problème ailleurs que vous
5 alliez sur un chantier parler à un de vos employés,
6 peut-être même lui faire des reproches?

7 R. Non, jamais. Souvent même, quand je les vois, les
8 employés, que se « seille » un opérateur de pelle,
9 il est évident que je n'irai pas changer la méthode
10 de travail que... que le contremaître ou le
11 surintendant a fait, là. S'il y a quelque chose, je
12 vais passer par le surintendant, le contremaître,
13 je vais dire : « Moi, j'ai vu... » Comme je vais
14 aller faire mon... un exemple, quand je vais
15 aller... je vais y aller dans quatre, cinq jours,
16 je vais faire le tour du chantier. Si j'observe
17 des... des choses qui, selon moi, sont pas
18 correctes, je vais aller voir mon surintendant, je
19 vais dire : « " Hey! ", d'après moi, la pelle est
20 pas bien placée » ou « Tu devrais mettre plus de
21 camions » ou en tout cas, je vais suggérer des
22 choses. Mais si j'ai affaire à parler à un employé,
23 sur l'heure de la pause ou peu importe, là, des
24 fois, des choses... je vais lui suggérer des choses
25 puis... Tant qu'à moi, j'ai jamais eu de problème

1 sur d'autres chantiers, là, à ce niveau-là.

2 Q. [553] À la Romaine, est-ce que vous avez eu des
3 problèmes, justement, pour avoir parlé à un employé
4 parce que vous trouviez qu'il tournait un peu en
5 rond à rien faire?

6 R. Le problème à la Romaine, c'est un petit peu un
7 irritant aussi, c'est que, moi, en tant que...
8 justement, comme un journalier qui est un peu à
9 tout faire, entre guillemets, ça fait que, moi, en
10 tant que gérant de projet, je lui préparais des
11 listes. Comme une liste d'épicerie, en réalité, là.
12 Bien, poliment : « Bien, tu vas... si tu as du
13 temps... »

14 Q. [554] Oui, à qui vous présentez ça cette liste-là?

15 R. Bien, à l'employé même.

16 Q. [555] O.K.

17 R. Sur sa pause, un exemple. Ça, il est sur sa pause,
18 là, il faut s'entendre qu'il est sur sa pause.

19 Q. [556] O.K.

20 R. Il est sur sa pause à neuf heures et demie
21 (9 h 30), je lui dis... des exemples qu'il y avait
22 là-dessus : « Un peu plus tard dans la journée, on
23 va avoir trois tuyaux à apporter à tel endroit.
24 Deux rouleaux de membrane à aller porter à tel
25 autre endroit. Il y a des lumières qui sont brûlées

1 après la roulotte », une liste d'épicerie comme ça.

2 Q. [557] Vous faites la liste, c'est ça.

3 R. Là je me fais revirer puis pas rien qu'un peu, là.

4 On dit : « Le " break ", ça m'appartient. Parle-moi
5 de n'importe quoi durant le " break ", parle-moi de
6 femmes, parle-moi de sports, parle-moi de n'importe
7 quoi, parle-moi pas de travail. » L'employé en
8 question part, avec sa chaise, il s'en va s'asseoir
9 dehors. Dehors, c'est dans le sable, on est à
10 l'automne, au mois de septembre. Puis c'est arrivé
11 deux fois ça. Ça fait que là j'avais pas le droit,
12 un, de leur parler sur l'heure du « break » puis,
13 deux, normalement, la liste, il fallait qu'elle
14 passe par le contremaître, là.

15 Q. [558] O.K. Toutes des petites particularités, ça,
16 un peu de la Côte-Nord, si...

17 R. C'est en plein ça. Moi, j'ai jamais vu ça, là, à...
18 Tu sais, je suis pas là pour faire travailler le
19 gars, là, pour le fun, là, c'est des choses que
20 s'il a de la... s'il a du temps de « lousse » dans
21 la journée qu'il peut faire, là, connexes à ses
22 tâches.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Je veux pas... je veux pas revenir longuement sur
25 le sujet, Madame la Présidente, les... l'avocate

1 d'Hydro-Québec m'a fait parvenir un document ce
2 midi, qu'elle m'a demandé... parce qu'elle n'est
3 pas ici après-midi, et je pense que c'est
4 important, là, juste pour les fins de la discussion
5 sur la fameuse soupe. Et je vais demander à madame
6 Blanchette... J'ai montré les documents à monsieur
7 Pouliot juste avant de rentrer en ondes. Madame
8 Blanchette, le document, s'il vous plaît.

9 LA GREFFIÈRE :

10 L'onglet 6?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 6, je pense que oui, là, je vais regarder. Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, 1470.

15

16 125P-1470 : Extrait Clauses particulières sur le
17 projet de la Romaine page 41 et 41 -
18 Appel de soumission 14164453, en
19 liasse

20

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. [559] Voilà, c'est cette page-là. Alors, on voit,
23 Monsieur Pouliot, un document qui... projet de la
24 Romaine-3, construction de la route d'accès,
25 kilomètres 117 à 143, c'est bien votre contrat ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[560]** Clauses particulières, et là on va descendre
3 un petit peu où est-ce qu'il a une flèche, Madame
4 Blanchette, sept... 5.3.4, laissez-nous donc toute
5 la... juste remonter un petit peu. Voilà. Vivres et
6 au dernier paragraphe en bas :

7 De la soupe chaude est mise à la
8 disposition de l'entrepreneur à la
9 cafétéria du campement au repas du
10 midi. Ce dernier doit assurer le
11 transport, de la distribution à ses
12 employés, à ceux d'Hydro-Québec sur
13 les lieux de travail. Par la suite,
14 l'entrepreneur doit retourner les
15 contenants à la cafétéria avant
16 quatorze heures trente (14 h 30) la
17 journée même.

18 Première des choses, avant de voir ce document-là
19 ce midi, est-ce que ça vous disait quelque chose
20 cette clause particulière?

21 R. Pas vraiment.

22 Q. **[561]** O.K.

23 R. Pas vraiment.

24 Q. **[562]** Alors, on voit que la soupe est mise à la
25 disposition, mais en même temps vous devez assurer

1 le transport?

2 R. C'est parce que le transport, nous on transporte
3 aussi, il y a deux sortes de transport. Le
4 transport que les hommes, on met un autobus à leur
5 disposition pour partir de la cafétéria pour s'en
6 aller, il y en a qui amènent des thermos, des
7 thermos de café, la soupe est quand même disponible
8 là, on assure le transport de l'employé. Si à
9 partir de son transport lui apporter sa soupe
10 aussi, mais j'en conviens qu'il y a des gros
11 thermos aussi pour aller porter dans les roulottes.

12 Q. **[563]** Bon. Alors, il y a ce document-là que maître
13 Cossette nous a fait parvenir et pour compléter
14 juste sur cet élément-là, la page suivante, Madame
15 Blanchette, la clause, je pense que c'est 6.2.2.
16 Voilà :

17 Établissement des prix pour les
18 travaux devant être réalisés dans le
19 cadre du présent contrat et pour
20 lequel il n'existe aucun article
21 spécifique au bordereau des prix de la
22 formule de soumission, l'entrepreneur
23 doit inclure le coût de ses travaux
24 aux articles les plus appropriés du
25 bordereau des prix.

1 Est-ce que ça vous dit de quoi l'utilité de cette
2 clause-là en fonction de facturer à...

3 R. Bien ça dit... ça dit rien en réalité, ça dit que
4 tu dois la mettre dans l'article le plus approprié,
5 mais...

6 Q. **[564]** O.K.

7 R. ... l'article approprié pour un item comme de la
8 soupe, il y en a pas vraiment dans ma tête, là.

9 Q. **[565]** Alors, alors vous enverrez ça à votre
10 comptable. Les... alors, mais je comprends que ces
11 deux clauses-là particulières ça vous disait rien
12 en ce moment-ci, là, avant ce midi, avant de les
13 voir par écrit?

14 R. Non, parce que c'est pas des clauses quand même
15 qu'on est habitué de voir, là...

16 Q. **[566]** O.K.

17 R. ... ailleurs dans la province.

18 Q. **[567]** O.K.

19 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

20 C'est quel document ça exactement?

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Ça c'est des clauses particulières au contrat que
23 l'entreprise Couillard Construction a obtenu, ça
24 rentre dans la catégorie - Clauses particulières.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

2 Q. **[568]** Est-ce que c'est des clauses qu'on voit
3 également dans l'appel d'offres?

4 R. Sûrement.

5 Q. **[569]** Donc, c'était quand même écrit dans l'appel
6 d'offres qu'il y avait?

7 R. Oui, oui, c'est écrit.

8 Q. **[570]** Ah, oui, c'est ça.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[571]** C'est écrit, ça fait partie de l'appel
11 d'offres et quand vous signez le contrat vous
12 acceptez ces différentes clauses qui sont relatives
13 au chantier?

14 R. Oui.

15 Q. **[572]** O.K. C'est tout simplement que vous ignorez
16 la spécificité de ces clauses-là?

17 R. C'est en plein ça.

18 Q. **[573]** Les...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Est-ce que vous le déposez le document ?

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[574]** Oui, oui, excusez-moi, Madame la Présidente.
23 1470. C'est beau. En liasse, les deux pages. On va
24 peut-être continuer dans le même ordre d'idées.
25 C'est un contrat avec Hydro-Québec et il y a un

1 personnage qui semble important dans l'exécution du
2 contrat, monsieur Robert Gingras sur le chantier de
3 la Romaine?

4 R. Effectivement, monsieur Gingras fait partie du
5 personnel d'Hydro-Québec.

6 Q. **[575]** Quel est... je sais pas si vous connaissez
7 son titre exact et, mais surtout son rôle, quel est
8 son rôle sur le chantier dans l'administration de
9 votre contrat?

10 R. Madame la Présidente, le rôle que moi je perçois de
11 monsieur Gingras c'est un rôle de médiateur, c'est
12 un rôle d'animateur, il intervient monsieur Gingras
13 quand il semble ou y avoir un début de conflit pour
14 lui son rôle c'est, ce que je perçois moi, c'est
15 vraiment médiateur pour assurer à Hydro-Québec une
16 paix sociale.

17 (14:40:54)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[576]** Vous voulez dire une paix syndicale?

20 R. Une paix syndicale, oui.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[577]** Puis est-ce que ça va...

23 R. Normalement que le conflit, c'est le conflit entre
24 quand il y a un conflit sur un chantier comme ça,
25 c'est le conflit, il est entre l'entrepreneur puis

1 le syndicat bien entendu, là.

2 Q. [578] O.K. Puis peut-être même pour bien comprendre
3 son rôle est-ce que monsieur Gingras aussi s'occupe
4 des relations avec les communautés autochtones de
5 la région?

6 R. Effectivement. Il est supposé, nous autres on a
7 quand même des autochtones, là, on n'en a pas
8 énormément, mais on en a quelques-uns qui
9 travaillent pour nous, mais il s'en occupe
10 effectivement, mais on n'a pas eu à avoir des
11 réunions avec les communautés autochtones avec
12 monsieur Gingras.

13 Q. [579] O.K. Bon, et dans le cadre justement des...
14 des rencontres que vous avez, parce que monsieur
15 Gingras il est présent sur le chantier, là, c'est
16 quelqu'un chez qui les problèmes aboutissent et qui
17 voit à tenter de régler les problèmes?

18 R. Il est évident qu'à toutes les fois qu'il y a un
19 problème au niveau, que ce soit syndical, main-
20 d'oeuvre sur le chantier, c'est monsieur Gingras
21 qui a à intervenir comme médiateur.

22 Q. [580] Je vous demande maintenant, puis je sais que
23 c'est délicat pour vous, là, mais votre impression
24 en tant qu'entrepreneur qui gère un contrat là-bas,
25 un contrat important, qui connaît ces problèmes-là,

1 au niveau de, je veux appeler... de la neutralité
2 ou de son rôle, est-ce que, en êtes-vous satisfait
3 ou, voyez-vous des améliorations à faire à ça?

4 R. Au niveau du rôle de monsieur Gingras, il est
5 évident qu'Hydro-Québec, la paix syndicale c'est
6 une priorité. Je peux peut-être pas dire à tout
7 prix, mais c'est une paix syndicale, c'est vraiment
8 important pour pas qu'il y ait de perturbation du
9 chantier pour arriver à l'autre bout dans le bon
10 temps. Il est évident, quand il y a un début de
11 conflit syndical-patronal, puis que monsieur
12 Gingras, un, il travaille pour Hydro-Québec donc
13 automatiquement il veut pas qu'Hydro-Québec perde
14 puis le syndicat, lui, il a des revendications
15 sinon il y aurait pas de conflit. Donc évidemment,
16 qui doit payer la note dans quatre-vingt-dix-neuf
17 pour cent (99 %) du temps, c'est l'employeur.

18 Si l'employeur plie pas, le conflit reste
19 là, là. Ça fait qu'il est tout le temps fortement
20 suggéré à l'employeur de collaborer, de plier, d'en
21 donner un petit peu plus pour être sûr qu'il y ait
22 pas de conflit, là. C'est évident que s'il y aurait
23 un système d'arbitrage, ça serait peut-être plus,
24 là, plus neutre, là. Parce que monsieur Gingras,
25 lui, il travaille pour le donneur d'ouvrage, il

1 travaille en même temps pour Hydro-Québec. Ça fait
2 qu'indirectement... Mais il fait une bonne job,
3 monsieur Gingras, là. Il est un petit peu mal
4 placé. Il veut la paix sociale puis indirectement,
5 bien il faut qu'il gère le conflit, là.

6 Q. **[581]** O.K.

7 R. Puis avez-vous, vous des conflits avec le
8 syndicat... C'est pas l'entrepreneur... C'est
9 habituellement, c'est un comité de chômeurs...
10 C'est rare que le comité de chômeurs il est
11 démembré ou peu importe, là. Tu sais, là on a pas
12 vécu ça mais c'est quand même souvent
13 l'entrepreneur qui doit céder, là.

14 (14:44:50)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[582]** Qu'est-ce que vous voulez dire? Vous avez pas
17 vu de, vous avez pas vécu...?

18 R. Bien on n'a pas de comité de chômeurs nous autres,
19 là. On n'a pas eu de comité de chômeurs.

20 Q. **[583]** À la Romaine?

21 R. C'est ça.

22 Q. **[584]** O.K.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[585]** Les... Mais il existe aucune mécanique dans
25 votre contrat à l'heure actuelle qui permettrait

1 peut-être des fois d'arbitrer différemment les
2 choses que de se le faire imposer de payer? Parce
3 que je...

4 R. Non, il y en a pas. Il y en a pas, là, vraiment,
5 là. Mais il faut s'entendre, payer, nous autres sur
6 notre chantier comme tel, on n'a pas eu vraiment de
7 conflit énorme encore, là. Là il y a une tension,
8 là, mais je veux dire pas...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[586]** Mais ces conflits-là, quand vous dites que
11 monsieur Gingras arbitre ou que monsieur Gingras
12 agit un peu comme à titre de conciliateur, ça prend
13 combien de temps ça ce conflit-là? Pendant ce
14 temps-là, est-ce que le travail se fait ou le
15 travail est au ralenti? Ou le travail il arrête?

16 R. Le travail, bien souvent, il est au ralenti. On a
17 vécu le cas dernièrement. On l'a réglé avec notre
18 responsable Couillard, relations de travail,
19 relations humaines, qui est monté au chantier à la
20 demande de monsieur Gingras. Justement ce qu'on
21 disait tantôt. On trouvait nous autres, on voulait
22 une justification des heures des mécaniciens, qu'on
23 trouvait qu'il y en avait beaucoup, justifiées ou
24 pas, ça fait qu'on voulait justifier puis en même
25 temps qu'il y en avait trop donc on l'avait dit,

1 donné une directive. Nous autres on a dit, jusqu'à
2 nouvel ordre, on veut que les heures de temps
3 supplémentaire des mécaniciens soient justifiées.
4 En tant que patron, moi je veux bien savoir si
5 c'est vraiment nécessaire ou pas.

6 Ça fait que là, il commençait à avoir une
7 tension au chantier avec les mécaniciens puis ils
8 effectuaient certaines tâches ou pas ou qu'ils
9 décidaient de partir du chantier sans avertissement
10 ou ces choses-là. Ça fait que là, il est évident
11 que monsieur Gingras est intervenu pour dire, bien
12 là, réglez-le le problème. Il faut le régler parce
13 que là, l'atmosphère avec les mécaniciens est pas
14 bonne puis faut trouver une solution pour le
15 régler. Ça fait que mon responsable mécanicien
16 surintendant, bureau de Coaticook, avec notre
17 responsable relations, on est monté au chantier
18 avec Roch Deschênes qui était là, puis j'étais pas
19 là, mais ça s'est bien réglé.

20 Q. **[587]** Et qui éponge ces pertes-là en bout de ligne?

21 R. C'est nous autres, l'entrepreneur.

22 Q. **[588]** L'entrepreneur?

23 R. Oui.

24 Q. **[589]** O.K.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[590]** Sur, tiens, on va... je sais que vous n'êtes
3 pas rendu évidemment à la fin du contrat, mais vous
4 êtes capable de faire des projections en fonction
5 des dates où on est rendu. Prévoyez-vous que ce
6 contrat-là va être profitable?

7 R. Présentement on a sorti des coûts de contrat. Comme
8 c'est là, il est encore profitable, mais il faut
9 vraiment que ça aille bien jusqu'au fond. On
10 s'attend pas à se mettre riche sur ce contrat-là,
11 là, mais on s'attend pas non plus à faire faillite
12 sur ce contrat-là, mais on n'obtiendra pas la marge
13 de profit espérée.

14 Q. **[591]** Et si je vous demandais... maintenant si on
15 revient, Madame Blachette revenez-nous à l'onglet
16 1, vous avez vu les soumissions de vos... de vos
17 concurrents, avec ce que vous savez aujourd'hui de
18 ce contrat-là, si c'était à refaire, où est-ce que
19 vous allez soumissionner à peu près pour être
20 confortable avec ce que vous savez pour faire votre
21 marge de profit normale?

22 R. C'est une bonne question. Moi j'irais entre... je
23 dirais juste un peu au-dessus de J.A. Savard.

24 Q. **[592]** Quelque part entre quarante-deux (42) et
25 quarante-six millions (46 M)?

1 R. Oui, mettons quarante-deux (42) est quand même un
2 bon prix, là.

3 Q. **[593]** O.K. À quarante-deux (42), vous vous seriez
4 senti à l'aise pour faire ce contrat-là d'une
5 façon...

6 R. Oui.

7 Q. **[594]** O.K. Le... juste avant de terminer, je sais
8 que vous l'avez abordé tout à l'heure, on a au
9 Québec un nouveau régime de carnet, de carnet de
10 placement, là, référencement syndical depuis le
11 mois de septembre deux mille treize (2013). Est-ce
12 que votre entreprise a eu à faire, depuis ce temps-
13 là, à faire des demandes à la CCQ de listes
14 d'employés?

15 R. L'an passé on n'en a pas fait sur le chantier de la
16 Romaine, Madame la Présidente, parce qu'on avait
17 tellement de noms qui arrivaient de tous les bords
18 à tous nos bureaux incluant les noms suggérés par
19 le syndicat. On n'en a pas fait l'an passé.

20 Par contre, le neuf (9) janvier de cette
21 année, étant donné qu'on partait... on débutait un
22 quart de nuit, on a fait une demande... j'ai pas...
23 je l'ai justement, on a fait une demande, là, le
24 neuf (9) janvier à la CCQ et on demandait dans
25 cette liste-là deux manoeuvres, cinq pelles, un

1 opérateur de niveleuse, un opérateur de tracteurs
2 puis onze camions, onze conducteurs de camions. Ce
3 qu'on me dit, monsieur... notre représentant, là,
4 qui s'occupe de la main-d'oeuvre de recrutement, la
5 réponse a été très bonne, la réponse, la liste de
6 la CCQ est venue très rapidement puis la liste des
7 syndicats a suivi une journée après ou vraiment à
8 court terme puis les noms qu'on a eus provenaient
9 de tous les syndicats, là, CSN, CSD, FTQ, AMI, je
10 sais pas s'il y en a d'autres, mais il y en avait,
11 qu'on m'a dit, de tous les syndicats, mais
12 effectivement, il y en avait plus de la FTQ parce
13 que la... à cause de la...

14 Q. **[595]** C'est le chantier de la Romaine.

15 R. ... représentativité.

16 Q. **[596]** O.K. C'est le chantier de la Romaine, mais
17 même... c'est ça, c'est pour le chantier de la
18 Romaine, les autres centrales syndicales ont envoyé
19 des listes, vous ont proposé des candidats pour ces
20 postes-là?

21 R. Effectivement, on a eu des can... on a eu des noms
22 de candidats.

23 Q. **[597]** Bon. Je comprends évidemment que le processus
24 n'est peut-être pas terminé et c'était peut-être un
25 premier exercice que... mais que vous avez fait

1 avec ce système-là, mais à ce jour, en êtes-vous
2 satisfait des réponses que vous avez obtenues?

3 R. Bien pour cette fois-là, oui. On l'a fait aussi
4 dans la Beauce puis on me dit que ça a bien été.

5 Q. **[598]** O.K.

6 R. La seule chose qu'il faut faire avec ça, c'est
7 évident que si c'est le syndicat qui te donne le
8 nom, bien il connaît le nom, il connaît le gars.
9 Par contre, la représentante ou le représentant de
10 la CCQ le connaît pas vraiment, sauf qu'il te donne
11 le nom avec le numéro de téléphone. Ça fait que là
12 moi ou la personne chez nous ont le loisir de
13 demander des références, il appelle la personne :
14 « Bien tu as opéré une pelle à quel endroit? Telle
15 place puis... » et caetera, et caetera, là.

16 Ça fait que là, on se sent plus libre parce
17 qu'on a le loisir de gérer notre personnel puis en
18 même temps de prendre des références dessus parce
19 que souvent, on a l'impression quand on a une liste
20 pré-établie qu'il faut engager, qu'il faut engager
21 le dernier en bas de la liste, parfois tu appelles
22 puis tu as l'impression, tu dis : « Oui, j'ai un
23 employé qu'au cours des, sur son CV, qu'au cours
24 des cinq dernières années il a jamais arrêté de
25 travailler. » L'autre lui qui est le nom qui est

1 sur ta liste, bien ça fait, un exemple, deux ans
2 qu'il est sur le bien-être social ou qu'il est
3 chômeur ou peu importe.

4 Ça fait qu'en tant que n'importe quel
5 employeur, quand tu as deux CV en face pour le même
6 poste, lequel on choisit, Madame la Présidente?
7 Poser la question c'est d'y répondre, hein. On
8 choisit celui qui n'a jamais arrêté de travailler,
9 j'imagine que... j'imagine qu'il est plus compétent
10 ou les employeurs l'aiment plus que l'autre.

11 Q. **[599]** Et... puis vous faites cet exercice-là
12 maintenant sans qu'on vous force à prendre des
13 candidats, il y a de... il y a pas d'intimidation,
14 c'est des listes qui vous ont envoyées, il y a pas
15 de coup de téléphone des centrales syndicales avec
16 ça?

17 R. Non, non, le syndicat fait la même chose, il nous
18 envoie les listes puis on a quand même le loisir de
19 vérifier avec le syndicat si on veut, là.

20 Q. **[600]** Oui. O.K. Est-ce que, d'après vous, ce
21 système-là est perfectible d'une façon ou d'une
22 autre, là?

23 R. Il est trop tôt, pour Couillard Construction, il
24 est trop tôt, on l'a pas assez utilisé. On l'a
25 utilisé, comme je vous ai dit, à quelques reprises

1 peut-être maximum quatre à cinq reprises. Il est-tu
2 vraiment fonctionnel dans toutes les régions du
3 Québec? Je peux pas me prononcer là-dessus. Nous
4 autres, par contre, ce qu'on a fait avec ce
5 système-là, les fois qu'on a fait appel à ce
6 système-là, les résultats ont été concluants.

7 Q. **[601]** Peut-être et pour terminer - puis là, on va
8 changer de... complètement d'ordre d'idées. Vous
9 nous avez dit que votre entreprise fait de nombreux
10 contrats pour le ministère des Transports du
11 Québec, c'est votre principal client. Avez-vous
12 chez Couillard développé une technique, peut-être
13 qui est encore relativement nouvelle au Québec,
14 pour réduire vos coûts, vos coûts de transport, de
15 pierres sur les différents chantiers des routes du
16 Québec?

17 R. Bien...

18 Q. **[602]** Avez-vous quelque chose à nous dire là-
19 dessus?

20 R. C'est pas vraiment, Madame la Présidente, une
21 technique Couillard, c'est une technique qu'on
22 suggère quand le ministère des Transports fait des
23 plans et devis. On leur suggère de... que les
24 projets soient auto-suffisants en matériel. Un
25 exemple, si on... on a à dynamiter une butte de roc

1 ou un déblai de roc, bien, si c'est possible de...
2 de jouer avec le profil dans leur conception ou
3 d'élargir un peu, bien, ça nous fait assez de
4 matériel pour concasser, être autosuffisant, ça
5 amène plus de compétitions, tout le monde est égal
6 et tout le monde peut amener un concasseur pour le
7 faire. Tu n'es pas dépendant de... de...

8 Q. **[603]** De la carrière...

9 R. ... de la carrière qui est à côté que des fois il y
10 a juste un propriétaire unique. Ça fait que ça fait
11 une saine plus... une saine compétition. Puis je
12 pense que tout le monde est gagnant. Puis ça évite
13 en même temps, si le projet est autosuffisant,
14 bien, d'éviter de passer un paquet de camions dans
15 les rues puis les endommager. Ça, c'est des
16 suggestions qu'on a déjà fait au ministère des
17 Transports.

18 (14:53:24)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[604]** Mais, quand vous faites une demande à la CCQ
21 pour avoir tant d'employés comme vous venez de le
22 faire... de nous le dire tantôt, est-ce que c'est
23 indiqué pour quel projet? Est-ce que c'est indiqué
24 dans quelle région et est-ce que vous savez si les
25 noms qu'on vous propose proviennent d'une région en

1 particulier par rapport à une autre?

2 R. C'est pas moi qui l'ai faite la demande, Madame,
3 mais c'est sûr que le projet est identifié, la
4 région est identifiée et puis, nous autres, on a
5 les noms avec les adresses. Ça fait qu'à ce moment-
6 là on peut... on peut vérifier s'il est dans la
7 bonne région puis s'il provient de la Côte-Nord.
8 Mais, j'imagine quand qu'on demande pour un projet
9 la Romaine, j'imagine bien que la CCQ va nous
10 fournir des noms de la Romaine, bien, de la Côte-
11 Nord, je veux dire, là, de la région 09, là.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[605]** Mais, si je me souviens bien, dans l'exercice
14 qu'on a fait avec maître Hamel, on avait les
15 adresses, les municipalités des travailleurs.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[606]** Oui, puis il y a les numéros de téléphone
18 aussi, alors...

19 R. C'est ça.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[607]** O.K. C'est ça.

22 R. Parce que c'est rare qu'on va engager quelqu'un
23 juste sur le nom, on va l'appeler. Un, la liste est
24 peut-être pas nécessairement être à jour. La
25 personne peut s'être trouvé un emploi une semaine

1 avant puis être encore sur la liste, on l'appelle.

2 Puis souvent on prend des références, comme je vous
3 dis, là, de deux, trois entrepreneurs.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[608]** Ce ne sont pas des travailleurs qui
6 proviennent uniquement de la région dans laquelle
7 vous... vous faites une demande, pour laquelle vous
8 faites une demande.

9 R. Oui, oui, il viennent de la région, juste de la
10 région pour une demande.

11 Q. **[609]** O.K.

12 R. Oui. Pour... si jamais on n'en trouve pas puis ça,
13 là je pense qu'ils vont élargir, mais à la
14 première... la première...

15 Q. **[610]** Le premier envoi.

16 R. ... le premier envoi, c'est vraiment pour la région
17 à laquelle les travaux sont exécutés.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Madame la Présidente, ça termine les questions pour
20 le témoin.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Est-ce que les parties auront des
23 questions à poser à monsieur Pouliot?

24 Me DENIS HOULE :

25 Moi, j'ai quelques questions très courtes, Madame.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me DENIS HOULE :

4 Je ne sais pas si maître Laurin...

5 Me ROBERT LAURIN :

6 J'en aurai également, mais ça va être très court
7 aussi.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Alors, est-ce que vous désirez que l'on
10 prenne la pause maintenant et, au retour de la
11 pause, vous pourrez poser les questions?

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Ça va être assez court, je pense, pour finir dans
14 des temps raisonnables.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait.

17 Me ROBERT LAURIN :

18 Je parle pour moi, mais je parle aussi pour...

19 Me DENIS HOULE :

20 Même chose, Madame.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que d'autres personnes voudront poser des
23 questions? Non. Parfait. Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Marcel Pouliot, vous êtes sous le même
3 serment.

4 (15:33:26)

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

6 Q. **[611]** Alors, Monsieur Pouliot, Denis Houle de
7 l'Association des constructeurs de routes et grands
8 travaux du Québec. On se connaît. Et j'ai seulement
9 deux sujets à aborder, ça va être très court. Vous
10 avez fait un tableau 125P-1466, pas nécessaire que
11 vous le sortiez, Madame, que j'ai trouvé très
12 intéressant où vous établissiez le coût de trois
13 types de travailleurs. D'accord. Vous l'avez fait
14 pour cinquante (50) heures. Vous êtes au courant
15 que sur le chantier il y a des contrats qui se
16 donnent à quarante (40) heures également. Donc, dix
17 heures de temps supplémentaire de plus?

18 R. C'est en plein ça, Madame la Présidente, si le
19 chantier est quarante (40) heures, puis l'employeur
20 fait soixante-dix (70) heures, bien il a quarante
21 (40) heures à temps simple, puis trente (30) heures
22 à temps double, ça fait que, là, le... Bien, là,
23 moi je l'avais fait pour identifier...

24 Q. **[612]** Votre contrat à vous?

25 R. ... le T4, notre... identifier notre projet, puis

1 le T4 le gars reçoit au bout de cinquante (50)
2 semaines qui est vraiment notre cas, pas du
3 cinquante (50) semaines, sur un an, basé sur
4 vraiment ce qu'on fait à la Romaine présentement.

5 Q. **[613]** Ça veut dire que les deux premiers exemples
6 que vous avez donnés, Monsieur Pouliot, arpenteur
7 et pelle, ce sont les travailleurs dont le revenu
8 hebdomadaire va au-dessus de quatre mille dollars
9 (4000 \$)?

10 R. C'est en plein ça.

11 Q. **[614]** Et pour le dernier, le journalier bon bien il
12 s'en va vers les trois mille cinq cents (3500),
13 trois mille six cents dollars (3600 \$)?

14 R. C'est en plein ça.

15 Q. **[615]** L'autre question que je voulais vous
16 demander, c'est qu'il a été question pendant le
17 témoignage d'autres entrepreneurs que vous de...
18 d'assembler une conférence de démarrage. Alors,
19 est-ce que ça vous a été proposée par Hydro-Québec
20 avant que vous commenciez votre chantier, une fois
21 que le contrat vous a été attribué?

22 R. Madame la Présidente, moi ça me dit rien, étant
23 donné, je m'en souviens d'avoir rencontré, bien
24 c'est sûr la FTQ je les ai rencontrés à quelques
25 reprises. J'ai rencontré monsieur Bézeau une fois

1 pour les journaliers, puis j'ai rencontré aussi le
2 représentant de la CSN pour l'équipement lourd.
3 Mais de ce que je me souviens à l'époque, le
4 représentant de la CSN en avait pas de travailleur
5 ou très, très peu, puis il y avait un autre
6 chantier qui commençait en même temps, ça fait
7 qu'ils se sont entendus entre eux autres, en
8 voulant dire : « Bien, là, moi, les miens, le peu
9 que j'ai sont déjà placés ou je vais les placer sur
10 un autre chantier. »

11 Q. **[616]** De sorte que saviez-vous que ça existait une
12 assemblée de démarrage ou...

13 R. Ça me dit quelque chose de n'avoir déjà entendu
14 parler, mais je pense que c'était pas...

15 Q. **[617]** En tout cas...

16 R. Il y avait pas de syndicat, il y avait pas assez de
17 syndicats, je pense.

18 Q. **[618]** O.K. Ça va. J'ai pas d'autres questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Houle.

21 Me DENIS HOULE :

22 Je le savais.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Laurin.

25 R. Madame la Présidente, juste pour mentionner, j'ai

1 juste un petit point que j'ai oublié tantôt, au
2 niveau du ratio de main-d'oeuvre. On a parlé
3 d'après les fêtes, là, soixante/quarante (60/40),
4 soixante pour cent (60 %) Côte-Nord, puis quarante
5 pour cent (40 %) hors région. Mais avant les fêtes,
6 d'août à la mi-décembre ou à la fin décembre, le
7 ratio Couillard Construction à la Romaine était de
8 soixante-sept/trente-trois (67/33), deux tiers
9 Côte-Nord, un tiers hors région.

10 Puis une feuille du type que j'ai ici qui a
11 pas été déposée a été remis au syndicat à toutes
12 les deux semaines ou environ. Ici c'est parce qu'on
13 a tous les noms dessus par région, mais le ratio a
14 été de soixante-sept/trente-trois (67/33), tout
15 l'automne passé.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[619]** Qu'est-ce qui explique que ça a changé?

18 R. Ça a changé après les fêtes, parce que un, mes
19 petits rangs que je parlais à matin ils
20 fonctionnent pas tous en hiver, ça fait que ça me
21 donne plus de... de personnel de disponible, mais
22 ils vont repartir ces personnes-là. Autrement dit,
23 il y a eu plus de douze/douze (12/12) un peu durant
24 la période d'hiver. Puis aussitôt que les chantiers
25 redémarrent dans les semaines qui suivent, ils vont

1 retourner sur leur chantier, donc, le pourcentage
2 va augmenter encore Côte-Nord, au lieu de soixante/
3 quarante (60/40), ça va se rapprocher encore du
4 deux tiers, un tiers.

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN :

6 Q. **[620]** Bonjour, Monsieur. Robert Laurin, FTQ
7 Construction.

8 R. Bonjour.

9 Q. **[621]** J'aurai pas beaucoup de questions, quelques
10 détails. Je vais commencer par l'accident, parce
11 qu'on a vu une photographie de l'accident. On a vu
12 la pièce d'équipement endommagée, sérieusement
13 endommagée. Alors, vous dites c'est douteux, vous
14 dites pas que c'est la faute de qui que ce soit.
15 J'ai compris que vous dites c'est douteux, parce
16 que personne vous rapporte l'accident, mais si
17 quelqu'un, si un travailleur vous avait rapporté
18 l'accident, vous l'auriez congédié?

19 R. Absolument pas.

20 Q. **[622]** Non?

21 R. Pas question. On l'aurait pas congédié, on aurait
22 congédié le travailleur si c'était fait
23 intentionnel. C'est évident que si la personne dit,
24 j'ai quelque chose contre Couillard Construction
25 puis il arrive à mon bureau puis il vient me dire,

1 bien j'étais fâché puis j'ai rentré dans ta
2 machine, bien là, il est évident que je vais le
3 congédier. Mais si c'est vraiment un accident, puis
4 si... il y a pas de raison de le congédier. Si ça
5 fait cinq fois par exemple, là, qu'il a le même
6 accident, là oui. C'est question de circonstances,
7 là, mais là ce qui est déplorable...

8 (15:38:50)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[623]** Puis si la veille on vous avertit qu'il va y
11 avoir de l'équipement brisé pendant la nuit...

12 R. Bien c'est plus que douteux, là.

13 Me ROBERT LAURIN :

14 Q. **[624]** Oui mais justement, c'est le genre de lien
15 qu'on peut pas nécessairement faire, vous savez?
16 Mais je veux pas prolonger indûment là-dessus, mais
17 on peut pas non plus accuser sans savoir, je pense
18 en tout cas.

19 R. Bien, Madame la Présidente, on a pas accusé, on a
20 dit...

21 Q. **[625]** C'est ce que vous avez fait.

22 R. ... il y a eu tel événement, il y a un
23 congédiement. On nous avertit qu'il va y avoir des
24 bris d'équipement possibles puis trois jours après,
25 il y a un bris d'équipement. Si la personne, ça

1 avait été un accident, bien il l'aurait rapporté.
2 Dans un secteur où est-ce qu'il y a pas de travaux
3 la nuit, que personne a d'affaire à aller là, c'est
4 un camion qui est allé. C'est un paquet de hasards
5 qui tombent tous à la bonne place au bon moment,
6 mais j'ai pas accusé personne.

7 Q. **[626]** C'est ça. Vous pouvez pas...

8 R. Comme j'ai dit dans mon témoignage tantôt, c'est un
9 monsieur qui est muet parce qu'il en a pas parlé
10 puis il est probablement invisible parce que
11 personne l'a vu.

12 Q. **[627]** Parce que c'est un... En tout cas, je veux
13 pas discuter de ça longuement. C'est un, admettons,
14 un gros bris d'équipement, quelqu'un qui foncerait
15 avec un camion, en tout cas. Mais on est pas là
16 pour déterminer la culpabilité de qui que ce soit.
17 La seule chose sur laquelle je portais votre
18 attention, c'est que le fait que la personne ne se
19 déclare pas, c'est peut-être pas une surprise.

20 Mais quoi qu'il en soit, je vais passer
21 plutôt à autre chose parce que, vous avez expliqué
22 que vous avez été expulsé du chantier par Hydro-
23 Québec. Et là, la tangente que vous preniez c'est
24 de dire, parce que vous êtes allé parler à un
25 salarié dans sa chambre. Je le sais pas si on doit

1 reprendre tous les événements ou la série
2 d'événements, mais il y a eu plusieurs événements
3 avant que vous alliez parler au salarié dans sa
4 chambre. Je le sais pas si on doit rentrer dans le
5 détail ou pas.

6 Tout ce que je veux savoir de vous, pour
7 éviter qu'on soit sur une fausse impression, qu'on
8 sort les gens du chantier parce qu'ils parlent aux
9 salariés, je veux juste savoir de vous, est-ce
10 qu'il y a eu des incidents avant? Je vous demande
11 pas lesquels. Si c'est nécessaire on tentera de...

12 R. Non, il y a pas eu d'incident...

13 Q. **[628]** Donc il y a pas eu d'incident avant.

14 R. ... autre qu'avec le monsieur en question.

15 L'incident, mais je veux dire, Hydro-Québec, c'est
16 tolérance zéro. Puis la minute que tu vas cogner à
17 la porte de quelqu'un puis t'es pas content parce
18 que tu lui mentionnes que, au lieu d'aller voir le
19 791, puis c'est un de tes douze/douze (12/12), bien
20 qu'il aurait dû venir te voir avant puis on aurait
21 peut-être pu régler le problème.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[629]** Mais c'est pas ça la question. Si je
24 comprends bien la question de maître Laurin...

25 R. Oui.

1 Q. **[630]** ... c'est pas si d'autre chose s'était passée
2 avec vous. C'est si d'autre chose s'était passée...

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Q. **[631]** Non, avec lui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[632]** Ah! avec lui?

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Q. **[633]** Oui. Vous étiez, il y avait un conflit entre
9 vous puis cet employé-là?

10 R. Non, absolument pas.

11 Q. **[634]** O.K. Il opérait quel genre de machine?

12 R. Bien là, si je commence à dire les machines, on va
13 dire le nom, là.

14 Q. **[635]** Bien laissez faire le nom, là. Quel genre de
15 ma...

16 R. Une pelle.

17 Q. **[636]** Une pelle.

18 R. Une pelle.

19 Q. **[637]** Vous avez pas été, vous étiez en conflit avec
20 lui, vous avez été vous planter devant la pelle à
21 un moment donné...

22 R. Ça c'est après...

23 Q. **[638]** ... et vous avez refusé de bouger?

24 R. Non, non, non, non.

25 Q. **[639]** C'est après ça?

1 R. Non, non, non. C'est après, une fois... une fois
2 que c'était décidé. J'ai regardé pelleter le
3 monsieur, je peux pas refuser de bouger, les
4 camions reculaient, là. Les camions reculaient puis
5 continuaient de travailler Madame la Présidente.

6 Q. [640] Vous aviez été semoncé pour cet événement-là?

7 R. C'était, tout ça s'est passé dans la même journée,
8 là ou environ.

9 Q. [641] Oui, mais on vous l'a reproché? La sécurité
10 d'Hydro-Québec vous l'a reproché parce que vous
11 vous étiez planté, selon eux, devant la machine
12 parce que vous étiez en conflit avec l'opérateur?

13 R. C'est suite au conflit. C'est tout en même temps.
14 Ça s'est déroulé exactement tout en même temps.

15 Q. [642] Et en même temps, vous êtes monté sur le
16 marchepied de la machine parce que vous vouliez
17 effectivement vous engueuler avec l'opérateur. Ça
18 vous dit quelque chose ça?

19 R. J'ai parlé effectivement au monsieur, oui.

20 Q. [643] O.K. Ça fait que, il y a évidemment
21 l'incident où vous allez parler très fort au
22 salarié dans sa chambre à la suite de ces
23 événements-là...

24 R. Bien très fort, faut s'entendre, là.

25 Q. [644] Et c'est venu de la sécurité ça le problème

1 avec Hydro-Québec?

2 R. Ça vient toujours, ça vient toujours de la sécurité
3 avec Hydro-Québec. Quand il y a une plainte d'un
4 travailleur, c'est toujours la sécurité.

5 Q. **[645]** Et ils ont estimé qu'il y avait un problème
6 suffisamment sérieux de sécurité, de par vos
7 agissements, qu'ils ont, ils vous ont expulsé,
8 c'est ça?

9 R. J'ai été effectivement expulsé.

10 Q. **[646]** Et la personne qui a pris la décision, est-ce
11 que c'est monsieur Gingras?

12 R. C'est monsieur Perron qui était là, qui est le chef
13 de chantier.

14 Q. **[647]** Et Hydro-Québec, vous avez pas, suite à cet
15 incident, de bonnes relations avec Hydro-Québec?

16 R. Une très bonne relation avec Hydro-Québec. Je parle
17 avec monsieur Perron, on a eu une vidéoconférence,
18 je pense, c'est le dix (10) ou onze (11) février,
19 mais indirectement je n'ai pas... bien moi ou
20 personne de la compagnie n'a à parler à monsieur
21 Perron. Monsieur Perron c'est le chef de chantier.
22 Les personnes à qui on a à parler sur le chantier,
23 c'est monsieur Christian Guimond qui est
24 l'administrateur du contrat puis monsieur Robert
25 Gingras au niveau des relations de travail puis

1 après ça bien il y a les surveillants de chantier
2 qui sont présents, là, en tout temps. Monsieur
3 Perron, lui, est chef chantier, il visite le
4 chantier puis tout ça mais on n'a pas à traiter
5 avec monsieur Perron, là.

6 Q. **[648]** De façon peut-être...j'allais dire plus
7 intéressante, mais à tout le moins aussi
8 intéressante, c'est le rôle de monsieur Gingras, on
9 a compris que monsieur Gingras est à... chez Hydro-
10 Québec, on vous a... vous a suggéré qu'il y ait une
11 espèce d'arbitrage, bon, avant de se rendre là,
12 premièrement, Hydro-Québec ne se mêle pas, règle
13 générale, si j'ai bien compris, des relations de
14 travail entre un entrepreneur et ses salariés, est-
15 ce que c'est vrai?

16 R. C'est vrai.

17 Q. **[649]** O.K. Maintenant, prenons votre suggestion.
18 Supposons qu'il y a un arbitrage ou je sais pas un
19 forum... quand... quand il y a une intervention
20 d'Hydro, c'est parce qu'il y a une situation qui
21 est pressante, on peut pas commencer à attendre une
22 décision arbitrale ou je sais pas trop quoi? Vous
23 êtes d'accord avec ça ou non?

24 R. Madame la Présidente, ce que j'ai suggéré, j'ai dit
25 monsieur Gingras, lui, son rôle, puis il le fait

1 très bien en passant puis je n'ai jamais dit...
2 sauf qu'il est dans une position délicate monsieur
3 Gingras.

4 Monsieur Gingras il ne veut pas qu'Hydro-
5 Québec ait de conflit, il veut qu'il y ait une paix
6 sociale puis il ne veut pas de perte de temps sur
7 le chantier. Je me dis dans ce cas-là, quand il y a
8 de la perte de temps, c'est parce qu'il y a un
9 conflit, soit qu'on s'entend pas sur les heures,
10 soit qu'on s'entend pas sur l'horaire de travail,
11 peu importe, mais dans ce temps-là, je disais s'il
12 y avait une personne de neutre, bien des fois le
13 conflit est peut-être occasionné par le syndicat,
14 peut-être par l'entrepreneur, mais il peut y avoir
15 à l'occasion aussi que c'est Hydro-Québec à cause
16 des plans et devis ou peu importe puis c'est pas le
17 cas sur notre... notre chantier, mais s'il y avait
18 quelqu'un de neutre, bien il serait vraiment
19 impartial, c'est tout simplement une suggestion que
20 j'ai faite pour l'avenir parce que pour dire qu'on
21 a vraiment des problèmes, on n'a pas vraiment aucun
22 problème avec monsieur Gingras, là.

23 Q. [650] Mais de toute façon, c'est tout simplement
24 pour...

25 (15:45:44)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [651] J'imagine que vous-même vous voulez atteindre
3 à la paix syndicale puis vous voulez pas perdre de
4 temps non plus, là?

5 R. C'est en plein ça, notre but, nous autres, c'est
6 que notre chantier se termine le plus rapidement
7 possible, plus... plus il se termine rapidement, il
8 est évident que un, on fait plus d'argent, deux,
9 les équipements sont disponibles plus vite pour
10 d'autres chantiers puis trois...

11 Q. [652] Tout ça pour dire que vos préoccupations, au
12 fond, sont les mêmes que celles de monsieur
13 Gingras?

14 R. Sont les mêmes sauf que je veux dire l'implication
15 pécuniaire est plus du côté de l'entrepreneur.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Q. [653] En tout cas, la Commission appréciera. Je
18 n'ai pas d'autres questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Est-ce que d'autres personnes ont des
21 questions à poser? Non? Alors cela clos donc
22 j'imagine la preuve pour cette semaine.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Pour le témoin et j'en profite pour aviser les
25 parties que ça met fin aux travaux qu'on tient

1 depuis quelques semaines sur les sujets qu'on a
2 abordés récemment et qu'au retour, après la pause,
3 le dix (10) mars, nous aborderons des nouveaux
4 sujets avec probablement une courte allocution à
5 l'ouverture pour annoncer les sujets.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Alors merci beaucoup. Nous nous reverrons
8 donc le dix (10).

9

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

12

13

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **DANIELLE BERGERON**, et
4 **ROSA FANIZZI**, sténographes officielles, dûment
5 assermentées, certifions sous notre serment
6 d'office que les pages qui précèdent sont et
7 contiennent la transcription fidèle et exacte des
8 notes recueillies au moyen de l'enregistrement
9 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
10 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
11 tout, conformément à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **DANIELLE BERGERON**

18

19

20

21

22

23

24 **ROSA FANIZZI**

25